



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Évaluation à mi-parcours du Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV) en Bretagne

RAPPORT FINAL – PARTIE I

Réponse à la question 1 (mise en
œuvre) et monographies par baie

Décembre 2020

Sommaire

Sommaire	2
I. Réponse à la question 1 : les plans d’actions validés dans le cadre du PLAV sont-ils mis en œuvre de manière satisfaisante sur chacun des huit territoires concernés ?	3
1.1 Rappel de la question et des critères d’évaluation	3
1.2 Réponse par type d’action du PLAV2.....	4
1.3 Réponse par baie.....	13
1.4 En synthèse	16
II. Monographies par baies.....	17
2.1 Baie de La Fresnaye	17
2.2 Baie de Saint Brieuc.....	28
2.3 Baie de la Lieue de Grève.....	43
2.4 Baie de Douron-Locquirec	56
2.5 Baie d’Horn-Guillec.....	65
2.6 Baie de Quillimadec	76
2.7 Baie de Douarnenez	85
2.8 Baie de Concarneau - La Forêt	95
III. Annexes.....	103
3.1 Liste des personnes interrogées.....	103
3.2 Guide d’enquête.....	109

I. Réponse à la question 1 : les plans d'actions validés dans le cadre du PLAV sont-ils mis en œuvre de manière satisfaisante sur chacun des huit territoires concernés ?

1.1 Rappel de la question et des critères d'évaluation

La première et principale question évaluative de l'étude portait sur l'efficacité de la mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes, à l'échelle locale, au niveau des 8 baies ciblées par le PLAV2.

La question ne visait pas à apprécier les résultats et les impacts des actions menées (notamment sur les pratiques agricoles ou la qualité de l'eau) mais seulement à se prononcer sur l'avancement des actions et la mobilisation des moyens sur les 8 territoires conformément aux projets de territoires signés au début du plan. Elle ne cherchait pas non plus à établir de comparaison entre les baies.

Pour mémoire, la réponse a été structurée autour des 6 critères de jugement suivants, actés lors du premier Comité de suivi de l'évaluation :

- Les projets de territoire ont été co-construits avec des objectifs ambitieux et réalistes, tels que mentionnés dans le document cadre
- L'ambition des projets de territoire a été partagée avec l'ensemble des parties prenantes
- Des instances de pilotage ont été effectivement mises en place dans les BV
- Des moyens dédiés (temps, ressources...) à la hauteur des objectifs ont été décidés et mis en place
- Des outils de pilotage et d'animation sont déployés
- Les actions sont calibrées pour atteindre potentiellement les objectifs fixés et sont engagées conformément au calendrier prévisionnel

Les informations et données ont été récoltées à travers plusieurs démarches complémentaires conduites pour chacune des 8 baies¹ :

- Des entretiens individuels avec les équipes d'animation de la structure porteuse (animation générale et/ou agricole)
- L'exploitation des données de suivi et documents de bilan produits pour chaque territoire
- Des ateliers de travail avec les parties prenantes du contrat : élus locaux, équipe d'animation, représentants de la chambre d'agriculture et du CPA, prestataires, associations...

¹ Le détail des documents mobilisés ainsi que des personnes interrogées est disponible en Annexe.

- Des entretiens complémentaires avec les financeurs au niveau régional et départemental (MIRE, Conseil régional, Département 29, DDTM 22 et 29, AELB).
- La programmation de restitutions et d'échanges avec les parties prenantes (une seule restitution ayant été organisée à ce jour, pour la Baie de Saint-Brieuc).

Il importe de préciser enfin que le bilan de mise en œuvre présenté ci-après tient compte du retard pris lors de la signature des projets de territoire ; certains territoires ayant signé leurs conventions avec les financeurs à peine un an avant le lancement de l'évaluation à mi-parcours. Ce bilan fait la synthèse des données collectées et des avis émis lors de la phase d'enquête concentrée sur la fin de l'année 2019. Certains éléments de constats ont donc pu fortement évoluer entre temps. Les avis exprimés ont notamment pu être impactés par le contexte de l'année 2019 (recrudescence des dépôts fortement médiatisée).

1.2 Réponse par type d'action du PLAV2

Un bilan d'avancement global difficile à consolider

Le premier constat qui ressort de l'évaluation à mi-parcours porte sur la difficulté à dresser un bilan d'avancement objectif et global du PLAV, pour deux raisons :

- faute d'indicateurs de suivi partagés et actualisés à l'ensemble du territoire. Il n'existe pas au niveau régional à ce jour de tableau de bord finalisé, bien que celui-ci fasse l'objet d'un travail récemment porté, en partenariat avec l'OEB. La répartition du suivi des actions entre les différents financeurs ne rend pas aisée non plus la remontée d'informations. Dans ce contexte, la réalisation d'un bilan d'avancement pour chacun des territoires est largement tributaire des données de suivi disponibles en interne à chaque structure.
- du fait de la diversité des contextes et des situations sur les territoires. Pour chacun des territoires, le bilan d'avancement est dépendant du contexte local, qu'il s'agisse des relations entre les différents partenaires (notamment la structure porteuse et la Chambre d'agriculture) ou de l'organisation interne à l'institution porteuse (implication des élus, évolution des compétences au sein des intercommunalités, positionnement et fonctionnement de l'équipe technique en charge de la mise en œuvre et du suivi des actions).

De fait, les éléments de synthèse sont à prendre avec précaution du fait de la disparité des situations locales et du matériau d'appréciation essentiellement qualitatif.

Pour autant, il est possible de porter un regard sur l'avancement général des actions volet par volet du PLAV2 et de se prononcer sur les actions connaissant les plus de difficultés dans leur mise en œuvre sur les territoires.

Un volet curatif qui ne pose pas de difficultés particulières sauf pour la gestion des épisodes d'urgence

Les actions menées dans le cadre du volet curatif ne semblent pas poser de difficultés majeures aux 8 baies. Dans la continuité du PLAV1, qui avait mis en évidence la nécessité de renforcer la gestion locale des épisodes d'échouages, les baies parviennent à réaliser les opérations de ramassage et de valorisation (sous la forme d'épandage ou de compostage) conformément à ce qui est inscrit dans leur projet de territoire. La forte mobilisation des collectivités dans les baies les plus concernées par les échouages d'algues (Lieue de Grève, et

Baie de Saint-Brieuc) permet le bon avancement des actions curatives, dans un contexte de baisse tendancielle des échouages (même si l'année 2019 a été marquée par des échouages plus importants dans 4 baies et quelques difficultés techniques en baie de Saint Brieuc).

Cela étant, les monographies par baie montrent que des lacunes persistent au niveau des actions de communication et de gestion des épisodes de crise, ces derniers étant évoqués lorsque des événements donnent lieu à une certaine couverture médiatique. Une procédure cadrée de communication est alors souhaitée, telle que des éléments de langage, des supports structurels ou toutes actions d'accompagnement aidant les territoires à traverser la crise. Celles-ci, encore inexistantes dans la majorité des baies, sont mentionnées par les territoires comme relevant du niveau régional, dans la mesure où elles nécessitent une réponse commune et coordonnée entre les différents partenaires. Sur ce point, une difficulté supplémentaire provient du fait que les acteurs impliqués dans la gestion de crise ne sont pas les mêmes et ne se coordonnent pas forcément avec les acteurs intervenant dans les programmes d'actions préventives.

Malgré l'ambition affichée dans le PLAV2 de ne plus connaître de fermeture de plage en période estivale, plusieurs plages et accès ont été fermés à l'été 2019, notamment en baie de Saint-Brieuc et sur La Fresnaye. Pour cette seconde baie, par exemple, une plage et deux accès à l'estran ont fait l'objet d'une fermeture au public durant l'été 2019, et ce pendant plusieurs semaines, en raison de la présence d'algues vertes et brunes en décomposition. L'arrêté municipal – bien que pris « par précaution » - est intervenu suite à des circonstances climatiques et hydrauliques défavorables ayant conduit à un échouage d'algues en décomposition s'étalant sur environ 2 000 m² de plage dont la configuration a limité l'intervention de matériel de ramassage.

Volet curatif

Données clés*

Ramassage	Pas d'action de ramassage	Ramassage en prestation et régie selon les secteurs 10 680 T en 2019, 4600 T en 2018	Ramassage Environ 16 000 m ³ en 2019 23 900 m ³ annuels en moyenne	Ramassage 3 420 m ³ en 2019 2 000 m ³ annuels en moyenne	Pas d'action de ramassage	Ramassage 5 052 m ³ en 2019 Environ 4 000 m ³ annuels en moyenne	Ramassage Reduction des échouages sur les années récentes	Ramassage 10 000 m ³ /an les dernières années
Valorisation	-	Centre de Lantic et épandage	Epandage, ou compostage	Epandage	Epandage	Epandage ou collecte par Agrival	Plateforme de compostage	Plateforme de compostage de Kerambris
Gestion de crise	Aucune organisation spécifique	Organisation prévue, Non mise réellement en place ?	Aucune organisation spécifique	Aucune organisation spécifique	Aucune organisation spécifique	Aucune organisation spécifique	Aucune organisation spécifique	Aucune organisation spécifique
	Fr	BsB	LdG	DL	HG	Q	Dz	CIF

*Chiffres issus des bilans réalisées par les structures porteuses et recueillis lors des visites de terrain (nov.19-janv.20)

Une mise en œuvre du volet préventif fortement conditionnée au contexte agricole et aux dynamiques territoriales

Dans un programme avant tout volontaire et pour lesquels les objectifs ont été fixés sur la base d'une négociation entre les acteurs régionaux et les élus locaux, l'avancement des actions agricoles est dépendant du niveau d'ambition initial ainsi que du contexte local, lequel offre des marges de manœuvres plus ou moins grandes selon les territoires.

Si environ 950 exploitants agricoles sont comptabilisés comme « touchés » par au moins une action du volet préventif du PLAV2, soit près d'un tiers des exploitants situés sur le périmètre du PLAV2, ce chiffre masque des

réalités très différentes d'un territoire à l'autre et d'une action à l'autre. D'une part, la comptabilisation des agriculteurs concernés renvoie à une identification différente selon les baies (dès la réalisation d'un diagnostic pour certaines, ou lors de la signature d'une charte, de la participation aux chantiers collectifs...), et d'autre part la mobilisation des exploitants agricoles peut s'apparenter sur certaines exploitations agricoles à la signature d'une charte d'engagement sans que cela donne lieu à la mise en œuvre effective de pratiques. De même, un exploitant non impliqué dans le cadre des dispositifs institutionnels du PLAV2 peut mettre en œuvre des pratiques recommandées dans le cadre de la boîte à outils du PLAV2, voire au-delà, sans que cela ne soit perceptible par les financeurs et les collectivités. Cela étant, la mobilisation à mi-parcours interroge la dynamique globale. Bien qu'une certaine inflexion de la stratégie du PLAV ait été décidée entre les deux plans, préférant un ciblage accru des exploitants à impliquer à la recherche d'une mobilisation maximale, il peut être rappelé que le rapport de bilan du PLAV1 indiquait en 2017 un nombre d'exploitants « touchés » de 64% des exploitants éligibles (1877) aux termes des cinq ans de mise en œuvre du plan².

Localement, des fragilités ont pu être relevées dans les dynamiques de mobilisation. Outre l'absence de données pour certaines baies, l'adhésion des agriculteurs peut nécessiter des efforts supplémentaires de la part de la structure porteuse, en partie en raison du contexte agricole, voire historique, de la baie.

Il importe de souligner enfin que la mise en œuvre des actions préventives varie également selon les configurations locales et les choix des prestataires en charge de l'animation agricole. Concernant la déclinaison de l'animation collective, six baies ont recours à plusieurs prestataires incluant la Chambre et, selon les baies, le GAB, BCEL Ouest, Cedapa et CapInov - Triskalia), une autre baie (Horn-Guillec) a fait appel exclusivement la Chambre tandis qu'un territoire (Douarnenez) réalise désormais ce volet en régie sans l'intervention de la Chambre d'agriculture.

Au niveau opérationnel :

- **les actions dites « classiques » (conseils individuels, animation collective) sont mises en œuvre dans la plupart des baies.** Le nombre et la forme des accompagnements proposés varient fortement d'un territoire à l'autre : de 19 accompagnements individuels effectivement réalisés sur la baie de Concarneau, soit 11% des exploitants éligibles, à plus de 250 sur la baie de Saint-Brieuc, soit plus de 20% des exploitants. Ces chiffres doivent cependant être mis en regard avec les moyens humains et techniques disponibles au sein des structures, le nombre d'agriculteurs concernés par le PLAV et avec la date effective de démarrage du programme. Depuis le démarrage du PLAV2, plus de 398 conseils individuels ont été réalisés, principalement autour de l'évolution des systèmes d'exploitation, de la gestion de l'azote ou de la gestion de l'herbe.
- S'agissant des **actions spécifiques en lien avec le volet réglementaire**, seule la baie de La Forêt était effectivement engagée fin 2019 dans la mise en œuvre d'une démarche spécifique de contrôles (en fonction des mesures de reliquats azotés et de concentrations en nitrates dans les cours d'eau) par les DDTM et DDPP. Ainsi 27 contrôles ont été réalisés en 2018 sur cette baie, 39 étant prévus pour 2020. L'objectif est ici de s'assurer du respect des prescriptions liées à la directive nitrates. Selon les services de l'État, réaffirmé lors de la réunion du 5 décembre

² Données issues de « CRESEB : Eléments de bilan du PLAV 1 – VF 30/05/2017 »

2019, ces contrôles ciblés ont vocation à être mis en œuvre dans l'ensemble des baies à compter de 2020.

- Les **MAECs**, déployées sur la quasi-totalité des territoires, connaissent des taux d'engagement divers et le plus souvent faibles du fait de la non-adaptation des financements proposés aux types de systèmes agricoles présents dans les baies algues vertes, notamment pour les ateliers hors-sols et systèmes légumiers. Seules les baies de Saint-Brieuc et Lieue de Grève affichent des taux de contractualisation plus importants. Ces deux baies représentent à elles-seules plus de 6 900 ha contractualisés, pour 195 exploitants, depuis 2015. Les principaux engagements contractualisés concernent les mesures systèmes et « évolution ou maintien en systèmes herbagers ».
- **Les actions « innovantes » (chantiers collectifs, boucle vertueuse, expérimentations) constituent les véritables nouveautés du PLAV2. Déployées en réponse au souhait d'aides plus directes exprimé par les exploitants³, ces actions sont sur les baies le principal levier de mobilisation agricole des exploitants et l'outil le plus adapté aux dynamiques volontaires plébiscitées par les baies.**
 - **La boucle vertueuse est déclinée au niveau de deux baies** : Douron-Locquirec et Lieue de Grève. Elle est également envisagée sur la baie de la Fresnaye. Pour les deux premières baies, ce sont 15 services qui sont proposés dans le cadre de la boucle vertueuse, les principaux travaux financés étant l'épandage de précision, le semis de RGI sous maïs, la gestion optimisée de bocage ou encore l'entretien mécanique sous clôture, avec une montée en puissance des remplacements lors de congés des exploitants. Ce dispositif, fortement plébiscité par les agriculteurs est utilisé pour favoriser leur adhésion. Il a concerné plus de 500 ha en 2018 (certaines prestations se comptant en mètres linéaires ou en jours) au travers d'une centaine d'actions réalisées. Les moyens financiers réellement mobilisés dans le cadre de ce dispositif et le fait qu'il ne concerne que 2 des 8 baies amène cependant à nuancer sa contribution pour l'atteinte des objectifs généraux du PLAV2.
 - **Les chantiers collectifs** ont concerné en 2019 plus de 11 000 ha. Même si leur importance varie d'une baie à l'autre, ce sont principalement les semis précoces après céréales qui sont implantés. Cette pratique présente des avantages agronomiques, tels qu'une meilleure maîtrise du lessivage des nitrates ou un maintien de la structure des sols, intérêts qui s'illustrent maintenant par une mise en œuvre au-delà des territoires algues vertes.
 - Ces chantiers collectifs, non exempts de critiques localement quant à leur gestion administrative complexe, constituent l'action phare du PLAV2, la plus investie par les structures porteuses et les exploitants. Elle a connu une forte montée en charge au cours de la première moitié du PLAV2 (2017-2019).
 - Au niveau de plusieurs baies, des **expérimentations locales** sont également menées. Plusieurs exemples ont été recensés dans les visites de terrain. La baie du Douron,

³Ces dispositifs ayant pu être mis en œuvre grâce aux financements de l'Etat dans le cadre du PITE.

expérimente par exemple l'exportation des broyats de bords de route (avec le Conseil Départemental du Finistère) et procède également à des essais autour du miscanthus (avec la Chambre d'agriculture). La baie de la Fresnaye développe localement la valorisation collective et territoriale de l'azote organique, en partenariat avec la Chambre et les services de l'État (DDPP22, DREAL). Ces expérimentations locales restent cependant difficiles à suivre et à capitaliser au niveau régional. Elles résultent le plus souvent d'opportunités au niveau local avec les partenaires et exploitants volontaires. Elles répondent cependant clairement à un besoin des acteurs locaux de trouver de nouvelles approches pour aborder la question des algues vertes sous un angle différent de l'angle « nitrates ».

- Au niveau régional, **les autres actions innovantes** pour favoriser l'évolution des systèmes d'exploitation ont été peu encore peu développées durant les deux premières années de mise en œuvre (fin 2019 pour les PSE, pour une réalisation en 2020). Deux démarches conçues et déployées en 2019 ont cependant vocation à être des leviers du PLAV2 dans sa seconde étape de mise en œuvre, en lien avec la finalité évolutive et expérimentale du PLAV2 :
 - **La démarche PSE** (paiements pour services environnementaux) qui a été lancée en 2019 en Bretagne et dont les premiers dossiers portés par les baies algues vertes sont attendus pour le mois d'avril 2020.
 - **L'appel à projet** « investissements structurants » de la DRAAF visant à favoriser l'évolution des systèmes d'exploitation et limiter la pression azotée tout comme le risque de fuite (financement d'unités de séchage, boviducs, porc sur paille...)⁴ dont un premier appel à candidature a été lancé en 2019 et qui a été relancé pour septembre 2020. Cet appel à projets est appelé à répondre à des besoins ponctuels et complémentaires des exploitants sur les baies algues vertes.
- **La gestion foncière constitue sans doute l'action la plus délicate à mettre en œuvre**, et ce sur l'ensemble des baies, ce volet présentant plusieurs freins : forte pression foncière, freins sociologiques, faible visibilité, les modalités de transfert ne passant pas forcément par la SAFER, ou encore difficultés d'intervention lors des échanges ou ventes de parcelles. Lors des cessations d'activités des exploitants, différentes modalités permettent la reprise de parcelles par des tiers, sans possibilité de préemption, ce qui limite la gestion foncière. Ces aspects sont plus ou moins marqués selon les baies. Seules trois baies ont mis en place une réserve foncière à ce jour (Douron, Horn-Guillec et Douarnenez), et présentent des réalisations très faibles en termes de surfaces préemptées ou échangées.

⁴ <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets>

Volet préventif

Données clés*

Engagement (signature d'une Charte ou équivalent)	Environ 50% des EA signataires	Pas de donnée	80% des EA signataires	Pas de donnée	61% des EA 75% de la SAU	Pas de donnée	Pas de donnée	Pas de donnée
Animation collective	5 formations à la gestion collective de l'azote par la CRAB	Plateformes d'essais Réseaux de parcelles tests	3 groupes animés par la CRAB 4 plateformes réseaux	3 groupes animés par la CRAB, GAB29 et CEDAPA	Animation par la CRAB sur les couverts innovants, groupe de travail sur la gestion de l'herbe	Démonstration de matériels (CRAB, CUMA, GAB29), formation Gestion de l'herbe (5 EA en 2019), Tour de pâtures (8 EA) Formatin IREO	TCS, pâturage en ZH, intégration de la protéine dans l'élevage porcin 43 agriculteurs ont au moins participé à une action collective en 2019	Volet est avancé Deux marchés d'animation attribués sur les lots Herbe et Bio
Accompagnements individuels	37 accompagnements – 22% des EA : 8 diagnostics – 5% 29 conseils en 2019, dont 17 par la CRAB – 17% des EA	250 accompagnements individuels sur différents volets - 20% des EA	47 accompagnements – 34 % des EA 30 diagnostics – 22% des EA 20 conseils – 14%	70 EA engagés – 38% des EA / 55% de la SAU 3 types de conseils – 3 prestataires	219 Etap'N en 2019 – 48% des EA 45 conseils depuis 2018 – 10% des EA 5 types de conseils – 3 prestataires	60 EA rencontrés – 38% des EA 25 conseils bouteille de lait OAD fertilisation – 116 ha concernés – 2% de la SAU 21 Etap'N pour 2018/2019 – 13% des EA	46 Diagnostic agro-environnemental, 15 Evolution de système, 14 Gestion de l'azote, 8 Gestion de l'herbe, 5 Optimisation environnementale 5 structures ont réalisé ces accompagnements	19 accompagnements (8 prescripteurs) – 11% des EA
MAEc	Pas de donnée	117 dossiers (9% des exploitations)	46 EA engagés – 34% des EA et 34% de la SAU en MAEc SPE	42 EA engagés depuis 2015 – 22% des EA	5 EA depuis 2015 – 1% des EA	5 MAEc sur 2015-2018	22% des EA de la baie concernés	36 EA – 22%
Chantiers collectifs	82 EA en 2019 – 49% des EA 1 500 ha de semis précoces – 17% de la SAU 93,52 ha de RGI/maïs – 1%	5000 ha en 2018 – 9% de la SAU 6000 ha en 2019 – 10% de la SAU	39 - 90% du prévisionnel 500 ha de semis précoces – 8% de la SAU 30 ha de RGI/maïs – 0,5%	248 ha de semis précoces en 2018 – 4% de la SAU	92 EA en 2019 – 20% des EA 753 ha de semis précoces – 7% de la SAU Breizhlegm'eau : 10 EA – 2% des EA	180 ha de semis précoces – 3% de la SAU 130 ha de RGI/maïs – 2% de la SAU	2000 ha d'implantation de CIPAN précoces – 17% de la SAU	800 ha d'implantation de CIPAN précoces – 11% de la SAU
Boucle vertueuse	En cours de mise	Action non mise en oeuvre	28 prestations	72 EA – 39% des EA 425 ha – 7%	Action non mise en oeuvre	Action non mise en oeuvre	Action non mise en oeuvre	Action non mise en oeuvre
Gestion foncière	Projet envisagé pour 2020	9 ha échangés en 2018 – 0,02 % de la SAU 241 ha entre 2011 et 2017	Comité relai 1 échange conclu 2 en cours 2 à l'étude 2 avortés	Réserve foncière, 13 ha en 2018 – 0,2% de la SAU Commission coprésidée par la CRAB	Réserve foncière 132 ha échangés depuis 2014 – 1% de la SAU 216 ha optimisés – 2% de la SAU Animation portée par la CRAB	Experimentation sur une commune Volet porté par la CRAB Veille foncière	Cellule foncière en place réserve foncière de 42,2 ha a été constituée sur le bassin du Ris – 0,24% de la SAU	Cellule foncière en place Réserve foncière difficile à mettre en oeuvre
Actions spécifiques en lien avec le volet réglementaire	Pas d'action	Pas d'action	Pas d'action	Pas d'action	Pas d'action	Pas d'action	Plutôt orientées sur les risques de pollution microbiologique	Plan de contrôle ciblé (27 contrôles effectués en 2018)

Fr

BsB

LdG

DL

HG

Q

Dz

CIF

*Chiffres issus des bilans réalisés par les structures porteuses et recueillis lors des visites de terrain (nov.19-janv.20)

Des actions complémentaires développées en synergie avec le PLAV

Parallèlement, des actions non spécifiques « PLAV » sont menées au niveau d'une partie des baies sur les milieux aquatiques et le bocage, notamment au travers de synergies avec d'autres outils et programmes « Bassin Versant » que sont Breizh Bocage, Ecophyto...

- à l'exception de la baie de La Forêt, toutes les baies ont engagé des **actions zones humides** ayant pour objectif d'initier et/ou pérenniser une dynamique territoriale de préservation des zones humides. Cet axe regroupe alors des actions d'inventaire et état des lieux, restauration, entretien et sensibilisation – communication. Des actions plus spécifiques, ciblant l'azote, ont été prévues lors de l'élaboration du PLAV2, tels que des aménagements hydrauliques ou dispositifs de tamponnements, afin de permettre l'adéquation entre activités agricoles et préservation des milieux. Certains territoires les ont initiées, développées ou sont en phase de test, comme c'est le cas pour la baie de la Fresnaye et celle de Saint Brieuc. Depuis le début du PLAV2, plus d'une trentaine d'hectares de zones humides ont été ainsi restaurés.

- quatre des baies ont un **volet « restauration et entretien du bocage »** dans leur charte de territoire qui prévoit la création et l'entretien de haies et de talus sur le périmètre du territoire. Au total, le bilan des réalisations sur les 8 baies a permis à mi-parcours de comptabiliser un linéaire de 23 km restauré sur le périmètre du PLAV (ce chiffre devant être pris avec précaution compte tenu de l'hétérogénéité des données de suivi). Par ailleurs, une baie (Douron-Locquirec) travaille à l'intégration d'un intérêt bois-énergie via un partenariat avec une entreprise locale.

Ces démarches permettent une intervention plus transversale, complète, en sortant de la « logique nitrates » tout en agissant sur les milieux.

Volet préventif (actions complémentaires)

Données clés*

Bocage	Pas de donnée	Pas de donnée	Pas de donnée	Breizh Bocage 6 129 m implantés	Breizh Bocage 23,6 km implantés depuis 2014	Breizh Bocage 15 km implantés	Pas de donnée	Pas de donnée
Zones humides	5 ha restaurés – 0,4% des ZH	88,6% des cours d'eau inventoriés protégés 19% des ZH encore en culture en 2018 contre 20 en 2016% (objectif 2021 = 10%)	19 MAE ZH – 100 ha – 4% des ZH	54 ha MAE "Eau" et "Biodiversité" 6,3 ha restaurés – 0,5% des ZH 2 programmes de travaux	6,25 ha restaurés – 0,5% des ZH 1,7 ha entretenus par pâturage – 0,1% des ZH	Actions abandonnées / reorientation du volet	8 à 10 ha / an de ZH restaurés	Pas de donnée
	Fr	BsB	LdG	DL	HG	Q	Dz	CIF

*Chiffres issus des bilans réalisés par les structures porteuses et recueillis lors des visites de terrain (nov.19-janv.20)

Un volet transversal qui repose sur le volontarisme des structures et un besoin important d'études et de connaissances exprimé au niveau local

En outre, la déclinaison d'un volet transversal est fortement dépendante de la dynamique locale et du volontarisme de la structure porteuse.

Le besoin de connaissances et d'études au niveau local est inégalement couvert. La complémentarité études – actions opérationnelles est recherchée au travers d'expérimentations menées, en particulier avec la Chambre d'Agriculture mais également avec l'INRAE, l'Ifremer ou encore le Conservatoire du Littoral, afin de développer des fermes pilotes ou outils d'analyse et modélisation plus fins. Quatre baies ont plus particulièrement développé ce volet : La Fresnaye, Saint Brieuc, Lieue de Grève et Douarnenez.

Un constat est enfin partagé au niveau de toutes les baies autour de la mobilisation des acteurs économiques, qui semble partout limitée, ce qui freine la mise en œuvre d'actions sur les filières et de projets d'économie circulaire. C'est notamment le cas pour les filières hors-sols, la plupart des outils du PLAV2 apparaissant peu adaptés à ces systèmes. Il est également à noter une relative absence d'intérêt de la part d'éleveurs à modifier leurs pratiques, ou une sous-traitance à des ETA ou CUMA.

En dépit de cela, les monographies réalisées sur les huit baies permettent de recenser quelques dynamiques locales, comme les réflexions et travaux menés autour du développement d'un abattoir communautaire sur la Lieue de Grève. L'un des axes prioritaires est également d'agir via la restauration collective. Trois baies mobilisent ce levier d'action en travaillant à l'intégration de la production locale dans la commande publique au travers de coordination avec les collectivités du territoire et la signature de chartes d'engagement et cahiers des charges. L'objectif recherché est de parvenir à dédier une part du budget alimentaire des communes à l'achat de

produits locaux. Pour accompagner ce travail, une communication et sensibilisation des habitants des territoires sont développées.

Les éléments d'information fournis par les enquêtes SRISE

Les enquêtes menées par le SRISE permettent d'avoir une vision globale des pratiques agricoles et des motivations exprimées par les agriculteurs sur l'évolution de ces pratiques. Ces enquêtes sont menées par échantillonnage avec un pourcentage d'exploitations enquêtées qui est de 16% sur l'ensemble de la région mais peut varier sensiblement d'un bassin versant à l'autre : sur les baies algues vertes, ce pourcentage varie de 19% à 94% (à comparer à une moyenne de 15% en dehors des bassins versants des baies algues vertes).

Ces enquêtes ont été menées en 2018 : les enseignements portent donc sur la période de démarrage du PLAV 2 pour la plupart des baies algues vertes.

L'analyse a porté sur les indicateurs qui présentaient des différences significatives entre les bassins des baies algues vertes et les autres bassins.

Des programmes et des enjeux environnementaux mieux connus

Domaines	Indicateurs	Anse de Guisseny	Anse de l'Horn-Guillec	Anse de Locquirec	Baie de Douarnenez	Baie de la Fresnaye	Baie de Saint-Brieuc	Grève de Saint-Michel	Baie de Concarneau	Moyenne baie algues vertes	hors BAV
Notoriété du programme	Exploitations qui connaissent l'existence d'une structure d'animation BV	96%	93%	100%	89%	93%	86%	93%	88%	92%	74%
	Exploitations qui connaissent l'enjeu environnemental de leur BV	98%	99%	94%	85%	85%	94%	95%	88%	92%	76%
	dont nitrates	98%	99%	85%	85%	81%	86%	95%	80%	89%	66%
Diagnostic environnemental	Exploitations qui ont réalisé un diagnostic environnemental	51%	42%	63%	57%	78%	59%	71%	45%	58%	44%

Dans l'ensemble des baies algues vertes, les structures de bassin sont connues de l'ensemble des exploitations. Les enjeux environnementaux sont mieux connus notamment sur la thématique nitrate. Le pourcentage d'exploitation ayant mené un diagnostic environnemental est plus élevé.

Des évolutions de pratiques similaires mais influencées davantage par les structures de bassins

Domaines	Indicateurs	Anse de Guisseny	Anse de l'Horn-Guillec	Anse de Locquirec	Baie de Douarnenez	Baie de la Fresnaye	Baie de Saint-Brieuc	Grève de Saint-Michel	Baie de Concarneau	Moyenne baie algues vertes	hors BAV
Evolution des pratiques et raisons des évolutions sur le volet fertilisation	Exploitations avec SAU déclarant avoir diminué l'achat d'engrais à l'hectare	30%	47%	69%	58%	18%	32%	39%	39%	41%	39%
	parmi elles, exploitations ayant comme 1ère raison la réglementation	22%	29%	22%	32%	49%	21%	6%	16%	25%	15%
	parmi elles, exploitations ayant comme 1ère raison les aides agro-environnementales	0%	0%	25%	0%	0%	4%	30%	6%	8%	4%
Actions utiles pour l'évolution des pratiques de fertilisation et supports de ces actions	Exploitations ayant fait évoluer au moins une pratique citant la formation comme action utile	15%	16%	41%	35%	4%	24%	23%	21%	22%	27%
	dont exploitations citant le BV comme 1ère structure d'action	0%	19%	64%	12%		1%	0%	33%	18%	3%
	Exploitations ayant fait évoluer au moins une pratique citant les conseils individualisés comme action utile	30%	62%	61%	28%	41%	55%	40%	62%	47%	40%
	dont exploitations citant le BV comme 1ère structure d'action	32%	25%	33%	0%	0%	5%	42%	11%	19%	4%
	Exploitations ayant fait évoluer au moins une pratique citant les démonstrations collectives comme action utile	23%	43%	64%	35%	0%	40%	34%	29%	33%	32%
	dont exploitations citant le BV comme 1ère structure d'action	0%	11%	73%	12%		7%	25%	31%	23%	10%
	Exploitations ayant fait évoluer au moins une pratique citant les réunions d'informations comme action utile	26%	40%	37%	26%	16%	37%	32%	38%	31%	32%
	dont exploitations citant le BV comme 1ère structure d'action	33%	29%	49%	71%	0%	8%	38%	29%	32%	11%
	Exploitations ayant fait évoluer au moins une pratique citant les messages écrits comme action utile	62%	86%	59%	47%	10%	61%	38%	86%	56%	55%
	dont exploitations citant le BV comme 1ère structure d'action	23%	19%	49%	7%		15%	22%	2%	19%	7%
	Exploitations ayant fait évoluer au moins une pratique citant le BV comme support pour au moins une action utile	40%	58%	57%	24%	5%	24%	29%	27%	33%	14%

L'analyse des indicateurs sur l'évolution des pratiques et les avis exprimés sur les actions utiles ne montrent pas de différence entre les baies algues vertes et les autres bassins. Par contre, les motivations d'évolution mettent plus souvent en avant les animations liées aux structures de bassin. Pour les baisses de consommation d'engrais, les exploitants des baies algues vertes mettent davantage en avant la réglementation et les aides agro-environnementales.

Des contraintes foncières mieux perçues dans les baies algues vertes

Domaines	Indicateurs	Anse de Guisseny	Anse de l'Horn-Guillec	Anse de Locquirec	Baie de Douarnenez	Baie de la Fresnaye	Baie de Saint-Brieuc	Grève de Saint-Michel	Baie de Concarneau	Moyenne baie algues vertes	hors BAV
Structure foncière et évolution des pratiques de fertilisation	Exploitations considérant que leur structure foncière est un frein pour faire évoluer leurs pratiques de fertilisation (pour les répondants oui /non, hors sans objet et non réponse)	29%	17%	37%	27%	24%	34%	17%	39%	28%	22%
	dont exploitations citant les parcelles éloignées comme principal frein	24%	61%	45%	26%	35%	22%	65%	18%	37%	22%

Les agriculteurs des baies algues vertes ont davantage conscience de la contrainte que représentent les structures foncières.

Aucune différence entre les pratiques globales dans les baies algues vertes et les autres territoires

Domaines	Indicateurs	Anse de Guisseny	Anse de l'Horn-Guillec	Anse de Locquirec	Baie de Douarnenez	Baie de la Fresnaye	Baie de Saint-Brieuc	Grève de Saint-Michel	Baie de Concarneau	Moyenne baie algues vertes	hors BAV
Surfaces amendées en matières organiques	SAMO sur SAU	55%	61%	51%	52%	48%	56%	42%	39%	51%	50%
Couverture hivernale des sols	Sols nus parmi ceux susceptibles de l'être	0%	2%	1%	4%	1%	0%	0%	0%	1%	1%
Azote épandu	Pression moyenne de l'azote total (organique net et minéral) sur la SAU	205	142	155	138	213	182	160	141	167	168
Epannage des effluents d'élevage	Moyenne des exploitations laitières du nombre de jours de pâturage par an (JPP/ha/an) calculé sur la base de 4h de traite	820	723	705	614	1 018	815	611	568	734	720

Les indicateurs principaux décrivant les pratiques agricoles au regard des risques d'apport d'azote sont globalement identiques dans les bassins des baies algues vertes et les autres bassins. L'indicateur de pression globale azotée est, dans le détail, à prendre avec précaution car les chiffres obtenus⁵ sont significativement différents, sur certaines baies, des chiffres obtenus par synthèse des déclarations de flux.

En synthèse

Bien que les programmes et les structures de bassin soient mieux connus et apparaissent en priorité dans les motivations d'évolutions de pratiques, ces évolutions ne sont pas significativement différentes dans les baies algues vertes et les autres. Les indicateurs globaux de pratiques sont également identiques.

1.3 Réponse par baie

L'état d'avancement du PLAV2 ne saurait faire l'objet d'un jugement unique à l'échelle du programme. En fonction de leur historique, du contexte local et des objectifs négociés initialement, les baies suivent des trajectoires et des rythmes de mise en œuvre différents. Pour autant, en s'appuyant sur les visites de terrain et les constats observés localement, il est possible de mettre en évidence trois situations principales correspondant à des dynamiques et conditions d'avancement communes et permettant d'insister sur les défis de mise en œuvre à relever pour la seconde partie du PLAV2. Ainsi, on observe que :

- Quatre baies (Lieue de Grève, Douron-Locquirec, La Fresnaye et Saint Brieuc) ont mis en place des actions dans la continuité des dynamiques précédentes. Elles ont également mobilisé le plus les nouveaux dispositifs proposés dans le cadre du PLAV2 (boucle vertueuse, chantiers collectifs, expérimentations locales, études). Le défi commun qui se pose sur ces quatre baies consiste en conséquence à accompagner cette recherche de second souffle pour soutenir le volontarisme fort existant localement. Le PLAV2, dans sa seconde partie, doit donc offrir les moyens de dépasser le sentiment de lassitude/d'usure exprimé sur ces territoires et de parvenir à conquérir le supplément de

⁵ Pour rappel, ces valeurs sont obtenues par échantillonnage.

mobilisation qui permettra de faire progresser les indicateurs de résultats déjà plutôt bons sur ces territoires.

- Une baie (Quillimadec) a connu un essoufflement suite au renouvellement des équipes en interne, provoquant un certain retard dans la mise en œuvre des actions et la mobilisation des exploitants par rapport au projet territorial initial. Il convient donc d'accompagner le rattrapage sur ce territoire afin d'éviter toute situation de décrochage dans la seconde partie du PLAV2.
- Une autre baie (La Forêt) a connu un démarrage plus tardif des actions du projet de territoire mais se caractérise par un développement plus fort des synergies entre le volet contractuel du PLAV2 et les actions règlementaires, en lien avec la DDTM29.
- Sur une baie (Douarnenez), l'avancement du PLAV2 a été perturbé dans sa première moitié de mise en œuvre par des blocages et des incompréhensions liés au contexte local (notamment les relations entre la structure porteuse et la Chambre d'Agriculture). Si la situation semble s'améliorer sur ce territoire, le PLAV2 doit pouvoir accompagner la médiation et la recherche de points de convergence entre les acteurs locaux pour assurer la mise en œuvre optimale des actions du PLAV2.
- Une baie (Horn-Guillec) peut être décrite enfin comme spécifique, tant par le contexte agricole qui la caractérise que par la différence d'objectifs négociés initialement et d'actions finalement menées au regard des autres baies algues vertes. Les systèmes agricoles en présence se distinguent par une forte présence de cultures légumières, pouvant expliquer ces nuances constatées. Sur cette baie, les actions progressent conformément au projet initial avec une forte auto-organisation des acteurs locaux. Le défi pourrait être dès lors de mieux suivre et accompagner cette dynamique de mise en œuvre afin de s'assurer de l'atteinte finale des objectifs mais aussi de mieux articuler ce territoire avec la dynamique d'ensemble des baies algues vertes.

Le tableau suivant synthétise les principales réussites et les axes d'améliorations identifiés par baie sur la base des visites. Il compile les éléments d'appréciation qualitatifs détaillés dans les monographies par baie (Cf. partie II).

Baie	Réussites	Axes d'amélioration en local
La Fresnaye	Mobilisation depuis 20 ans, accompagnements bien acceptés Valorisation N organique (expé SEMAFOR/Fertiline) Chantiers collectifs (semis intercultures) Evolutions de systèmes Restauration des MA Travail avec la Cooperl	Peu d'outils adaptés à l'élevage hors sol, pourtant enjeu fort du territoire Mobilisation modérée des agriculteurs et conseils individuels qui ont du mal à décoller Volet curatif surtout concerné par les plages fermées et pas de communication relative à la gestion de crise (plages et accès fermés) Volet foncier difficile à aborder, pas d'objectif clair et volet « humain » important (réserve foncière difficile à mettre en place) Accompagnement moins important des structures de conseils, moins de veille Manque d'articulation, de communication entre l'échelon local et régional
Baie de Saint-Brieuc	Cohérence du projet Baie 2027 avec les enjeux et objectifs du SAGE (partage de l'ambition du projet) Bonne collaboration avec la profession agricole (CA, GAB, CEDAPA) Animation : compétences techniques présentes sur le terrain Chantiers collectifs	Manque un portage politique (fort, cohérent et coordonné) Absence de transversalité des actions portées par les collectivités Peu d'outils adaptés aux granivores (les futurs PSE ?) Pas de ramassage des stocks hivernaux (difficultés techniques et de moyens) Echec de la gestion de crise (exemple de l'été 2019)
Lieue de Grève	Mobilisation historique des exploitants et de l'ensemble des acteurs locaux Bonne structuration autour de LTC Flux d'azote et échouages en diminution constante Chantiers collectifs Boucle vertueuse qui fonctionne bien et bonne prise en compte des problématiques des agriculteurs (remplacement, formation...) Volet économique local en cours de développement (abattoir communautaire)	La démarche boucle vertueuse encore à ancrer dans les habitudes ; de nouvelles prestations pourraient être proposées (épandage du lisier avec enfouisseurs) Difficulté à traiter les problématiques des agriculteurs ayant des surface sur deux BV Le volet foncier reste à approfondir
Douron-Locquirec	Boucle vertueuse et bonne implication des agriculteurs Nombreuses expérimentations réalisées Une certaine transversalité est recherchée dans les actions (agricoles, zones humides, assainissement...) Bonne implication des élus locaux	Nouveau diagnostic socio-économique sur le territoire Mise en place d'une politique agricole locale, en partenariat avec les différents acteurs du territoire Point de vigilance autour de la commission foncière : conservatoire du littoral récemment mandaté pour préempter Axe d'action auprès des prescripteurs et représentants des filières encore peu engagé dans le plan
Horn-Guillec	Mise en œuvre des chantiers collectifs et couverts précoces Etap'N, outil de pilotage de la fertilisation Développement d'un logiciel Relations bonnes et partenariales avec la profession agricole (CA, prestataires...) Liens réguliers avec les agriculteurs	Les outils de gestion et fertilisation correspondent au projet territorial mais ne partagent pas l'ambition des autres baies Mise en place d'un suivi plus ambitieux de l'engagement des exploitants Des approches individuelles à développer Réactualisation de la charte des prescripteurs Développement de la communication Réflexion autour des PSE
Quillimadec	Actions mises en œuvre dans le cadre de Breizh Bocage Mise en place de journées de rencontres et de formations Certaines adaptations aux exploitants légumiers avec Etap'N Mise en place d'une réflexion et expérimentation autour du volet foncier	Un niveau d'avancement global des actions à renforcer par rapport aux autres baies Une animation agricole qui doit continuer de monter en charge pour relancer les dynamiques Des liens à reconstruire avec les élus du territoire Amorcer la création de la réserve foncière Un renforcement possible des moyens autour du volet zones humides
Baie de Douarnenez	Un volet foncier bien engagé mais qui reste à finaliser, Une forte participation aux chantiers collectifs d'implantation précoce des CIPAN, Un volet zones humides qui concernent des surfaces restreintes mais avec une bonne articulation avec le volet foncier.	Un contexte de tensions récurrentes entre l'EPAB et la chambre d'agriculture. Ces tensions se nourrissent d'une défiance structurelle historique, Une notion de projet collectif remise en cause du fait de ces tensions avec plutôt l'impression d'actions parallèles peu coordonnées, Un questionnement par les partenaires de l'efficacité des moyens mis en œuvre sur ce territoire, Une dynamique très impactée par le délai d'élaboration du PLAV2, Une faible implication des acteurs économiques (coopératives, groupements) locaux, Une difficulté à développer une approche intégrée d'accompagnement des exploitations en prenant en compte l'ensemble des composantes stratégiques d'évolution des exploitations
Concarneau-La Forêt	Volet réglementaire bien structuré et bien perçu par tous les acteurs (bémol important du dernier groupe relai), Volonté collective de relancer la dynamique du projet de territoire, Volonté de coordination avec les actions de développement économique portées par les EPCI-FP	Dynamique très impactée par le délai d'élaboration du PLAV2, par le relai entre les deux EPCI-FP (CCPF vers CCA), puis par le renouvellement de l'animatrice, En conséquence, beaucoup de volets du plan en sont au stade du démarrage, Faible implication des acteurs économiques (coopératives, groupements) locaux, notamment dans le domaine spécifique des légumes de plein champ, Difficulté à relancer spécifiquement les conseils individuels, Contexte tendu avec la chambre d'agriculture mais volonté exprimée de trouver un accord.

1.4 En synthèse

Finalement, les investigations menées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PLAV2 amènent, en synthèse, à insister sur les messages suivants :

- Les spécificités importantes des différentes baies entre elles (contexte agricole, jeux d'acteurs, dynamiques institutionnelles) rendent difficile, pour ne pas dire non pertinente, une appréciation de la mise en œuvre générale et « moyenne » du PLAV2.
- Sur l'ensemble des baies, en revanche, la mise en œuvre du PLAV2 est marquée par un sentiment de lassitude, lié paradoxalement soit à l'usure des acteurs en place soit à leur renouvellement, mais aussi au « trou d'air » d'une année qui a fragilisé les dynamiques de mobilisation au moment du passage du PLAV1 au PLAV2. Une évolution est également remarquée au niveau des profils des exploitants, dont le nombre diminue mais la surface moyenne exploitée augmente, impliquant des organisations de travail différentes.
- Sur le plan des actions, le contenu du PLAV2 apparaît similaire au PLAV1. Si cela ne pose pas de problème pour le volet curatif qui a pu capitaliser sur les acquis du premier PLAV, pour les actions d'animation agricole, cela offre peu de marge de manœuvre aux acteurs locaux, *a fortiori* dans une optique de mobilisation des exploitants les plus difficiles à embarquer dans la démarche.
- Les actions nouvelles sont liées à la boucle vertueuse et aux chantiers collectifs. Elles sont fortement plébiscitées localement, et ont connu une montée en charge progressive au cours de la première moitié du PLAV2, même si la boucle vertueuse n'est déclinée que dans deux baies, et avec des montants faibles au regard des autres actions.
- Les démarches d'innovation en matière de gestion de l'azote semblent limitées par un financement demeurant difficile à obtenir en raison d'un corpus réglementaire déjà très complet et d'un encadrement européen des aides contraignant.
- Enfin, deux volets apparaissent particulièrement difficiles à mettre en place dans le PLAV2 et témoignent d'écart entre le niveau d'ambition et les conditions de mise en œuvre sur les baies :
 - le volet foncier pour lequel les freins liés aux outils proposés ainsi qu'aux pesanteurs socio-politiques locales apparaissent difficilement surmontables dans les délais du PLAV2. Ces difficultés semblent relativement symptomatiques d'une prise de conscience insuffisante des enjeux liés aux algues vertes sur les territoires ;
 - et le volet économique du fait d'un manque d'implication des acteurs des filières dans le PLAV2 et d'une incapacité des structures porteuses à agir à une échelle pertinente (régionale voire nationale)⁶.

⁶ L'articulation des actions du PLAV2 avec le volet économique est détaillé dans le rapport à venir sur la question 2 et la question 3 de l'évaluation.

II. Monographies par baies

Note de lecture : les monographies présentées ci-après sont issues des visites de terrain réalisées entre les mois d'octobre 2019 et janvier 2020 et qui ont permis de recueillir le point de vue des acteurs locaux et des partenaires⁷ sur la mise en œuvre des actions du PLAV2 dans les 8 baies. Ces visites se sont appuyées sur une grille de questionnement commune⁸. Pour autant, les informations, notamment chiffrées, mais également relatives aux constats et propositions restituées dans ces monographies sont en grande partie issues des échanges avec les structures porteuses des projets de territoire. En conséquence, le niveau de détail et d'analyse peut varier d'une monographie à l'autre, en fonction des personnes rencontrées et des données mises à disposition au moment de l'évaluation. Dans le cadre de l'évaluation, ces monographies ont pu faire l'objet de restitutions auprès des territoires concernés.

2.1 Baie de La Fresnaye

VISION D'ENSEMBLE

La Fresnaye
Avancement PLAV2
(2019)

Structure porteuse : **DINAN Agglomération**
13 613 ha dont 8 637 ha de Surface Agricole Utile
Env. 10 000 habitants
167 agriculteurs majoritairement en élevage laitier et hors sols (porcins et avicoles)
Objectif N : 43 mg/L(2021) et 32 mg/L(2027)

Volet curatif

Pas d'action de ramassage mise en œuvre dans le cadre du PLAV2 (prise en charge par Dinan agglomération)

1 plage fermée pendant 10 j ; 2 accès à la baie fermés par arrêté municipal

Volet transversal

Stratégie : Approche PLAV2 centrée sur les sols et l'azote organique (valorisation, échanges d'effluents) ainsi que les évolutions de système

Suivi qualité de l'eau : suivi des nitrates sur le Frémur (données partielles pour 2019 : 39 mg/L)

Filières : Travail avec la restauration collective (filères labellisées PLAV)

Communication : plaquettes et flyers à destination des prescripteurs

Connaissance : Expérimentation « valorisation de l'azote organique » (DREAL/CRAB) ; Thèse EHESP; Projet RiskManche (IFREMER)

Volet préventif

Mobilisation : engagement de long terme des agriculteurs, appui important du SAGE (porté par Lamballe Terre et Mer); un CPA qui se réunit 3 fois par an ; un taux de mobilisation d'environ la moitié des exploitants

Volet réglementaire : Pas de lien, pas connaissance des plans de contrôle ; mise en place de réunions collectives pour les reliquats

Animation collective : chantiers collectifs d'intercultures ayant concerné 82 agriculteurs en 2018 (env. 1600 ha) ; 5 formations à la gestion collective de l'azote (6 donneurs mis en contact avec 12 prêteurs)

Conseils individuels : 37 accompagnements réalisés (majoritairement évolution de système et gestion de l'azote) ; remobilisation en cours des prestataires ; création d'un fichier de suivi des accompagnements ; Implication faible des structures de conseils

MAEC : Peu de contractualisation (en cours de précision)

Gestion foncière : Action non mise en œuvre ; programmation pour 2020 (état des lieux)

Milieux aquatiques / ZH : CTMA en cours ; nombreuses actions bocage ; actions phyto (désherbage maïs, formation certiphyto...)

Action innovante : Boucle vertueuse en cours de mise en place pour 2020 (calcul de notation en cours et prestations envisagées ; retourneur d'andain pour compostage, épandage sans tonne, de précision, désherbage mécanique...)

Point de situation de l'état qualitatif :

Concentration en nitrates ([Q90] en mg/L NO3-)			
	Objectif 2021	2017/2018	2018/2019
Cours d'eau du Frémur	43	45,9	39,2

⁷ La liste des acteurs interrogés pour chaque baie figure en Annexe

⁸ La grille de questionnement figure en Annexe

Contexte et enjeux

Contexte physique et agricole

Principales caractéristiques agricoles du bassin :

	2010	2018
Superficie du bassin versant	13 613 ha	
Surface agricole Utile	8 796 ha	8 837 ha
Nombre d'exploitations	200 EA	167 EA
Productions agricoles principales	Prédominance des exploitations laitières et hors sol (porcines et avicoles).	

La baie de la Fresnaye est alimentée par cinq cours d'eau principaux, dont le Frémur, contribuant à lui-seul à l'apport de 80% des flux azotés de la baie. Il s'agit d'un bassin versant au contexte particulièrement agricole, les trois quarts de la surface étant constitués de terres cultivées. 40% des exploitations éligibles au PLAV2 correspondent à des systèmes laitiers ou hors sols. Le restant est principalement réparti entre des exploitations mixtes et céréalières.



C'est un territoire sensible aux phénomènes de ruissellement du fait de la quasi-totalité des cours d'eau présentant des vallées encaissées dont les pentes sont supérieures à 7%. Ses eaux littorales peu agitées et claires sont par ailleurs un facteur de prolifération des algues vertes.

1 275 ha de zones humides ont été recensés, soit 9,5% du territoire.

Figure 1 : Territoire de la Baie de la Fresnaye (Source : fiche technique)

Contexte institutionnel et gouvernance

La loi NOTRe a engendré une recomposition des périmètres des EPCI et une modification du découpage administratif du bassin versant, le périmètre passant de cinq EPCI à deux au 1^{er} janvier 2017 : Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer. Avant fusion des EPCI, la structure porteuse du PLAV1 était la Communauté de Commune du Pays de Matignon. La poursuite du portage administratif et technique du PLAV2 sur la baie de la Fresnaye se fait maintenant au sein de Dinan Agglomération, en collaboration avec Lamballe Terre & Mer Agglomération et la CLE du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye, porté par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP 22). Une convention d'entente financière a par ailleurs été établie entre les deux collectivités.

Figure 2 : Périmètre des EPCI sur le territoire de la Baie de la Fresnaye (Source : Dinan Agglomération)



Une co-présidence s'est alors mise en place au travers du « Comité Opérationnel de Suivi » (COS), décrit comme organe de concertation locale de la baie et composé de dix membres, représentants des élus des collectivités maîtres d'ouvrage, de la CLE du SAGE, du Comité Professionnel Agricole (CPA) de la baie, des conchyliculteurs, des organismes agricoles investis dans l'accompagnement individuel, des associations environnementales du territoire et un élu de la Chambre d'Agriculture. Les partenaires financiers sont conviés aux réunions.

Bilan du PLAV1

Le PLAV 1 a été signé en juillet 2013, avec comme ambition principale d'acquérir une connaissance fine des pratiques agricoles à l'échelle de la parcelle culturale, en une analyse croisée milieu et pratiques agronomiques, afin d'identifier les marges de progrès et leviers d'action en termes de fuites d'azote, par une approche individuelle et territoriale.

La structure porteuse a alors développé un outil de diagnostic permettant cette approche à la parcelle, l'outil informatique « DIAG-FRESNAYE ». L'objectif est d'optimiser le temps de saisie des techniciens et de favoriser les échanges avec l'exploitant afin d'élaborer un projet individuel cohérent avec les données recueillies. Le volet milieu est intégré par l'identification sur le parcellaire de chaque exploitation du référentiel hydrographique et des secteurs à enjeux. La méthodologie a été proposée aux onze organismes de conseil signataires du projet.

Deux actions mises en œuvre au cours du premier plan ont été qualifiées de « phares », au regard des enjeux du territoire ou des impacts escomptés sur les fuites d'azote. Il s'agit de :

- la réduction des fuites d'azote sur le parcellaire drainé, dont l'importance sur le territoire favorise la lixiviation des sols et réduit les possibilités d'épuration avant rejet aux cours d'eau. Des accompagnements ont alors été proposés en termes de pratiques de fertilisation adaptées ou de réalisation d'aménagements auto-épurateurs des eaux ;

- la valorisation territoriale de l'azote organique, action visant à optimiser l'usage et la répartition de l'azote organique produit sur le territoire en favorisant les échanges entre exploitants. Cette démarche a été menée en collaboration avec la structure porteuse, la Chambre d'Agriculture, les prescripteurs et les financeurs.

L'engagement des agriculteurs s'élevait à environ 65% des 200 exploitations éligibles de plus de 3 ha, avec 112 diagnostics réalisés sur les 3 ans de mise en œuvre du plan.

Concernant les objectifs de concentrations de nitrates pour le Frémur, ils correspondaient à un niveau inférieur à 54 mg/L en quantile 90, et une diminution de plus de 60 tonnes des flux de nitrates arrivant en baie de la Fresnaye. Ils ont été atteints partiellement, les concentrations atteignant 50,9 mg/L en 2015 avec une baisse constatée de 59 tonnes d'azote en termes de flux.

Entre 2013 et 2016, quatre échanges fonciers ont été réalisés, concernant neuf exploitants et 8 ha.

Enfin, des travaux d'assainissement collectif ont été réalisés, permettant la rénovation ou création de quatre stations, accompagnées de réfection de réseaux, et le déploiement d'un programme de réhabilitation de l'assainissement non collectif, avec plus de 350 installations individuelles réhabilitées.

Élaboration et démarrage du PLAV2

Élaboration

Une continuité était recherchée dans la mise en œuvre du second plan. Le PLAV2 s'inscrit ainsi dans la durée, avec un enjeu territorial et économique fort, autour des cultures hors sol. Une concertation a été engagée dès juillet 2016, au travers du CPA notamment, à raison de deux à trois réunions annuelles et réunissant des agriculteurs, organismes de conseils agricoles, conchyliculteurs, services de l'Etat, collectivités, scientifiques, associations environnementales et partenaires institutionnels. Les orientations du PLAV2 sont issues d'une réflexion collective, ayant fait l'objet d'une note d'intention soumise à validation par la CLE du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye en octobre 2016.

Des travaux de recherche menés sur la baie de la Fresnaye (« Temporalité des transferts de nutriments dans les bassins à algues vertes – J. CAUSSE 2015 », « RiskManche » IFREMER 2015, et des études locales : Etude morphologique des cours d'eau, 2016...) ont également été utilisés afin d'affiner la stratégie d'intervention du PLAV2.

Contenu du contrat

Le projet vise la continuité de la dynamique initiée par le programme 2013-2016, en pérennisant/capitalisant les engagements contractualisés durant le premier plan. Est visé d'une part le maintien des actions agricoles mobilisatrices, telles que :

- la valorisation collective et territoriale de l'azote organique ;
- l'amélioration de la couverture hivernale des sols ;
- l'aménagement des zones sensibles, dont les parcelles drainées ;
- le suivi agronomique de précision.

D'autre part, en réponse aux attentes socio-économiques des acteurs de la baie, des mesures plus attractives pour les élevages hors-sols et plus transversales doivent être déclinées, de même qu'un accompagnement vers des systèmes de productions à bas intrants et à l'installation ou restructuration d'exploitations.

Deux axes d'intervention principaux ont alors été identifiés :

- l'entrée « Conservation des sols / matières organiques », comprenant des mesures spécifiques sur la valorisation collective de l'azote organique, la couverture des sols... ;

- l'entrée « Milieux », avec des actions liées à la restauration de la morphologie des cours d'eau ou à la gestion des eaux pluviales, afin de limiter le transfert de flux direct par temps de pluie en favorisant notamment le tamponnement et l'infiltration des eaux pluviales, et en déconnectant les parcelles drainées.

Six thématiques d'actions sont envisagées afin de décliner ces axes :

- diagnostic et suivi des agriculteurs, autour des actions « DIAG », afin de suivre les engagements contractualisés durant le PLAV1 et de mobiliser de nouveaux exploitants. Des approches individuelles autour de CEI et de l'outil « DIAG-FRESNAYE » sont visées ;
- valorisation des sols et de la matière organique, actions « SOL » ;
- évolutions des pratiques agricoles, actions « ECO » ;
- capacités de résilience de l'hydrosystème, actions « HYDRO » ;
- mise en œuvre du programme, actions « COORDO » ;
- réduction des risques sanitaires, actions « SANIT ».

Le plan répond par ailleurs aux enjeux du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye, et constitue le volet « azote » d'un contrat territorial multithématique déclinant de façon globale les actions à déployer pour tendre vers le bon état écologique des masses d'eau.

La cible principale est la rivière du Frémur, cours d'eau pour lequel l'objectif fixé est d'atteindre une concentration en nitrates de 32 mg/L d'ici 2027 (43 mg/L au début du plan, et 39 mg/L pour 2019). L'objectif de résultat décliné à l'exutoire des cinq cours d'eau à échéance de 2021 est fixé à hauteur de 43 mg/L.

Démarrage du contrat

Le PLAV2 a été signé en mai 2018.

Avancement des actions

Volet curatif

Cinq communes sont concernées par les échouages d'algues vertes, Dinan Agglomération étant en charge du ramassage, mais il ne semble pas y avoir d'action mise en œuvre. Il est décrit un faible volume d'algues échouées.

Néanmoins, en 2019 :

- une plage a été fermée (Château Serein – Plévenon) pendant trois semaines pour cause de mélange d'algues vertes et brunes en putréfaction ;
- deux accès à la baie ont été fermés par prise d'arrêté municipal (algues en putréfaction localisées dans les filières des cours d'eau sur l'estran) :
 - Le Clapet à Pléboulle ;
 - Le Moulin de la Roche Noire à Matignon.

Volet préventif

Un engagement de long terme des agriculteurs est décrit, avec un taux de mobilisation d'environ la moitié des exploitants, un CPA qui se réunit trois fois par an et un appui important du SAGE.

Volet réglementaire

Il n'y a actuellement pas de lien réalisé avec le volet réglementaire. Des réunions collectives autour des reliquats azotés sont organisées, mais il ne semble pas y avoir de réelle connaissance des plans de contrôle.

Animation collective

La coordination agricole et l'animation collective sont sous la maîtrise d'ouvrage de Dinan Agglomération. Différents types d'animation collective sont déclinés :

- cinq formations à la gestion collective de l'azote sont réalisées par la CRAB, 27 agriculteurs sont pour le moment concernés ;
- des chantiers collectifs d'intercultures ayant concerné 82 agriculteurs en 2018 (pour environ 1600 ha).

Par ailleurs, dans le cadre de la valorisation et échange de l'azote organique, 6 donneurs ont été mis en contact avec 12 receveurs.

Un nouveau marché public devait être lancé d'ici la fin d'année 2019, pour une réponse à l'appel d'offre en commun avec l'animation agricole sur le bassin versant Rance Aval.

Conseils individuels

L'accompagnement individuel est ouvert à l'ensemble des organismes de conseils : Chambre, coopératives agricoles et prescripteurs indépendants. Les partenaires agréés sont Capinov-Triskalia, CRAB, BCELO, Cooperl, CER22, CEDAPA, GAB22, Le Gouessant, Alteror Cogedis, Cohérence, Pâturesens.

Les accompagnements individuels ayant été envisagés sont :

- l'accompagnement pour une évolution du système d'exploitation ;
- l'optimisation environnementale liée à un projet structurant ;
- l'accompagnement technique à la gestion de l'inter-culture à l'automne ;
- l'accompagnement technique à la gestion de l'herbe ;
- l'accompagnement technique à la gestion de l'azote ;
- le diagnostic agro-environnemental.

Un bilan des accompagnements individuels réalisés par les prestataires agréés montre qu'environ 20% des agriculteurs éligibles ont été accompagnés entre 2018 et 2019, impliquant une nécessaire remobilisation pour l'année 2020.

37 accompagnements ont été réalisés, majoritairement autour de l'évolution de système et gestion de l'azote. Une remobilisation des prestataires est en cours ; ainsi que la création d'un fichier de suivi des accompagnements. Une faible implication des structures de conseils est néanmoins notée.

Structures retenues	Diagnostic agro-environnemental	Evolution de système	Optimisation environnementale	Gestion de l'herbe	Gestion de l'azote	Gestion de l'inter-culture	Total
CAPINOV					3		3
CRAB	5	10			6		21
BCELO			1	1	3		5
COOPERL							0
CER 22	2						2
CEDAPA							0
GAB 22		2		2			4

LE GOUessant	1	1					2
ALTEOR COGEDIS							0
COHERENCE							0
Total	8	13	1	3	12	0	37

Figure 3 : Accompagnements individuels réalisés sur la baie de la Fresnaye (Source : COS 08/10/19)

Parmi ces 37 accompagnements, 29 conseils ont été réalisés en 2019, dont 17 par la CRAB, ainsi que 10 formations individuelles à la valorisation territoriale de l'azote organique.

Gestion foncière (réserves foncières, échanges amiables...)

La mesure ECO_6 de la charte de territoire prévoit l'optimisation foncière des parcellaires d'exploitation, avec l'objectif de mettre en œuvre une cellule foncière locale, dont le maître d'œuvre serait la structure porteuse, et réaliser des échanges à l'amiable « simple », animés par la CRAB à hauteur de 20 jours/an.

Il s'agit ici d'une action non mise en œuvre mais programmée pour 2020 (état des lieux et réserve foncière). Une animation est déclinée depuis 2017 par la Chambre, mandatée pour ce volet, mais non effective en termes d'échanges. Entre 2017 et 2019, ont été mis en œuvre un démarchage téléphonique, des entretiens individuels, une communication via des bulletins communaux et des réunions. Une certaine sensibilisation des agriculteurs est ainsi avancée, mais aucun échange n'a été formalisé sur ce deuxième plan. Il est ici particulièrement décrit la présence de blocages historiques, familiaux, avec des exploitants qui ne sont pas toujours propriétaires des terres cultivées, ce qui limite la possibilité des échanges de parcelles.

Par ailleurs, le nombre d'exploitations est en train de diminuer drastiquement. Si la tendance continue, ils estiment à 110 le nombre d'agriculteurs sur le territoire en 2028 (au lieu de 167 en 2018). La surface moyenne est par ailleurs passée de 40 ha à la fin des années 1990 à 160, illustrant une modification des profils des exploitants.

Zones humides

Concernant l'action « milieux aquatiques » : 4 dispositifs tampons ont été réalisés en 2019, soit 15 depuis 2014 (fossés aveugles, bassins et dispositif filtrant). 5 ha de zones humides ont été restaurés ou optimisés, et 18 dans le cadre de CTMA en cours.

Filières agricoles (circuits courts, valorisation produits...)

Les actions « ECO » prévoient la déclinaison de mesures afin de soutenir économiquement les exploitants, en développant des filières et en valorisant les efforts réalisés. La mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2015-2020 est inclus dans ce volet. Une coordination entre les intercommunalités du territoire est mise en œuvre afin :

- de soutenir par des aides à l'installation ;
- d'encourager le développement des circuits courts ou filières longues.

Il n'y a néanmoins pas d'action menée au niveau local. En 2017, une journée avait été organisée avec les filières afin d'initier un mouvement, mais restant sans effet.

Un projet d'état des lieux et de mise en place de vente directe, existe pour 2020 à mener avec Lamballe Terre et Mer et Saint Brieuc pour décliner un programme d'action. Des échanges ont également été initiés avec les services économiques des agglomérations.

Actions innovantes (chantiers collectifs, boucles vertueuses...)

L'année 2019 est la troisième année de mise en œuvre des chantiers collectifs.

	2017	2018	2019
Nb ETA/CUMA	4		5
Nb d'exploitants concernés	63	82	89
Couverts Précoces	1062 ha	1416,04 ha	1414,97 ha
RGI sous maïs	110 ha	96,55 ha	93,52 ha

Figure 4 : Bilan des chantiers collectifs d'interculture (Source : COS 08/10/19)

En 2019, ils concernaient 45% des céréales d'hiver. Un bilan positif en est ainsi tiré par les coordonnateurs de plan. Le COS estime unanimement que ce dispositif répond aux attentes de la baie en termes d'évolutions des pratiques agricoles et d'impacts sur la qualité de l'eau, les milieux... Aux vues des résultats décrits comme engageants, il était initialement prévu une reconduite du dispositif en 2020, mais avec de nouvelles conditions, telles qu'un plafonnement à l'hectare par exploitation. Cette évolution a finalement été abandonnée, notamment à la demande du territoire.

Il avait par ailleurs été annoncé le lancement de la boucle vertueuse pour 2020. La baie de la Fresnaye avait alors initié un travail sur cet outil : calcul de notation, prestations envisagées avec les ETA et CUMA (retourneur d'andain pour compostage, épandage sans tonne, de précision, désherbage mécanique...), réflexion autour d'une grille de points, ensuite partagée au CPA. Ce dispositif avait reçu un bon accueil et impliqué des réunions et une certaine mobilisation locale. Le projet a néanmoins été suspendu suite au projet de notification des PSE, présentant un système proche de la boucle vertueuse. Cependant, les acteurs du territoire s'interrogent sur l'adaptabilité et l'adéquation des PSE avec le contexte local des baies. Il a également été soulevé que la boucle vertueuse semblait financièrement plus généralisable à tout un bassin versant algues vertes qu'un PSE.

Enfin, dans le cadre du projet "valorisation de l'azote organique" (DREAL, CRAB), une expérimentation locale SEMAFOR/FERTILIEN est menée. 6 donneurs ont été mis en contact avec 12 prêteurs de terres, pour un total de 26 000 uN échangés (équivalent 16 900uN minéral). Des vérifications sont effectuées par la DREAL et la DDPP pour valider l'outil, et 47 agriculteurs ont été impliqués depuis le lancement de l'expérimentation (37 en 2019). Les membres du COS souhaitent voir ce dispositif se poursuivre afin de pouvoir impliquer et former davantage d'exploitants sur le territoire. La durée de l'expérimentation a été d'un an, d'octobre 2018 à octobre 2019.

Volet transversal

Communication :

- partenariats envisagés pour la réalisation de journées techniques sur le terrain (rendez-vous bout de champs, visites techniques...) ;
- mise en place d'un groupe de travail spécifique avec les animateurs de la Chambre, les techniciens des organismes de conseils ;
- 12 flashs infos (9 info'culture, 3 flashs Champs d'Armor, communs aux bassins versants) ;
- démonstrations agricoles (sursemis de prairies).

Connaissance :

Ce volet est envisagé dans l'action « SOL_4 » : Amélioration des connaissances pédologiques et hydrogéologiques, perspectives d'études, appui scientifique. Une complémentarité est ainsi recherchée entre le volet recherche et opérationnel. Ont alors été réalisés une thèse EHESP et le projet RiskManche (Ifremer). L'outil TRANSCENDER est par ailleurs mis en œuvre dans le cadre d'une action de recherche visant à acquérir des données spatiales et temporelles fines (mesures des nitrates et carbone organique dissous dans les eaux de surface) afin de mieux appréhender le fonctionnement de l'hydrosystème. Dinan Agglomération est l'un des partenaires de ce projet, ensuite développé sur d'autres territoires suite à cette première déclinaison.

- Un volet d'action sur l'hydrosystème est aussi prévu, afin de renforcer la résilience de l'hydrosystème, notamment au travers de la reconstitution du maillage bocager et de la préservation de l'existant. Ces actions sont complémentaires aux objectifs du SAGE « Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau ». Le bilan 2019 recense 5 buses aménagées, 5 points d'abreuvement, et 2,1 km linéaires de cours d'eau restaurés.
- Des actions sont également mises en œuvre dans le cadre de CTMA 2017-2021 :
 - 12 dispositifs de franchissements aménagés (passerelles et busages) ;
 - 19 points d'abreuvement aménagés ;
 - 3,5 km linéaires de cours d'eau restaurés.

Ces actions visent l'amélioration de la résilience du bassin versant, en développant des fonctions assurant la protection de la ressource en eau, telles que les capacités d'autoépuration de l'hydrosystème, par restauration de la morphologie des cours d'eau (reméandrage).

- Une expérimentation a été mise en œuvre sur la Baie de la Fresnaye, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et la Chambre d'Agriculture. L'objectif était de définir des orientations de gestion compatibles avec les enjeux du territoire, un usage agricole des terres et l'équilibre économique des exploitations. (Appel à Initiatives « Biodiversité » de l'Agence de l'Eau). Environ 340 ha de SAU ont été concernés, et 33 exploitants, autour de trois ateliers de travail. Le projet s'est terminé en mai 2019.

Accompagnement des partenaires

- Une bonne collaboration est décrite avec la profession agricole (CA, GAB, CEDAPA). Un travail de démarchage des exploitants est par ailleurs organisé avec la Cooperl.
- Une forte collaboration existe avec le SAGE, ce qui permet une mise en commun de l'approche territoriale, une certaine habitude de travail. La CLE a un rôle fédérateur, les échanges rendant possible une certaine prise de conscience de la responsabilité de chacun. Les services et actions mis en œuvre sont complémentaires.
- La structure porteuse décrit l'absence de transversalité des actions portées par les collectivités.
- Une lourdeur administrative est ressentie au cours de ces démarches, un manque d'accompagnement impliquant que cet aspect prenne le pas sur l'aspect opérationnel.
- Des difficultés sont rencontrées dans la communication avec l'échelon régional, les collectivités locales ne s'estimant pas suffisamment consultées. Au-delà des actions déjà engagées à ce jour sur les expérimentations locales, les élus du territoire, présidents et membres de CLE notamment, souhaiteraient davantage avoir la possibilité d'assister aux réunions avec la Région et préfecture et prendre part aux décisions, afin de rendre le PLAV moins « hors-sol ».

Cohérence des politiques

- La forte coordination avec les porteurs du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye permet une bonne cohérence entre ces démarches.
- Un manque de moyens internes est relevé, notamment depuis le deuxième plan, ce qui limite les actions de veille ou d'accompagnement, de suivi à la parcelle.
- Une interrogation sur la pertinence et l'opérationnalité de certains indicateurs persiste, en particulier pour le suivi de l'azote. Il a été pris en exemple les EBE, dont la communication semble freiner les exploitants à prendre part au dispositif.
- L'animateur et la structure porteuse font face à un changement fréquent des conseillers, de politique menée. Ce cadre politique changeant peut créer des distorsions entre les décisions prises à cet échelon et la réalité du terrain. Le PLAV2 a alors été décrit comme trop « hors-sol », non adapté aux réalités du terrain, et proposant des outils ne correspondant pas aux besoins et attentes du territoire.
- Un manque de portage et de cohérence politique est globalement décrit.

Principaux enseignements

Principales avancées

- chantiers collectifs ;
- expérimentations autour de la valorisation de l'azote organique ;
- actions transversales et restauration de milieux.

Axes d'améliorations

- développer des outils adaptés aux granivores/élevages hors-sol, réflexion autour des PSE ;
- souhait de ne travailler qu'avec les indicateurs DRAAF relatifs à l'accompagnement individuel afin de simplifier les démarches, le suivi ;
- mobilisation des prescripteurs, réunions déjà réalisées pour les sensibiliser et développer un outil pédagogique, à approfondir ;
- mise en place de la boucle vertueuse – projet des PSE ;
- déclinaison du volet foncier – mise en place d'une cellule foncière ;
- remobilisation et poursuite de l'engagement des agriculteurs et les conseils individuels.

Bonnes pratiques et propositions

- plus de concertation lors de la prise de décisions liées au PLAV2 ;
- besoin d'accompagnement pour la structuration des filières ;
- mettre en place une concertation entre baies ;
- mettre en place une communication positive, concertée, à l'échelle régionale (en cours) ;
- améliorer la visibilité des différents outils et dispositifs (boucle vertueuse, PSE...) ;
- favoriser l'articulation avec le volet alimentaire (en lien avec le PAT) ;
- accompagner une gestion de crise pour les échouages ;
- faciliter les démarches administratives et l'utilisation des indicateurs de suivi ;
- mettre en place une vision à plus long terme ;
- proposition d'étendre à la Bretagne l'expérimentation autour de la valorisation territoriale de l'azote organique.

2.2 Baie de Saint Brieuc

VISION D'ENSEMBLE

La Fresnaye Avancement PLAV2 (2019)



Structure porteuse : **DINAN Agglomération**
13 613 ha dont 8 837 ha de Surface Agricole Utile
Env. 10 000 habitants
167 agriculteurs majoritairement en élevage laitier et hors sols
(porcins et avicoles)
Objectif N : 43 mg/L (2021) et 32 mg/L (2027)

Volet curatif

Pas d'action de ramassage mise en œuvre dans le cadre du PLAV2 (prise en charge par Dinan agglomération)

1 plage fermée pendant 10 j ; 2 accès à la baie fermés par arrêté municipal

Volet transversal

Stratégie : Approche PLAV2 centrée sur les sols et l'azote organique (valorisation, échanges d'effluents) ainsi que les évolutions de système

Suivi qualité de l'eau : suivi des nitrates sur le Frémur (données partielles pour 2019 : 39 mg/L)

Filières : Travail avec la restauration collective (filières labellisées PLAV)

Communication : plaquettes et flyers à destination des prescripteurs

Connaissance : Expérimentation « valorisation de l'azote organique » (DREAL/CRAB) ; Thèse EHESP ; Projet RiskManche (IFREMER)

Volet préventif

Mobilisation : engagement de long terme des agriculteurs, appui important du SAGE (porté par Lamballe Terre et Mer) ; un CPA qui se réunit 3 fois par an ; un taux de mobilisation d'environ la moitié des exploitants

Volet réglementaire : Pas de lien, pas connaissance des plans de contrôle ; mise en place de réunions collectives pour les reliquats

Animation collective : chantiers collectifs d'intercultures ayant concerné 82 agriculteurs en 2018 (env. 1600 ha) ; 5 formations à la gestion collective de l'azote (6 donneurs mis en contact avec 12 prêteurs)

Conseils individuels : 37 accompagnements réalisés (majoritairement évolution de système et gestion de l'azote) ; remobilisation en cours des prestataires ; création d'un fichier de suivi des accompagnements ; Implication faible des structures de conseils

MAEC : Peu de contractualisation (en cours de précision)

Gestion foncière : Action non mise en œuvre ; programmation pour 2020 (état des lieux)

Milieux aquatiques / ZH : actions phytos (désherbage maïs, formation certiphyto...) ; CTMA en cours ; Nombreuses actions bocage

Action innovante : Boucle vertueuse en cours de mise en place pour 2020 (calcul de notation en cours et prestations envisagées ; retourneur d'andain pour compostage, épandage sans tonne, de précision, désherbage mécanique...)

Point de situation de l'état qualitatif :

Les objectifs du PLAV2 sont exprimés en termes de flux d'azote sur la période mai-septembre (flux pondérés par l'hydraulicité et calculés sur 3 années consécutives) :

	Flux pondérés Mai-septembre (TN/an)		
	Objectif 2019-2021	2017-2019	Référence 1999-2003
Total	170	179	392
Ic	26	31	61
Gouët	77	72	178
Urne	16	23	38
Gouessant	50	53	116

Contexte et enjeux

Contexte physique et agricole

Le territoire de la baie de Saint Brieuc (97 000 ha) est situé sur le territoire du SAGE de la baie de Saint Brieuc⁹ (110 000 ha), il comporte quatre grands bassins versants :

- la Flora-Islet -12 029 ha (hors PLAV)
- le Gouessant – 42 904 ha
- le Gouet-Anse d'Yffiniac (Urne et ses affluents) – 39 292 ha
- l'Ic et ses côtiers – 14 637 ha.

Les principales caractéristiques de la baie de Saint Brieuc (périmètre du Plan Algues Vertes) :

	2010	2019
Superficie du bassin versant	97 000 hectares	
Surface agricole Utile	58 000 ha	58 000 ha
Nombre d'exploitations	1400	1200
Productions agricoles principales	Lait, porcs, volailles, mixte lait-hors sol	

Sur ce territoire, on recense 10 383 hectares de zones humides

Figure 1 : Territoire de la baie de Saint Brieuc
(Source : fiche technique)



Evolution du phénomène : flux d'azote et échouages des algues vertes

Evolution des flux d'azote :

Sur la période 2017-2019, le flux moyen pondéré annuel s'établit à 1 344 tonnes N-NO₃ et N-NH₄, ce qui représente une baisse de 42% par rapport à la référence de 1999-2003. Sur l'année hydrologique 2018-2019 (1/10 au 30/09) le flux estimé est de 1 279 tonnes, soit le deuxième plus bas de la chronique après 2010-2011.

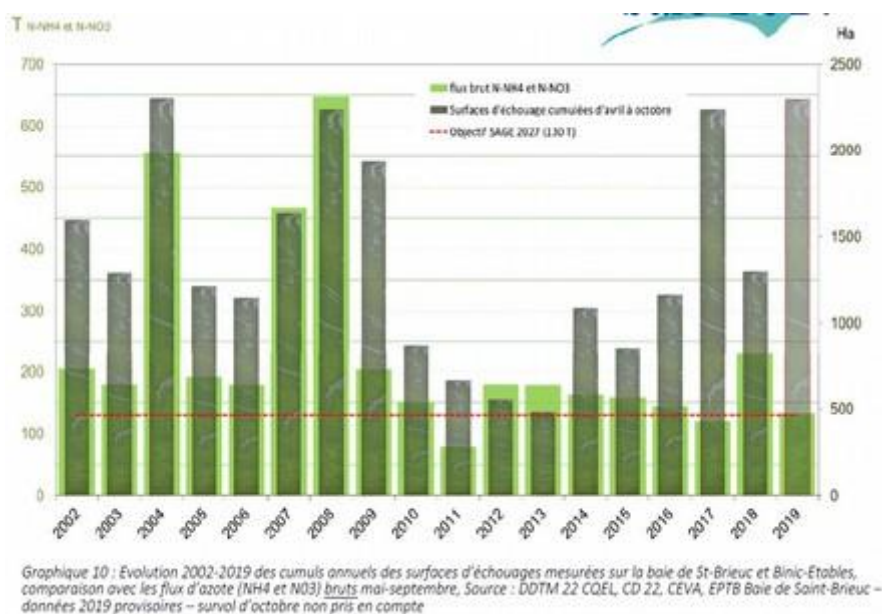
⁹ Le périmètre du SAGE de la baie de Saint Brieuc couvre 110 000 ha sur 75 communes et compte environ 220 000 habitants



Evolution des échouages :

En 2019, malgré des flux en moyenne limitants sur la période mai - septembre, plusieurs facteurs ont conduit à une « marée verte » exceptionnelle : un stock d'algues important préservé à la faveur d'un hiver calme a favorisé un démarrage précoce de la marée verte et des eaux rapidement réchauffées et un ensoleillement important en février-mars a permis une croissance des algues à cette période où les teneurs en azote ne sont pas limitantes.

Fin septembre 2019, 10 700 tonnes d'algues ont été ramassées pour une moyenne 2010-2019 de 6 100 tonnes.



Bilan du PLAV1

La réussite du PLAV 1 s'est traduite par une adhésion importante des exploitants à la démarche. En 2015, on considère que 1100 exploitations sont concernées par la mise en œuvre de la Charte de territoire : près de 900 exploitants (82,5%) ont signé une charte individuelle. Lors de cette période a également été mené à bien la cartographie des écoulements et des espaces stratégiques qui a permis et permet encore le déploiement des actions de reconquête et de tamponnement des flux sur ces milieux.

Des évolutions de pratiques ont eu lieu sur près de 7 000 ha dont :

- près de 1 500 ha de zones humides en herbe conduits extensivement ;
- l'engagement de 3 400 ha dans des MAEC système ;

- une augmentation des surfaces en cultures fourragères pérennes de 1% (514 ha) pour un objectif de 5000 ha à 2027 ;
- une réduction de la sole en céréales d'hiver de l'ordre de 180 ha ;
- 180 ha de zones humides cultivées mises en prairies permanentes avec un plafonnement de la fertilisation (125 uN/ha) ;
- 5 nouvelles exploitations en agriculture biologique (450 ha).

En lien avec ces actions, la pression azotée a baissé de 214 T (déclarations de flux).

La mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes n°1 (2011-2015) a vu une **forte mobilisation des parties prenantes (injonction du plan gouvernemental)** et notamment des **agriculteurs qui ont adhéré massivement à la Charte de territoire : quasi 900 se sont engagés dans la démarche (82,5% des exploitations pour 88% de la SAU = 47 139 ha)**. L'autre réussite du premier plan concerne **le recensement précis des espaces stratégiques et la mise en place des actions de reconquêtes des zones humides**, en particulier au niveau des têtes de bassins versants. Néanmoins, **la principale difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de ce premier plan est le caractère ponctuel de l'accompagnement** relevant d'une réflexion peu intégrée des différentes composantes de l'exploitation agricole. Cela n'a ainsi **pas permis de mettre en œuvre les changements en profondeur nécessaires à l'atteinte des objectifs** du PLAV1 et du SAGE de la baie de St Brieuc sur le volet nitrates.

Élaboration et démarrage du PLAV2

Elaboration

L'élaboration du PLAV 2 a été co-construite sur la base des objectifs et de la stratégie du SAGE de la baie de Saint Brieuc adoptés en 2010 et confortés lors de l'approbation du SAGE en 2014. Ils sont le résultat d'un travail de la CLE initié dès 2006 et des enseignements tirés de la mise en œuvre du premier plan « algues vertes ».

Début des travaux de la CLE (2006)	Stratégie (2010)	PLAV 1 (2011-2016)	baie 2027 (2017-2021)
---------------------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------------------

Les objectifs du plan sont toujours de

- réduire d'au moins 60 % les flux d'azote ;
- lutter contre la reconduction du phénomène.

Plus précisément l'objectif proposé pour 2021 : un flux cumulé de 170 tonnes d'azote entre mai et septembre sous forme de nitrates (N-NO3) et ammonium (N-NH4) appuyé sur une baisse moyenne de 6 tonnes/an du flux N-NO3 sur la période 2015-2021. Cet objectif est à évaluer sur la moyenne de 3 saisons consécutives 2019-2021. Cet objectif représente 79% de l'objectif du SAGE à 2027.

La stratégie associée à l'atteinte de ces objectifs concerne

- l'optimisation des pratiques partout ;
- la modification de pratiques / systèmes plus en profondeur sur certaines parties du bassin.

La stratégie a été traduite au moyen de 29 actions regroupées au sein de **six axes opérationnels**

1. Accompagner les exploitations en projet
2. Favoriser une gestion efficiente de l'azote
3. Améliorer l'efficacité de la couverture des sols
4. L'aménagement du bassin versant : améliorer les mécanismes de tamponnement des flux
5. Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées
6. Améliorer les performances d'assainissement



Le projet Baie 2027 de lutte contre les algues vertes a été adopté par la CLE du SAGE de la baie de Saint Brieuc le 31 mars 2017 et validé par le Comité Régional le 7 juillet 2017. Il a été traduit dans un contrat territorial multithématique unique 2017-2021, signé le 19 janvier 2018.

Démarrage du contrat

Le démarrage du contrat est marqué par un contexte de changement lié à :

- la réforme territoriale avec
 - d'une part élargissement des périmètres des agglomérations (mise en place de la loi NOTRe : NOuvelle Organisation Territoriale de la République)
 - Saint Brieuc Amor Agglomération : créée le 1er janvier 2017 (32 communes), elle est formée par fusion de quatre intercommunalités : la communauté de communes Centre Armor Puissance 4, la communauté de communes du Sud Goëlo, Quintin Communauté et Saint-Brieuc Agglomération, étendue à une commune de la Communauté de communes du Pays de Moncontour (Saint-Carreuc) ;
 - Lamballe Terre et Mer : créé au 1er janvier 2017, elle est formée par fusion de la communauté de communes Arguenon - Hunaudaye, la communauté de communes de la Côte de Penthièvre et Lamballe Communauté, étendue à six communes de la communauté de communes du Pays de Du Guesclin (Éréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur), à deux communes de la communauté de communes du Pays de Matignon (Hénanbihen et Saint-Denoual) et cinq communes de la communauté de communes du Pays de Moncontour (Hénon, Moncontour, Plémy, Quessoy et Trédaniel). Elle est devenue communauté d'agglomération le 1er janvier 2019 ;
 - d'autre part, la prise en charge de la compétence GEMAPI par ces agglomérations (SBAA¹⁰, LTM et Dinan agglomération) avec une première année de mise en œuvre en 2018 ;
- l'arrivée d'une nouvelle équipe d'élus à la chambre d'agriculture (début 2019) qui a donc dû se « réapproprier » le sujet. Des élus qui partagent des objectifs du PLAV2 mais sont ont moins de poids au sein de la chambre d'agriculture.

Le démarrage de la mise en œuvre du PLAV2 a été difficile après un arrêt de presque deux ans : une année de bilan (2016), une année de co-construction dans un contexte institutionnel en transition (2017) et une année 2018 où chaque maître d'ouvrage s'est remobilisé au sein d'un nouveau cadre institutionnel et cela malgré la poursuite de certaines actions

¹⁰A compter de 2019, SBAA est compétente sur la totalité du cycle de l'eau

(continuité du travail sur les interfaces cultures- cours d'eau par exemple). **La dynamique semble à nouveau réellement là depuis 2019** (cf. le nombre d'accompagnements).

Contexte institutionnel et gouvernance du plan de lutte contre les algues vertes

Les maîtres d'ouvrage des actions programmées au sein de ce contrat sont (tableau et carte suivants) :

Structure	Portage
Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Brieuc	EPTB de la baie de Saint Brieuc, structure porteuse du SAGE. Elle assure la coordination de l'ensemble, le suivi de la mise en œuvre du SAGE, l'animation des instances de la CLE qui sont chargées du pilotage du contrat Baie 2027. Elle assure la maîtrise d'ouvrage de la plateforme foncière, l'animation d'une partie des actions du volet économique, la formation et le soutien aux techniciens des collectivités maîtres d'ouvrage
Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA)	SBAA est maître d'ouvrage de la coordination des actions bassins versants Gouët, Ic et Urne : volets bocage, milieux aquatiques, animation « charte communale » et animation agricole hors PLAV
Lamballe Terre et Mer (LTM)	LTM est maître d'ouvrage de la coordination des actions bassins versants Gouessant, Flora et Islet : volets bocage, milieux aquatiques, sensibilisation et animation agricole hors PLAV
La Chambre d'agriculture	La chambre d'agriculture a en charge de l'animation agricole globale, de la coordination technique de l'accompagnement des exploitants, des chantiers collectifs et des échanges fonciers
Le GAB / CEDAPA	Le GAB et le CEDAPA ont en charge l'animation de collectifs mis en place lors du PLAV1
Terre et Bocages	L'association porte les démarches en faveur de l'appropriation et de la gestion du bocage par les exploitants agricoles

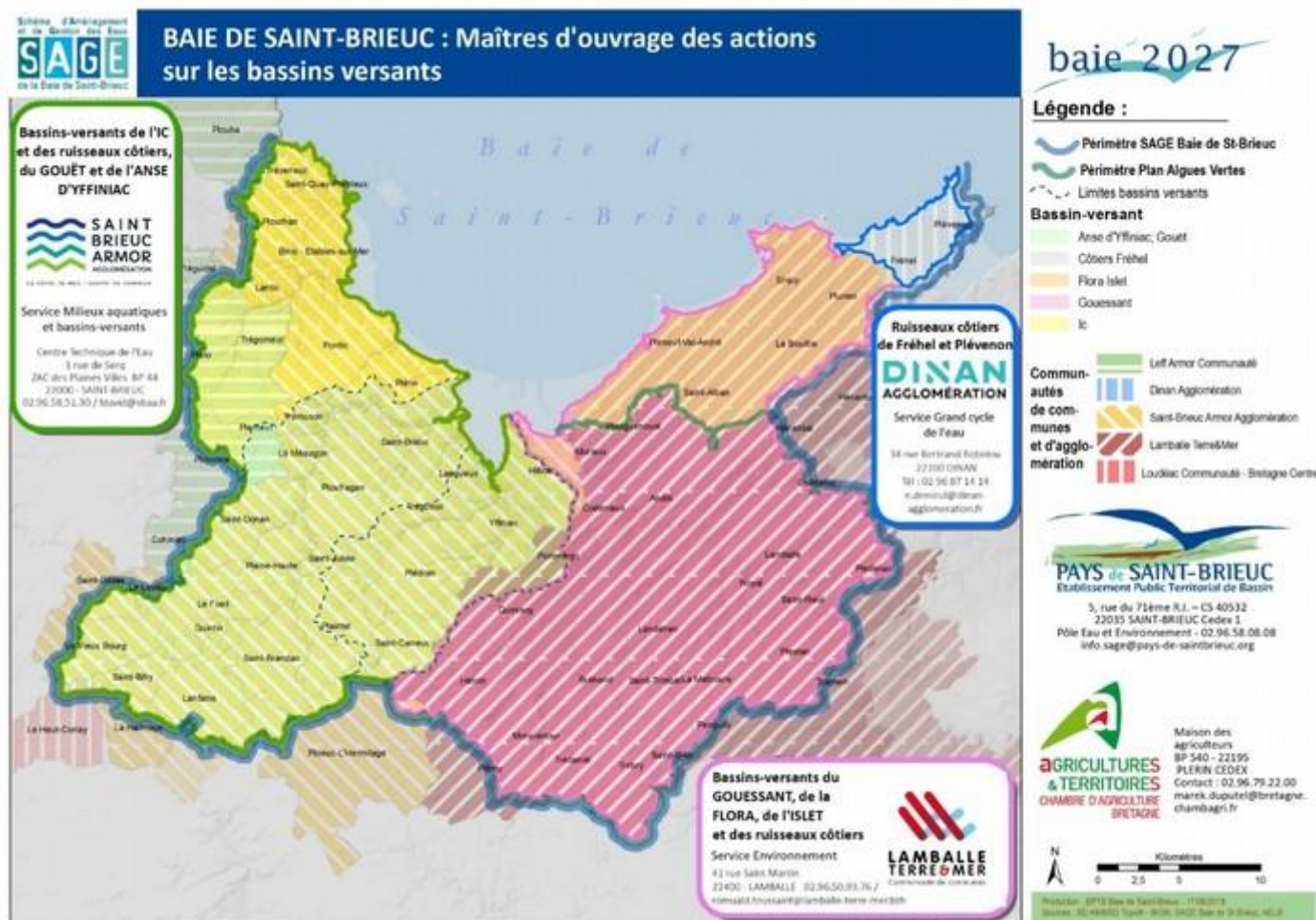


Figure 4 : les maîtrises d'ouvrage sur la baie de Saint Brieuc (Source : EPTB Baie de St Brieuc)

Ces acteurs se retrouvent avec d'autres partenaires au sein des instances de gouvernance organisées de la manière suivante :

Instance	Composition	Rôle
Comité algues vertes (Commission Locale de l'Eau élargie)	Composition de la CLE (Cf. composition approuvée par le Préfet le 29/06/2010) élargie aux représentants des coopératives agricoles, aux membres du Comité professionnel agricole de la baie, des communes littorales concernées et des acteurs du tourisme	Pilote la planification du projet rend les arbitrages à sa mise en œuvre, réalise le suivi général de la démarche
Comité opérationnel (COMOP)	Il réunit l'ensemble des maîtres d'ouvrage et des parties prenantes du projet : 4 représentants du comité professionnel agricole (CPA), 1 représentant de chaque organisme réalisant de l'accompagnement individuel, 1 représentant du pôle INPACT, 3 représentants des collectivités maîtres d'ouvrages des opérations de BV, 1 représentant élu de la chambre d'agriculture, 1 représentant de l'EPTB de la baie de St Brieuc, 1 représentant des associations membres de la CLE. Selon l'ordre du jour, les partenaires financiers peuvent être conviés aux réunions de cette instance : l'AELB, le Conseil	Pilotage au fil de l'eau du projet. Lieu de coordination : ajuste et arbitre le calendrier de mise en œuvre des actions et les modalités de leur déploiement. Il alerte la CLE sur les difficultés de mise en œuvre rencontrées

	Département 22, le Conseil régional Bretagne, la DDTM 22, la Préfecture du 22, la Préfecture de Région, La DRAAF	
Commissions d'examen des soutiens aux exploitations	Elle est constituée de 4 agriculteurs du CPA, d'1 représentant du pôle INPACT, de 3 représentants élus des structures de BV (collectivités), d'1 représentant élu de la Chambre d'agriculture, d'1 représentant élu de l'EPTB de la baie de St Brieuc	Valider la prise en charge des accompagnements sollicités par les exploitations ; examiner les demandes d'aides pour des investissements ; identifier les démarches qualifiantes et de filières qui contribuent à l'atteinte des objectifs du projet

Avancement des actions

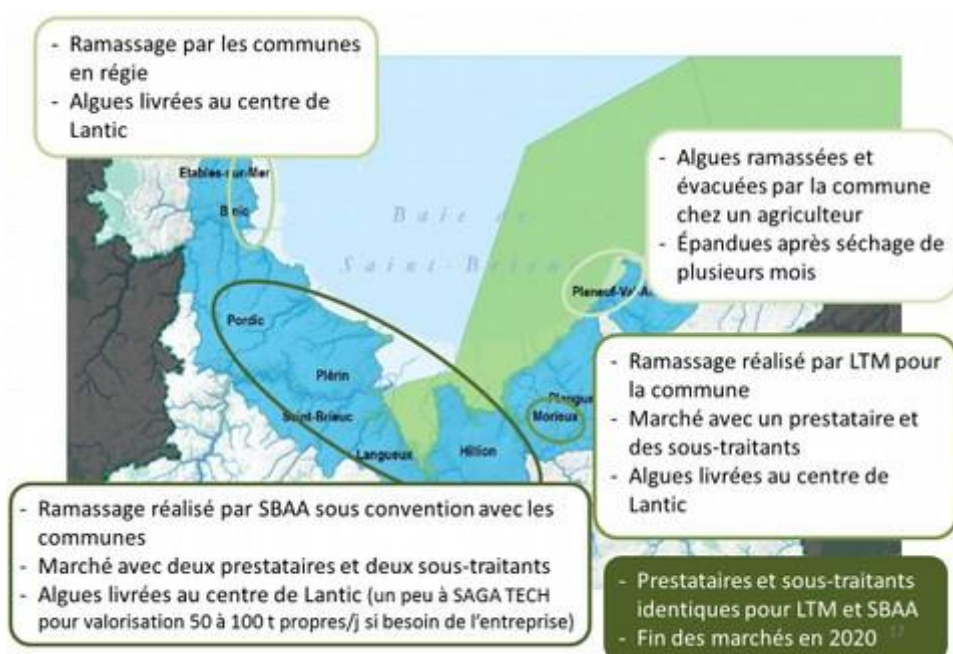
Volet curatif

Sur les différents sites d'échouages, l'organisation du ramassage est la suivante (cf. carte) :

Seule une petite surface accessible au matériel est ramassée car :

- incapacité technique du ramassage sur plusieurs sites (zones peu portantes, zones rocheuses) ;
- présence d'une réserve naturelle avec des réglementations particulières.

Le traitement des algues a lieu au centre de Lantic sauf pour Pléneuf-Val-André où il s'agit d'épandage. A noter que l'usine de traitement a été fermée pendant deux semaines en juillet 2019 pour cause de forte nuisance vis-à-vis des riverains (notamment en matière d'odeur).



Fin septembre 2019, **10 700 tonnes d'algues ont été ramassées pour une moyenne sur la période 2010-2019 de 6 100 tonnes.**

Les principales difficultés rencontrées sur le volet curatif :

- une organisation et une coordination globale défailante (différentes échelles, différentes modalités d'organisation, gestion dans un temps court, souvent dans l'urgence) ;
- la complexité d'accès à certaines zones pour ramasser les algues (lieux inaccessibles, matériels non adaptés, exigences réglementaires spécifiques...) ;
- le dimensionnement des moyens vis-à-vis des efforts de ramassage nécessaire ;
- le fonctionnement des filières de traitement par rapport à l'effort de ramassage nécessaire (problème de traitement des jus de traitement et des flux d'algues sur de courtes périodes, pour l'épandage : identification des disponibilités des terres).

Principal facteur de reconduction des marées vertes sur la baie, le ramassage préventif du stock hivernal est un enjeu majeur pour lutter contre le phénomène de reconduction des marées vertes. Il y a donc nécessité de mieux coordonner les volets curatif et préventif.

Volet préventif

Les moyens mobilisés et mis en œuvre à entre 2017 et 2019

Moyens	Mise en œuvre
Actions collectives	5000 ha de chantiers collectifs de semis précoces de couverts en 2018. Action de grande envergure organisée par la Chambre d'agriculture et qui s'appuie sur les réseaux de CUMA et d'ETA. Il s'agit d'une réussite notamment parce qu'elle bénéficie directement aux agriculteurs. - Plateformes d'essai - Réseaux de parcelles tests : méteil, herbe, betterave, bande double densité, suivi pâturage - Journée d'information et animation d'un groupe d'agriculteurs en réflexion sur les systèmes
Accompagnement individuels	250 accompagnements individuels réalisés (20% des exploitations). Augmentation en 2019 Différents types d'accompagnements sont proposés selon la maturité du projet de l'exploitants (accompagnement des exploitations en évolution de systèmes, celles avec un projet « structurant », pour du conseil spécifique : fertilisation ou plus orienté sur l'herbe...) Ces accompagnements sont réalisés par la chambre d'agriculture, les prescripteurs, etc. A noter qu'il s'agit de la baie algues vertes la plus vaste, celle qui compte le plus d'agriculteurs, environ 1200 exploitants et qu'il est difficile de pouvoir tous les « toucher » de manière individuelle
MAEC	117 dossiers ont fait l'objet d'une contractualisation (20% des exploitations) - En 2018, 12 nouvelles exploitations ont contractualisé une MAEC « systèmes herbagers » pour 669 ha sur le territoire de la baie. Depuis 2015, 85 exploitations se sont inscrits dans cette mesure, ce qui porte à 4 700 ha les surfaces contractualisées. Peu de MAEC adaptées aux systèmes granivores Les MAEC ne sont pas adaptées pour accompagner la prise de risques des agriculteurs qui souhaiteraient entrer dans une démarche d'évolution « importante » de leur pratiques / systèmes.
Foncier	- Echanges parcellaires : 9 hectares ont été échangés en 2018 pour un total de 241 ha entre 2011-2017 - Veille foncière : le PETR du Pays de St Brieuc effectue une veille foncière via l'outil Vigifoncier - Aménagement fonciers agricoles et forestiers (AFAF) de Henon et Saint Carreuc. Sur Henon, l'aménagement sera clos au 1^{er} semestre 2020 avec des travaux connexes qui devraient débuter à l'automne 2020. Sur St Carreuc : après des adaptations au projet adoptées en avril 2019, celui-ci devrait être soumis à l'Autorité Environnementale avant passage à l'enquête publique Les actions relatives au foncier ont du mal à se mettre en place : forte pression foncière sur un secteur très dynamique qui entraîne des difficultés pour réaliser des réserves foncières (un cadre rigide de gestion du foncier, pas toujours lisible, des freins sociologiques importants...)

Tamponnement des flux	Ce volet concerne la remise en herbe des zones humides cultivées, la protection des cours d'eau et la réalisation d'aménagements hydrauliques Entre 2016 et 2018 la part des zones humides agricoles en cultures annuelles est stable. Une réussite du premier plan (inventaire et cartographie de tous les espaces stratégiques) qui s'essouffle
Economie - filières	Difficulté de concrétisation du volet filière (manque de transversalité, de portage...) ▪ Un projet de malterie délocalisé ▪ Une unité de déshydratation de légumineuses fourragères en stand-by Restauration collective au sein des collectivités : la part du budget alimentaire des communes du Pays de St Brieuc dédiée à l'achat de produits locaux est passé de 31% en 2016 à 36% en 2018 (producteurs locaux du Pays de St Brieuc : 4%, artisans du Pays et du Département : 16%, grossistes locaux du Pays et du Département : 16%)
Actions innovantes	Réponse à l'appel à projet de l'agence de l'eau Loire Bretagne s'agissant des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), le 15 janvier 2020

Les résultats obtenus à « mi-parcours » (2018/2019)

Axe 1 – Accompagner les exploitations en projet

Entre 2016 et 2018, le taux de cultures pérennes dans la SAU du périmètre du PLAV de la baie de Saint Brieuc est resté stable, à hauteur de 30% pour un objectif à 2021 de 36% de la SAU.

Cet objectif est principalement accompagné par les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques « système herbe », **il n'y a pas d'outil financier adapté aux systèmes granivores. Par ailleurs, il n'y a pas de développement de filières spécifiques et de débouchés pour encourager de nouvelles productions « cultures pérennes ».**

Axe 2 – Gestion efficiente de l'azote

En 2018, le solde de la balance azotée est de + 4kgN/ha¹¹ (pour un objectif 2021 : se rapprocher de l'équilibre sur tout le bassin) : **il n'y a donc pas d'excédent global.** Néanmoins, la situation est hétérogène à l'échelle de la baie :

¹¹ Calcul réalisé selon la méthode prévue au Contrat territorial Baie 2027 : à partir des données des déclarations de flux et en utilisant les rendements moyens départementaux pour chaque culture (les principales)

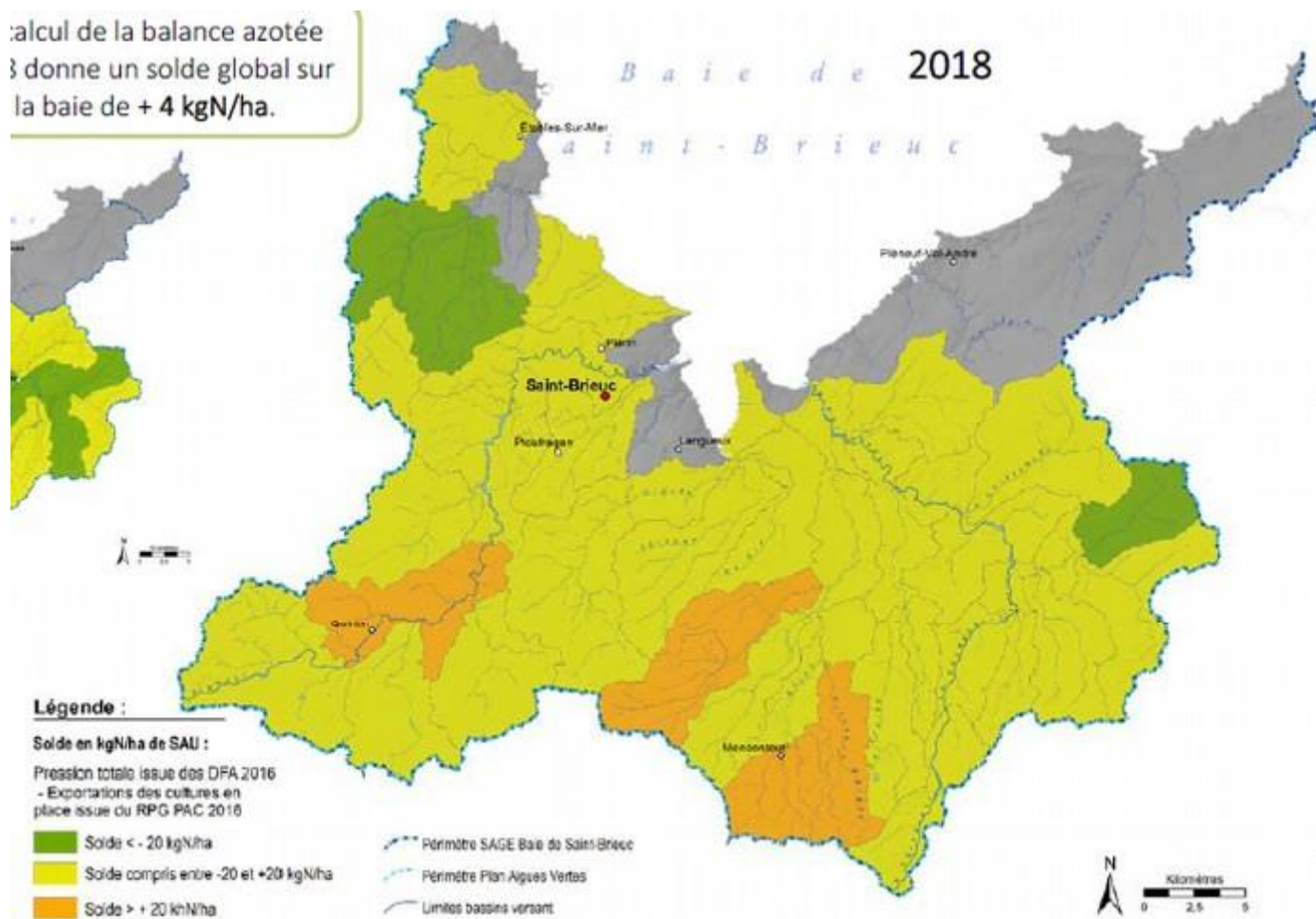


Figure 1 : Bilan azoté agrégé par sous bassin versant d'après les déclarations de flux et la PAC 2018 (Source : tableau de bord du SAGE 2018 d'après DDTM22, Agreste, EPTB baie de St Brieuc)

TM 22,

Axe 3 – Améliorer l'efficacité de la couverture des sols

Réduction de la sole de céréales d'hiver : entre 2016 et 2018 sur l'ensemble du périmètre de la baie, une réduction de 1161 ha de céréales d'hiver a été observée pour un objectif à 2021 de -1000 ha. Cette diminution s'est surtout produite au profit du colza : culture qui présente des avantages en termes de couverture hivernale des sols et de captation de l'azote minéral mais qui demande souvent plus de traitements pesticides.

Pour ancrer durablement les évolutions de rotations et d'assolements, le volet économique et en particulier la mise en place de filières de valorisation est une condition « première ».

Evolution du nombre de jours moyens de sols nus : il est de 28 jours lors de l'interculture 2017-2018 pour un objectif de 21 jours maximum en moyenne par an en 2021. En 2017, les chantiers collectifs, organisés pour semer précocement les couverts hivernaux (au plus tard deux semaines après la moisson ou sous couvert de maïs) ont permis d'implanter 1624 ha et de gagner 2 jours de moins en sols nus sur l'Anse d'Yffiniac et près d'une journée à l'échelle de la baie. En 2018, ce sont 5000 ha qui ont été implantés.

Axe 4 – Améliorer les mécanismes de tamponnement des flux au sein

En 2018, la part cultivée **des zones humides** incluses dans la SAU de la baie est estimée à 19% contre 20% en 2016, pour un objectif de moins de 10% des zones humides en culture. Néanmoins les secteurs sensibles des têtes de bassins versants sont à plus de 90% des zones humides en herbe sauf pour l'Ic et certaines têtes de bassin versant du Gouessant.

En 2018, 88,6% **des cours d'eau** de la baie sont protégés par des bandes enherbées contre 85,1% en 2017 (objectif de 100% pour 2021 et un renforcement des cours d'eau faisant l'objet d'une bande enherbée obligatoire par le changement de référentiel dans la réglementation PAR6 à partir de la saison 2019-2020).

Axe 5 - Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées

Evolution des surfaces en agriculture biologique : en 2018, les surfaces en agriculture biologique sur la baie « algues vertes » représente 4,1% de la SAU contre 2,9 en 2016, soit 2366 hectares. Ces évolutions sont notamment accompagnées par le dispositif MAEC Conversion ou Maintien à l'AB et par des animations collectives spécifiques (colloques porc bio, journée maraîchage...).

Gestion et distribution du foncier

Trois outils ont été mobilisés dans le cadre du PLAV :

- la veille foncière avec de conditions d'interventions restrictives (accès aux informations) pour le Pays de St Brieuc ;
- les échanges fonciers : 9 ha en 2018 sur la commune de St Donan (soit un total de 250 ha entre 2011 et 2018), acquisition en cours sur la commune de St Donan ;
- les aménagements fonciers agricoles et forestiers (AFAF) de Henon et St Carreuc qui sont en voie de finalisation.

Valorisation économique

En termes de filières, aucun projet n'a encore abouti : cf. tableau sur les moyens. Un projet de déshydratation de légumineuses fourragères tarde à se concrétiser. Au niveau local, la valorisation des productions issues des systèmes à basses fuites est compliquée à évaluer. Une enquête récente a néanmoins permis d'évaluer la part dédiée à l'achat local au sein du budget alimentaire des communes du Pays de St Brieuc.

Figure 2 : Part du budget alimentaire des communes du Pays de St Brieuc dédiée à l'achat de produits locaux (% moyen) - Source enquête 2019, année comptable 2018, EPTB baie de St Brieuc



La mobilisation est multiple mais elle ne suffit à obtenir de changement global et en profondeur des pratiques et systèmes agricoles : les difficultés à mettre en œuvre des projets économiques structurants expliquent majoritairement le fait que les acteurs aient du mal à franchir le palier actuel. En découle sur le terrain un sentiment de lassitude généralisée et un essoufflement des parties prenantes.

Les facteurs explicatifs

La gouvernance – le portage politique du projet

L'ambition du projet est partagée à l'échelle du territoire, il est le résultat d'un engagement de plus de quinze ans de dialogue au niveau local notamment dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau.

Si cette ambition est partagée sur le territoire de la baie de Saint Brieuc, elle n'est néanmoins pas portée politiquement à cette échelle (le projet n'est pas incarné politiquement à l'échelle de la baie). Ce manque de cohésion territoriale est la principale raison des difficultés de mobilisation et d'entraînement des acteurs vers des actions plus structurantes.

Quant aux structures économiques (en particulier les coopératives locales), **elles ont leur propre logique d'actions tout en étant présentes** : soit dans le cadre de l'accompagnement individuel soit « à leur manière » sur la prise en compte du volet environnemental (pas nécessairement sur le PLAV). Pour engager des discussions sur l'approvisionnement local à l'échelle de la baie ou sur des sujets structurants en matière d'assolement, elles ont le souhait d'un interlocuteur avec une vision unique et structurée à l'échelle de la baie... un territoire qui en termes de volumes d'approvisionnement « a du sens ».

Le dimensionnement et le déploiement des moyens

Concernant les **moyens techniques et l'animation** du PLAV 2

- Une **animation locale qui « tient » le projet** (avec des habitudes de travail anciennes) ;
- Néanmoins, on note
 - un manque de compétences et/ou de capacités techniques sur certains volets comme le montage de filières ;
 - un manque de transversalité et de cohérence interne aux collectivités en particulier vis-à-vis d'enjeux et d'objectifs parfois contradictoires d'un service « Economie » vs un service « Environnement » (absence de conditionnalité environnementale de certains projets...).

Concernant les **moyens financiers** :

- Le cadre est trop mouvant, les programmes financiers et les maquettes associées évoluent tous les 4- 5 ans et ne permettent pas de sécuriser les transitions. Les acteurs expriment un besoin de stabilité en la matière ;
- Cadre trop restrictif dans la mesure où les actions qui ne peuvent pas être inscrites sur une ligne de financement ne seront pas accompagnées. Le frein n'est pas forcément lié aux financeurs mais à la légalité des voies de financement ;
- Des moyens financiers existent au sein des EPCI mais ils sont fléchés ou mobilisés au regard des aides (subvention jusqu'à 80%).

Concernant **l'équilibre du volet volontaire** (le PLAV) par rapport **au volet réglementaire** (6^{ème} programme régional d'action directive, nitrates, ICPE, etc.) , on peut constater deux postures différentes parmi les acteurs :

- ceux pour qui le volet réglementaire devrait être prioritaire et /ou accompagner davantage la mise en œuvre du plan : davantage de contrôles avec de « réelles » sanctions le cas échéant ... ;
- ceux qui trouvent dangereux d'actionner ce levier et notamment le dispositif ZSCE.

Volet transversal

- **Communication**
 - multisupports : vidéo, courriers/email, presses locales agricoles, bulletins/flash d'information ;
 - en 2018, six partenaires pour la réalisation d'une centaine d'opérations de communication et de sensibilisation : GAB22, CEDAPA, LTM, SBAA, CRAB et le PETR.
- **Connaissance**
 - Travaux de modélisation des concentrations et des flux d'azote en simulant les évolutions attendues par le projet Baie 2027 (INRAE, SCHEME-CEVA) ;
 - Etude sociologique de PLAV sur la baie de St Brieuc par des étudiants de l'Agro Paris Tech (Patrick Steyaert et Chantal Loyce)
 - Une modélisation INRAE-CEVA pour approcher les effets des reconductions et des aléas climatiques sur les flux et les proliférations algales

Accompagnement des partenaires

- Bonne attente des partenaires locaux (élus, représentants locaux de la profession agricole, Département...), avec des habitudes de travail anciennes : entre collectivités et avec les acteurs agricoles. Néanmoins des logiques d'actions qui sont différentes s'agissant des acteurs des filières (une temporalité de mobilisation et d'engagement dans l'action qui se veut plus rapide).
- Un accompagnement **reconnu et apprécié** du CRESEB.
- Un accompagnement régional **jugé peu adapté, lourd....** (« ne pas vouloir uniformiser tous les outils, toutes les méthodes à l'échelle des 8 baies).

Cohérence des politiques

- **Manque de cohérence et de transversalité à tous les niveaux** (local, régional), notamment entre les politiques environnementales et économiques.
- **Un volet réglementaire qui n'accompagne pas suffisamment**, qui n'est pas assez visible à ce jour (pas assez de contrôles, pas assez de sanctions réelles de ceux qui ne respectent pas la réglementation). Ce point a néanmoins été pris en compte et devrait être amélioré dès 2020

Principaux enseignements

Principales réussites et avancées

- Cohérence du projet Baie 2027 avec les enjeux et objectifs du SAGE (partage de l'ambition du projet par les différentes parties prenantes) ;
- Bonne collaboration avec la profession agricole (CA, GAB, CEDAPA) ;
- Animation : compétences techniques présentes sur le terrain ;
- Chantiers collectifs.

Axes d'améliorations / freins rencontrés

- Manque d'un portage politique (fort, cohérent et coordonné) ;
- Absence de transversalité des actions portées par les collectivités ;
- Peu d'outils adaptés aux granivores (les futurs PSE ?) ;
- Pas de ramassage des stocks hivernaux (difficultés techniques et de moyens) ;
- Echec de la gestion de crise (exemple de l'été 2019).

Besoins exprimés

- Une ambition politique renouvelée et plus de codécision ;
- Cohérence des actions et des politiques locales et supra (notion de projet) ;
- Accompagnement pour la structuration des filières ;
- Besoin d'expérimentations (modélisation INRAE/CEVA) ;
- Respect des engagements pris (acteurs économiques, cadre financier ...) ;
- Simplifier les modalités de suivi, fiabiliser les indicateurs d'évaluation.

Propositions

- Une ambition politique renouvelée à l'échelle de la baie (plus de cohésion et cohérence des actions et politiques) ;
- Communiquer à nouveau auprès du grand public (aussi comme levier pour impliquer et mobiliser les élus locaux) ;
- Se doter d'outils financiers spécifiques et mieux prendre en compte l'enjeu « algues vertes » dans la construction des budgets des EPCI ;
- Travailler sur la notion d'intérêt général (redonner le goût de l'intérêt général) ;
- Valoriser les réussites ;
- Pour une meilleure collaboration et davantage d'échanges Etat/Collectivités à l'échelon local.

2.3 Baie de la Lieue de Grève

VISION D'ENSEMBLE

Lieue de Grève Avancement PLAV2 (2019)



Structure porteuse : **Lannion Trégor Communauté**
12 000 ha 6 500 ha de Surface Agricole Utile
13 500 habitants
137 agriculteurs exploitant au moins 3 ha sur le BV
90% des exploitations avec un atelier bovin, 72% un atelier lait
46% du parcellaire à plus d'1 km du siège d'exploitation
Objectif N : 20 mg/L

Volet curatif

23 900 m³ d'algues évacuées après égouttage en moyenne chaque année. Tendance à la diminution des échouages (autour de 16000 m³ en 2018)

Bonne prise en charge par l'agglomération (avec délégation par les communes concernées au PLAV2)

Volet transversal

Stratégie : Approche par sous-bassins et objectifs ambitieux ; Articulation avec les actions développement économique (ex : abattoir communautaire)

Suivi qualité de l'eau : 34 points de suivi ; 572 analyses réalisées par le BV (+60 par CD22)

Valorisation des produits locaux : pôle teste à Plestin-Les-Grèves (27 restaurateurs interrogés)

Communication : flash techniques mensuels, valorisation des actions PLAV, GT communication régionale, plaquette accueil des JA...

Connaissance : Projet DEMAIN (INRA-Transcender)

Volet préventif

Mobilisation : très forte mobilisation (80% des agriculteurs ayant signé une charte – 88 chartes signées) ; 80 % couverture efficace des sols ; 20 exploitation en AB

Volet réglementaire : pas d'action spécifique ; coopération de principe acceptée par les élus

Conseils individuels : 96 diagnostics réalisés (60 refus mais des agriculteurs qui avaient accepté dans le PLAV1) ; 75 % SAU diagnostiqué ; 47 accompagnements réalisés (évolution système, gestion azote et optimisation agro-environnementale)

MAEC : 46 agriculteurs engagés (34 % de la SAU engagée en MAEC SPE) ; 16 % en agriculture biologique

Animation collective : Animation de 3 groupes par la CRAB qui marche plutôt bien et mise en place d'un groupe Culture Bio en partenariat avec le BV du Léguer ; Plusieurs prestataires associés également (CEDAPA, GAB). Animation de 4 plateformes et réseaux (RGI sous couverts mais, betterave, couvert court entre deux céréales...)

Chantiers collectifs : 39 agriculteurs touchés par les chantiers collectifs couverts précoces (2019) (90 % du prévisionnel)

Boucle vertueuse : 28 prestations dans le cadre de la boucle vertueuse dont 6 pour remplacement (formation, congés). 1988 points en tout (en moyenne 1975 € par exploitant)

Gestion foncière : Mise en place d'un comité relai; Difficulté pour la mise en œuvre de la réserve foncière ; 42 exploitants intéressés selon la CRAB ; Bilan : 1 échange conclu, 2 en cours de finalisation et 2 à l'étude. 2 négociations avortées. 2 évènements par Agriculture paysanne sur le thème du foncier (film + café débat)

ZH / Milieux aquatiques : 19 MAE ZH (près de 100 ha) ; 1 projet de CTMA en cours

Point de situation de l'état qualitatif :

	Concentration en nitrates ([Q90] en mg/L NO3-)	
	Objectif 2021	2018/2019
Cours d'eau du Traou Bigot	20	25,8
Cours d'eau du Kerdu	20	18,2
Cours d'eau du Roscoat	20	18,6
Cours d'eau du Yar	20	19
Cours d'eau du Quinquis	20	33,4

Contexte et enjeux

Contexte physique et agricole

> Principales caractéristiques du bassin :

	2010	2019
Superficie du bassin versant	12 000 ha	
Surface agricole Utile	6 260 ha	6 500 ha
Nombre d'exploitations	154 EA	137 EA
Productions agricoles principales	Prédominance de l'élevage, 90% des exploitations ayant un atelier bovin et 72% un atelier lait	

La baie de la Lieue de Grève est l'une des premières baies à avoir été touchée par les marées vertes, baie sur laquelle a été retrouvé le cheval mort en 2009. Ce site est connu depuis le début des années 1970 pour recevoir des échouages massifs d'algues vertes. Il est décrit comme cumulant tous les facteurs favorisant le développement des algues vertes : baie plate, semi-fermée, de faible profondeur à marée haute, eau claire sans turbidité favorisant de fait la pénétration de la lumière, et un faible brassage hivernal ne permettant pas de dispersion.

Le bassin présente cinq rivières, dont deux sont les principaux contributeurs de flux d'azote dans les eaux de la baie : le Yar à hauteur de 65%, et le Roscoat à hauteur de 20%. Ces cours d'eau forment alors cinq territoires hydrographiques, représentés sur la carte (Figure 1).

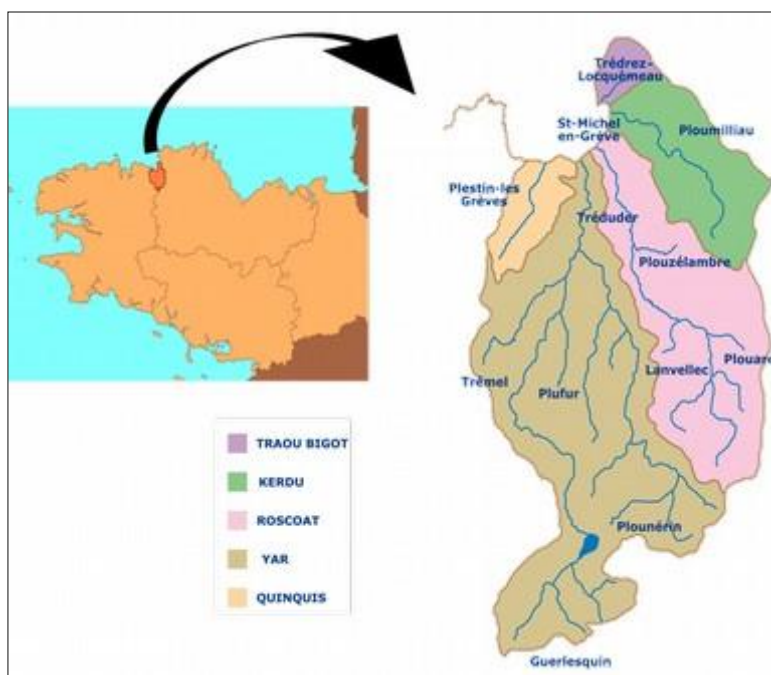


Figure 1 : Territoire de la Baie de la Lieue de Grève (Source : fiche technique)

En termes d'assolement, le territoire recense 54% de prairies et une répartition céréales et maïs qui varie selon les années mais reste comprise entre 20 et 25%. La configuration du parcellaire est relativement éclatée, 46 % du parcellaire étant situé à plus d'1 km du siège de l'exploitation.

15% du territoire correspond à des zones humides, s'agissant pour l'essentiel de zones boisées, de landes et de friches (58%) et de zones agricoles (40%), celles-ci représentant 11% de la SAU.

Enfin, il est à noter que la masse d'eau « Baie de Lannion » est classée en mauvais état écologique, le SDAGE Loire-Bretagne prévoyant l'atteinte du bon état écologique en 2027.

Contexte institutionnel et gouvernance

Historiquement, le plan est porté par Lannion-Trégor Agglomération, ensuite devenue Lannion-Trégor Communauté (LTC), dont le vice-président en charge de l'économie agricole, de l'aménagement de l'espace rural et de l'environnement est Jean-Claude Lamandé.

LTC porte trois structures de bassins versants, chacune menant des actions sur des territoires différents, répondant à des enjeux spécifiques :

- le Bassin versant Vallée du Léguer, déclinant le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) 2016-2021 ;
- le Comité des Bassins Versants de la Lieue de Grève (CBVLG), assurant le portage du PLAV ;
- le Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, structure opérationnelle œuvrant à la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques.

LTC est aussi la structure porteuse du SAGE Baie de Lannion, couvrant la Lieue de Grève et concernant trois agglomérations (LTC, Guingamp-Paimpol Agglomération et Morlaix Communauté). Il a été approuvé le 11/06/2018 et s'appuie sur une CLE également présidée par M. Lamandé. Une partie du territoire de LTC est également concernée par le SAGE Léon-Trégor, en cours d'approbation.

Bilan du PLAV1

Des études scientifiques avaient préalablement mis en évidence que le niveau des flux d'azote sur ce bassin versant était parmi les plus bas en Bretagne, limitant les effets que pourrait avoir un travail sur l'équilibre de la fertilisation. Un projet de recherche-action avait alors été mené en amont du premier plan avec le partenariat de l'INRA, la Chambre d'Agriculture et l'institut de l'élevage, autour de l'augmentation de la surface en herbe afin de limiter les fuites hivernales. Le PLAV1 s'est ainsi nourri de ces réflexions.

Le premier plan reposait alors sur les principes de développer les surfaces en herbe afin de couvrir le sol efficacement toute l'année tout en produisant de l'alimentation aux ruminants, et de diminuer les entrées d'azote. Les axes d'action prioritaires étaient de fait l'accompagnement technique, individuel et collectif, l'action sur le foncier, un appui économique et la valorisation des produits locaux.

Les objectifs à atteindre étaient :

- une concentration en nitrates pour le Yar de 25,4 mg/L, et de 28,9 mg/L pour le Roscoat ;
- 80% d'agriculteurs engagés dans une charte individuelle ;
- 60% de la SAU en herbe (pour une situation initiale de 47%) ;
- une baisse de 10% des entrées d'azote (d'origine minérale, organique et alimentaire) ;
- au moins 20 exploitations en Agriculture Biologique (AB) ;
- la mise en herbe de 50% des zones humides cultivées.

Les principales actions alors envisagées étaient :

- la réalisation de diagnostics individuels, suivis de la signature d'une charte d'engagement individuel ;
- des accompagnements individuels et collectifs au changement de système, à la gestion de l'herbe... ;
- la contractualisation de MAE ;
- l'animation d'un réseau de fermes pilotes les premières années du PLAV ;
- l'aide à l'investissement matériel ;
- un accompagnement à des échanges fonciers amiables ;
- la réalisation d'un inventaire exhaustif des zones humides.

La mise en œuvre du PLAV 1 a permis de mettre en place et de confirmer une dynamique agricole et des évolutions engagées entre 2010 et 2015 :

- 72% de chartes individuelles ont été signées, soit 77 % de la SAU ;
- 54% de la SAU en herbe, soit une augmentation de 4% des surfaces en prairies dans la SAU ;
- une baisse des entrées d'azote de 6 kg d'azote/ha de SAU (passage de 96 kg d'azote/ha de SAU en 2011 à 90 en 2014)
- 12 exploitations en AB, soit en 2017 plus de 13% de la SAU en AB ;
- un peu plus de 30% de la SAU engagée en MAEC ;
- 105 ha de SAU concernés par des échanges amiables.

Le bilan du PLAV1 a ainsi montré une atteinte partielle des objectifs. Les évolutions des systèmes de production et la mobilisation des agriculteurs sont initiées et mesurables, à l'origine d'une augmentation de la surface en herbe à l'échelle du BV, d'une diminution des entrées d'azote et d'une meilleure valorisation de l'herbe dans l'alimentation des animaux. Néanmoins, des freins limitent les effets perceptibles des actions menées, tels que :

- le foncier éclaté, non favorable au développement du pâturage ou d'outils de gestion efficaces, comme une réserve foncière inefficace lors de montages sociétaires. La SAFER a fait le constat qu'elle n'était informée que d'environ la moitié des transactions, et la constitution par l'agriculteur-propriétaire d'une société avec le repreneur potentiel, ou le placement de la parcelle en fermage limite son intervention. Avec les années, l'exploitant qui loue les terres devient prioritaire ou peut préempter la vente. Ils ont eu quelques exemples/échecs qui ont desservi leur démarche et freiné la mise en place d'une réserve foncière ;
- l'absence d'outil incitatif pour les changements de système ;
- le non-engagement de quelques agriculteurs, pouvant masquer les efforts réalisés par les exploitants mobilisés.

Élaboration et démarrage du PLAV2

Elaboration

Une mobilisation des agriculteurs a été recherchée afin de participer à la réalisation du bilan du PLAV1 et contribuer à l'élaboration du second plan. 107 entretiens individuels ont alors été menés, ainsi que deux réunions collectives, groupes de travail animés par la Chambre d'Agriculture (CA), au printemps 2016 avec plus de 40 agriculteurs à chaque fois. L'objectif était de recueillir des retours d'expérience, perceptions sur les apports du PLAV et axes d'amélioration pour le PLAV2.

Il n'y a alors pas eu de remise en cause de la stratégie d'action déclinée lors du premier plan, mais une volonté de poursuivre avec des accompagnements plus axés sur l'économie, l'agronomie, l'autonomie et le temps de travail, en approfondissant le regroupement parcellaire comme levier principal pour augmenter les surfaces en herbe. Un besoin de reconnaissance des engagements des exploitants est notamment ressorti, avec l'avis partagé que les exploitants non-engagés auraient tendance à diluer les efforts des premiers. D'où une nécessité de valoriser l'implication des uns et faire évoluer les réfractaires.

Les participants ont relevé des difficultés financières, la majorité ne pouvant être plus d'un UTH par exploitation, impliquant un manque de temps et un fort besoin d'accompagnement afin de pouvoir envisager d'autres orientations agricoles.

Enfin, un manque de prise en compte des agriculteurs autres qu'éleveurs bovins ou laitiers est remonté, demandant à élargir le second plan à leur adresse.

Basée sur ces éléments de bilan, l'élaboration du PLAV2 s'est faite via la mise en place de groupes de travail avec des agriculteurs et des instances de comité relais élargies aux partenaires financiers. Était également mobilisée une réunion de la CLE du SAGE Baie de Lannion ayant pour thématique les algues vertes.

Contenu du contrat

Suite à cette concertation, il a été décidé de faire du PLAV un programme d'action « gagnant-gagnant », en renforçant l'entrée « économie agricole et valorisation des produits agricoles locaux ». L'objectif poursuivi dans ce second plan est alors le maintien d'une agriculture rémunératrice, avec l'implication de tous les agriculteurs et tous les types de production, la mise en place d'actions porteuses de résultats à court terme et la reconnaissance des efforts réalisés. La nouveauté de ce plan est la déclinaison du dispositif de la boucle vertueuse sur la Lieue de Grève, en partenariat avec Morlaix Communauté et le territoire du Douron, en déclinant des actions qui portent au-delà du maintien ou de l'augmentation des prairies par un travail sur l'efficacité de la couverture des sols.

La stratégie de mise en œuvre du plan consiste alors en une première étape d'identification des marges de progrès de l'exploitation, au travers d'un diagnostic technico-économique et assolement, afin de bâtir ensuite un projet avec l'agriculteur (il s'agit du point d'entrée du PLAV). La signature d'une charte individuelle lui est alors proposée, portant sur un engagement de couverture efficace du sol et donnant accès aux outils disponibles dans le PLAV : accompagnement à l'évolution des systèmes de production à très basses fuites d'azote, approche territoriale par sous BV, amélioration de la structure foncière de l'exploitation, valorisation des produits agricoles locaux, milieux... Les agriculteurs ayant signé une charte sont suivis annuellement.

Les objectifs à atteindre sont :

- une concentration moyenne annuelle en nitrates de 20 mg/L dans les 5 cours d'eau (en 2017, les concentrations étaient de 23 mg/L pour le Yar, = 24 mg/L pour Roscoat, 22 mg/L pour Kerdu, 35 mg/L pour Quinquis, et 26,5 mg/L pour Traou Bigot) ;
- 80% de la surface agricole du BV ayant fait l'objet d'un engagement ;
- 80% de couverture hivernale efficace des sols, et atteinte d'un engagement de base (60% pour les systèmes ruminants, 40% pour les autres systèmes – porc, volaille, cultures) ;
- au moins 20 exploitations en agriculture biologique.

Il est également à préciser que LTC a développé une approche territoriale par sous bassin versant, avec le ciblage de trois zones à enjeux, fortement contributrices aux flux d'azote. Cette méthodologie devrait permettre de mieux mobiliser les agriculteurs et de travailler à une plus petite échelle pour avoir des résultats visibles plus rapidement et ainsi favoriser un effet d'entraînement des exploitants. La démarche consiste alors en une identification des enjeux par sous bassin (milieux, pratiques, assainissement...) et de mettre en place une animation locale.

Un travail doit également être réalisé sur l'aménagement de l'espace et sur l'assainissement.

Démarrage du contrat

Le contrat a été signé en avril 2018. Des réunions de présentation du PLAV ont été organisées, avec les différents partenaires techniques agricoles notamment ou à destination des agriculteurs du territoire, comme celle du 13/06/2018 ayant réuni une douzaine de participants. Un courrier a également été envoyé aux 156 agriculteurs ayant plus de 3 ha sur la Lieue de Grève en août 2018, avec une plaquette de présentation de la boucle vertueuse et un coupon réponse pour le choix de l'organisme conseil pour la réalisation du diagnostic. Ceux n'ayant pas répondu ont été relancés en octobre, puis en janvier 2019.

Avancement des actions

Volet curatif

Quatre collectivités sont concernées par les algues vertes, mais c'est Lannion-Trégor Communauté qui a la délégation de maîtrise d'ouvrage et est en charge du ramassage. Celui-ci est mécanique, et manuel dans les zones inaccessibles aux machines, 95% des algues étant traitées par épandage en frais sur des parcelles agricoles. En cas d'impossibilité d'épandre, un compostage avec des déchets verts est réalisé.

23 900 m³ d'algues sont évacués après égouttage en moyenne chaque année. Ces échouages restent importants, mais une tendance à la baisse des quantités ramassées est constatée (19 155 m³ en 2017, 8 055 m³ en 2018 mais 15 855 m³ en 2019).

En période forte, le ramassage est effectué tous les jours afin de modérer la sensation de cumul d'algues. Trois agents sont en charge pendant la période estivale, à temps plein. Les opérations de ramassage, transport et épandage sont réalisées par l'entreprise des territoires Efflam.

Volet préventif

En 2019, 71 exploitations sur les 156 éligibles avaient demandé la réalisation d'un diagnostic individuel, soit 45% des exploitations pour 56% de la SAU. 14 avaient refusé, pour des motifs de cessation d'activité effective ou en cours pour 10 exploitations, les 4 autres se disant « pas intéressées ». Parmi les motifs de refus, certains des agriculteurs ont la majorité de leur exploitation sur un autre bassin et ne se sentent alors pas concernés.

Volet réglementaire

Le PLAV repose avant tout sur du volontariat, mais ceci nécessite une mobilisation certaine des agriculteurs. 50% des agriculteurs du territoire vont prochainement partir à la retraite, créant un risque d'éclatement du parcellaire et une reprise des lots par différents exploitants. Il est alors soulevé la forte nécessité d'être dans le préventif, mais également d'avoir le soutien de l'Etat en cas de refus d'implication des exploitants. La question du réglementaire se pose, en partie afin de ne pas pénaliser les agriculteurs réalisant des efforts. Il n'y a pas encore d'action spécifique mise en œuvre, mais la structure porteuse craint ne plus avoir le choix et devoir mettre en place ce volet réglementaire, en mobilisant le projet Demain et l'outil TRANSCENDER permettant de suivre les flux d'azote et remonter à la source. Ceci permettrait une identification et un ciblage des zones et exploitants contributeurs de ces flux et la réalisation de contrôles à leur endroit.

Animation collective

L'animation collective est réalisée par sous bassin versant à forts enjeux. Depuis le début du plan, des groupes thématiques ont été constitués et réunis sur différents sujets, animés par la Chambre, réunissant sur une journée entre 10 et 20 exploitants selon les sujets, entre deux et quatre fois par an. Ces événements peuvent comporter des visites d'exploitations ou de la formation en salle.

Les thématiques sont l'autonomie alimentaire (bovins laitiers principalement), les bovins viandes (alimentation) et le groupe sol.

Le groupe Culture Bio s'est monté fin 2019 et doit se déployer en 2020, en partenariat avec le BV Vallée du Léguer.

Des plateformes et réseaux sont mis en place et animés par la CRAB, en fonction des questionnements des agriculteurs, et en lien avec les objectifs, tels que les RGI couvert sous maïs, betterave, couverts courts entre deux céréales, des essais fourragers...

Une mission d'animation collective a également été confiée au CEDAPA et GAB, correspondant à une dizaine de jours pour l'ensemble. Des portes-ouvertes et formations sont organisées sur le thème du système herbager et des filières économiques.

Conseils individuels

Le diagnostic individuel constitue la porte d'entrée du PLAV2, au travers d'échanges sur les pratiques de l'agriculteur, le recueil des indicateurs (cultures, fertilisation...), le calcul des points de la boucle vertueuse (2018 constituant la première année). Les organismes agréés pour la réalisation de ces diagnostics sont : ALTEOR, BCEL, Capinov, CEDAPA, CERFRANCE, CRAB, GAB et la Coopérative Le Gouessant.

A ce jour, une première phase de diagnostics vient de se terminer, 96 diagnostics ayant été réalisés.

Entre fin 2018 et 2019, 75% de la SAU du bassin ont ainsi été enquêtés.

Structures retenues	Diagnostics individuels 2018/2019	
	En nombre	En %
Chambre d'Agriculture	56	58
BCEL Ouest	19	20
CERFrance	7	7
GAB22	6	6
CEDAPA	5	5
ALTEOR	1	1
Capinov	1	1
Gouessant	0	0
Total	96	100
Refus	60*	
Total exploitations	156	

Figure 2 : Etat d'avancement des diagnostics (Source : LTC, 30/11/19)

*(dont 9 départs à la retraite, 9 cessations d'activité et 42 réfractaires)

L'accompagnement individuel se concrétise ensuite par l'engagement de l'agriculteur via la signature d'une charte d'engagement, validée par le président. L'exploitant a alors accès à l'ensemble des accompagnements individuels, au dispositif de la boucle vertueuse s'ils atteignent les seuils sur certains indicateurs. Parmi tous ces diagnostics réalisés, fin 2019, 88 chartes ont été signées et 6 étaient en attente de validation par le président. 46% des exploitations diagnostiquées avaient par ailleurs déjà reçu un accompagnement individuel :

Type de conseil	Nombre
Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation	27
Accompagnement technique à la gestion de l'herbe	5
Optimisation agro-environnementale liée à un projet structurant	5
Accompagnement technique à la gestion de l'interculture à l'automne	2
Accompagnement technique à la gestion de l'azote	2
Total général	41

Figure 3 : Conseils individuels réalisés en 2018-2019 (Source : LTC, 30/11/19)

MAEC

Le territoire de la Lieue de Grève présente un taux de contractualisation en MAEC relativement important, les objectifs étant dépassés en termes de nombre total de contrats signés. En effet, entre 2015 et 2018, ont été signées :

- 36 MAEC systèmes, correspondant à plus de 2 200 ha, soit 34% de la SAU ;

- 10 aides CAB/MAB ;
- 8 MAEC « Bocage », pour l'entretien de 20 km de haies.

Pour l'année 2018, quatre MAEC systèmes ont été engagées. Les délais pour obtenir le versement sont néanmoins perçus comme relativement longs, freinant les modifications de pratiques.

Fin 2019 il y avait 27 exploitations en AB sur le territoire, soit 16% de la SAU. L'agriculture biologique est vue comme une opportunité afin d'augmenter la viabilité économique. 24 de ces exploitations ont plus de 3 ha sur le bassin.

Gestion foncière (réserves foncières, échanges amiables...)

Les actions relatives au volet foncier se poursuivent à la suite du PLAV1, 42 exploitants ayant déclaré être intéressés pour travailler sur des échanges fonciers selon la CRAB. L'objectif est ici de faciliter le regroupement parcellaire. Pour cela, une cellule foncière locale (comité relais Lieue de Grève) a été mise en place et permet de suivre les notifications de vente par la SAFER, d'émettre des avis et de poursuivre l'animation des opérations d'échanges amiables, selon les besoins exprimés lors des diagnostics individuels ou au travers de l'anticipation des cessations d'activités (50% des agriculteurs du bassin ont plus de 50 ans, et la dynamique actuelle correspond à une installation pour trois départs en moyenne). L'enjeu est alors de développer les partenariats avec les structures en lien avec la transmission et l'installation, et de travailler sur les échanges amiables en amont d'une cessation. L'outil Vigifoncier est utilisé, de l'information est dispensée autour de la transmission (par la CA, Agriculture paysanne...) afin d'inciter les cédants à anticiper la transmission de parcelles agricoles.

L'échange amiable semble bien fonctionner, la cellule foncière ayant réussi à intervenir dans un projet de vente avec la SAFER, permettant une redistribution des terres favorisant un meilleur parcellaire. En 2019, deux échanges étaient en cours de finalisation (l'un entre 3 agriculteurs, le second entre un exploitant et la mairie), un échange en attente d'accord, deux à l'étude (ces trois projets impliquant une dizaine d'agriculteurs pour une cinquantaine de propriétaires) et deux négociations avortées.

Prestataires	Nombre
Chambre d'Agriculture	28
BCEL Ouest	3
GAB22	3
CEDAPA	3
Capinov	3
CERFrance	1
Total général	41

Une animation collective est finalement réalisée par Agriculture Paysanne : deux événements ciné débat et café débat ont été organisés sur le thème du foncier.

Zones humides

Sur le bassin de la Lieue de Grève, la gestion des zones humides repose sur plusieurs types d'actions :

- une contractualisation et un suivi de MAEC gestion des zones humides (9 mesures différentes sont ouvertes sur le territoire, 5 contrats signés en 2019, 19 au total sur 99,6 ha) ;
- un état des lieux des têtes de bassin versant et une mobilisation/sensibilisation des acteurs ;
- l'organisation de concours des prairies fleuries (7 exploitants agricoles ont participé au concours en juin 2018, 4 en 2019) ;
- une mise à disposition de matériels pour l'entretien des zones humides, tels qu'un gyrobroyeur ou des pompes de prairies.

Filières agricoles (circuits courts, valorisation produits...)

Un volet économique a été intégré dans le projet de territoire du PLAV2, avec la volonté de valoriser la rémunération des agriculteurs engagés. Un développement de l'approvisionnement local est alors recherché, via différents leviers d'action :

- accompagnement du développement de filières à plus fortes valeurs ajoutées :
 - filière viande et réflexion sur un cahier des charges sur l'origine et la qualité dans le cadre du projet de nouvel abattoir. L'abattoir municipal, devenu communautaire en 2016, possède un agrément bio, multi espèce et une capacité de 1 200 t. Situé au cœur de Lannion, l'objectif est de le déplacer en périphérie afin de faciliter son accès et son développement. Après enquête publique (juillet-août 2018) et identification de ce levier comme outil afin de développer des filières de proximité, les travaux devraient commencer durant le deuxième semestre 2020 (objectif de se terminer en septembre 2021) ;
 - filière lait ;
 - contribution à la définition du cahier des charges pour l'approvisionnement de la restauration collective. LTC joue ici le rôle d'interlocuteur avec les producteurs locaux.
- Appui de la structuration des producteurs (enjeu de limiter les déplacements des producteurs et des clients et sécuriser l'approvisionnement) :
 - réflexion autour de la mise en place de magasins de producteurs ;
 - mobilisation et accompagnement des producteurs pour contribuer au travail sur la charte d'engagement des restaurants scolaires.
- Mobilisation des consommateurs au travers d'un test de l'approvisionnement local dans la restauration collective sur le pôle de Plestin-les-Grèves. Sensibilisation et information auprès des particuliers, scolaires, professionnels du tourisme et restaurateurs.

L'un des axes prioritaires de la structure porteuse est d'agir via la restauration collective comme premier levier pour initier une dynamique structurante de la demande au service de l'offre du territoire. À la suite d'un travail mené avec la commande publique pour inciter à l'approvisionnement auprès des agriculteurs du bassin, une charte d'engagement a été signée en décembre 2019 avec des communes afin d'intégrer 60 à 70% d'alimentation locale au niveau de la restauration collective. LTC s'engage en contrepartie à mettre en place des formations aux cuisiniers, mettre à jour le guide des producteurs, accompagner et valoriser le travail des communes.

Actions innovantes (chantiers collectifs, boucles vertueuses...)

L'une des nouveautés de ce plan a été la mise en place de la boucle vertueuse, perçue comme une reconnaissance des efforts réalisés par les exploitants. Huit prestations sont proposées, réalisées par des ETA et CUMA :

- épandage de précision ;
- pilotage de fertilisation minérale assistée par drone ;
- passage d'un retourneur d'andain pour le compostage du fumier ;
- désherbage mécanique sur cultures annuelles (bineuse, herse étrille, houe rotative...) ;
- entretien mécanique sous clôture en bordure de zones humides ou cours d'eau ;
- sur-semis de prairies ;
- fauche en zones humides avec matériel spécifique ;
- temps de remplacement (arrêté pris en 2019).

En 2018, 30 agriculteurs ont bénéficié de ce dispositif :

	Binage maïs/ betterave	Epandage de précision sur pâture	Entretien mécanique sous clôture	Compostage	Sur- semis	Remplacement	Exploitants
2018	155 ha	90 ha	24 552 m linéaires	3 heures	3 ha		30
2019 - estimation	265 ha	310 ha	34 000 m linéaires	10 heures	10 ha		
2019 – en cours de finalisation	200 ha	310 ha	20 000 m linéaires	10 heures	5 ha	5 jours	50

Figure 4 : Prestations réalisées dans le cadre de la boucle vertueuse sur l'année 2018-2019 (Source : LTC, 30/11/19)

Les couverts précoces sont également mis en œuvre afin de limiter des fuites de nitrates. Sept ETA et CUMA interviennent sur ce volet.

Type de conseil	2017	2018	2019
Nombre d'exploitants concernés	30		39*
Couverts précoces	293,93 ha	303,52 ha	518,4 ha
RGI sous maïs	5 ha	4 ha	21,5 ha

Figure 5 : Bilan des chantiers collectifs (Source : LTC, 30/11/19)

**soit 90% du prévisionnel*

Les chantiers sont en nette augmentation sur le territoire, mais ont induit pour l'année 2019 un différentiel de 4 134€ pour les ETA et CUMA, notamment dus à des prévisionnels trop faibles et à l'impossibilité de réaliser des avenants avec la DDTM.

Volet transversal

Communication :

- flash techniques agricoles mensuels à destination des agriculteurs du territoire, en collaboration avec la CRAB, comportant des sujets d'actualité, des résultats de suivis, des comptes rendus de visites ou réunions, l'avancement de la mise en œuvre du plan... ;
- participation à la rédaction de la plaquette « J'agis pour l'environnement » (3/an) et à la « semaine pour les alternatives aux pesticides » (une animation/an) ;
- Rando Ferme ;
- plateformes herbe, couverts, désherbage mécanique, betterave, céréales de printemps ;
- groupes Sol, Autonomie Alimentaire, Bovin Viande ;
- intervention auprès de lycées agricoles ;
- rencontres d'associations locales de protection de l'environnement.

Connaissance :

- projet DEMAIN (INRA, Transcender) en cours : réalisation de mesures physico-chimiques à plusieurs périodes de l'année avec pour objectif d'identifier l'origine des dégradations ;
- construction d'un volet expérimentation avec l'INRAE, mise en place d'un réseau de fermes pilotes ;
- réalisation d'inventaires terrain en fin d'année 2018, sur sollicitation de la DDTM22, afin d'améliorer la connaissance des cours d'eau de tête de bassins versants

Suivi de la qualité de l'eau, pour l'année 2017-2018 :

- 34 points de suivi (5 exutoires trois fois par mois et 31 mesures mensuelles) ;
- 572 analyses réalisées par BVLG et 60 par le Conseil départemental 22.

Aménagement de l'espace et volet bocage :

- rencontre des agriculteurs et élaboration de projets bocagers en priorité sur les sous bassins et dans le cadre des échanges fonciers amiables ;
- mise en œuvre des travaux de création de talus et de plantation de haies ;
- conseils techniques PLU et BCAE7 ;
- réalisation et suivi des plans de gestion du bocage communal (bords de route) ;
- contractualisation et suivi de MAEC entretien de bocage.

Accompagnement des partenaires

- Bonne appropriation des élus sur le territoire, description d'un territoire où l'enjeu algues vertes est bien saisi. De manière globale les acteurs se sentent concernés, avec une bonne mobilisation du monde associatif, en particulier l'association Sauvegarde du Trégor, dont l'objet est la défense des sites et du patrimoine naturel et culturel et la préservation du cadre de vie des habitants, qui se montre très dynamique.
- LTC étant maître d'ouvrage sur trois bassins (SAGE Baie de Lannion, PETR Pays de Guingamp et SAGE Léon-Trégor), des groupes techniques agricoles communs ont été mis en place, organisation de portes ouvertes communes. Dans le cadre du SAGE, une CLE par an est consacrée au PLAV.
- Partenariat historique avec la Chambre, un comité relai opérationnel.
- La structure porteuse étant un EPCI, des liens sont établis avec différents services : urbanisme, eau et assainissement, économie... Une aide est notamment prévue à l'installation des jeunes agriculteurs (3 000€, avec une bonification pour une exploitation en AB).
- Un accompagnement régional jugé insuffisant, notamment pour palier à la lourdeur administrative, lenteur des paiements et un certain manque de souplesse avec les fonds PITE. Dans le cadre de la boucle vertueuse et de leur collaboration avec la Baie de Douaron, ils travaillent avec la DDTM 22 et 29, impliquant des interlocuteurs et des relations distinctes pour l'instruction des dossiers, ce qui tend à ralentir le développement des actions.
- Les groupements économiques / filières sont peu impliqués, absents des groupes de travail. Les coopératives ne sont pas impliquées dans le plan malgré des sollicitations.

Cohérence des politiques

- Les outils et accompagnements leur semblent décidés sans l'avis et la perception des acteurs du terrain, élus comme profession agricole, d'où une interrogation autour du caractère opérationnel et réalisable des politiques.
- Des informations surtout descendantes, en particulier lors des réunions techniques avec les financeurs. Le portage du PLAV leur apparaît parfois comme flou, en raison d'un manque de communication avec les acteurs du terrain.
- L'augmentation du nombre d'exploitations en agriculture biologique implique notamment un changement de pratiques de désherbage. Cependant, la structure s'est vue contrainte de limiter ces actions sur le désherbage mécanique, renvoyée au fait que le PLAV ne devait financer que des actions propres à la gestion de l'azote. Un manque de transversalité et de cohérence est ainsi noté entre les politiques.
- Il est relevé que des dispositifs d'aides régionales existaient sur différents types d'activités économiques (industries, emplois...) mais pas autour des activités agricoles, limitant l'impact de leurs efforts. Certaines communes ou collectivités peuvent avoir des cahiers des charges particuliers, ciblés sur d'autres enjeux, tels que les coûts de logistiques. Cependant, il n'y a actuellement pas de coordination permettant l'écriture de cahiers des charges agro-environnementaux sur l'ensemble du territoire de LTC qui pourrait permettre d'encourager et faciliter les pratiques agricoles cohérentes dans le cadre du PLAV.

Principaux enseignements

Principales avancées

- diagnostic technico-économique comme point d'entrée du plan ;
- travail autour de la valorisation des produits agricoles locaux, articulation avec les actions de développement économique ;
- actions spécifiques, locales, approche par sous-bassins ;
- mise en place de la boucle vertueuse, forte contractualisation ;
- communication et valorisation locale des actions menées ;
- engagement en MAEC.

Axes d'améliorations

- besoin de l'adhésion de l'industrie laitière pour pérenniser l'engagement d'une part, et aller plus loin ;
- réflexion autour des PSE ;
- approfondir le volet économique, notamment en travaillant sur le dispositif Bouteille de lait avec la Chambre d'Agriculture ;
- développer la coordination avec les prescripteurs ;
- suivi des reliquats à développer, approfondir, notamment en lien avec le volet réglementaire ;
- développer/approfondir les groupes de travail autour de visites, démonstrations ;
- améliorer l'estimation des travaux à réaliser dans le cadre de la boucle vertueuse ;
- mettre en œuvre et pérenniser la charte annuelle d'engagement pour une alimentation de qualité.

Bonnes pratiques et propositions

- besoin d'être plus dans la co-construction avec les élus, EPCI et les différentes parties prenantes lors de l'élaboration des politiques ou aides ;
- besoin d'un outil opérant pour la communication, d'un relai au niveau régional des actions menées ;
- besoin d'un temps dédié pour animer un réseau inter-baie, mettre en place et pérenniser un réseau inter-baie ;
- accompagnement et soutien pour la structuration de filières, en particulier la filière lait ;
- mettre en place des comités de suivi foncier avec des représentants de la région, des départements et communes afin de permettre une meilleure transmission des informations, une meilleure réactivité et un appui dans ce volet ;
- se préoccuper dès maintenant de la suite du PLAV2 ;
- approfondir l'accompagnement scientifique.

2.4 Baie de Douaron-Locquirec

VISION D'ENSEMBLE

Douaron-Locquirec Avancement PLAV2 (2019)



Structure porteuse : **Morlaix Communauté**
11 065 ha 6 120 ha de Surface Agricole Utile
8 200 habitants
185 agriculteurs exploitant au moins 3 ha sur le BV
Diversité des productions, 72% d'exploitations de ruminants (bovins viande et laitier), élevages de porcs, volailles, grandes cultures..
Objectif N : 25 mg/L

Volet curatif

2 000m³ d'algues ramassées en moyenne chaque année par Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté. Tendance à la diminution des échouages depuis plusieurs années, mais les conditions peu dispersives de l'hiver 2018-2019 ont favorisé la prolifération : 3 420m³ ramassées à la mi-septembre 2019

Volet transversal

Suivi qualité de l'eau : 13 points de suivi ; 24 campagnes de prélèvements en 2018

Valorisation des produits locaux : échanges réguliers avec le Pays de Morlaix et Lannion-Trégor Communauté

Communication : bulletins biannuels d'informations agricoles, le Douaron Info, vidéos d'illustrations des prestations de la boucle vertueuse, journées d'informations, organisation du concours des pratiques agro-écologiques

Connaissance : étude MORAQUI (OSUR et Agrocampus Ouest) sur l'influence du temps de réponse de l'aquifère sur les flux d'azote arrivant dans la baie

Actions transversales : restauration et entretien du bocage au travers de Breizh Bocage, réduction des rejets azotés des STEP et ANC

Volet préventif

Mobilisation : bonne dynamique locale dans la continuité du PLAV1 (réalisation d'enquêtes individuelles auprès de tous les exploitants afin de recueillir leurs perceptions et propositions d'amélioration)

Volet réglementaire : pas d'action, mais souhait d'actionnement du levier réglementaire

Animation collective : animation technique sur la gestion de l'azote (démonstrations et expérimentations, par la CRAB), gestion de l'herbe (animation d'un groupe Herbe et mise en places d'actions collectives, CEDAPA), sur l'AB (GAB29) et le foncier (CRAB)

Conseils individuels : 70 exploitations sont engagées sur le territoire (55% de la SAU engagés), parmi les exploitations éligibles, 15 ne souhaitent pas s'engager et 38 restent à contacter

Conseils techniques agricoles réalisés par le CEDAPA (évolution du système, gestion de l'herbe et optimisation environnementale) et BCELO

Boucle vertueuse : outil incitatif mis en place durant le PLAV 1, 72 exploitants en bénéficient, prestations réalisées sur plus de 425ha et 195 parcelles, et lancement d'un dispositif d'aide au remplacement des agriculteurs

MAEC : 42 exploitations engagées depuis 2015

Gestion foncière : Création d'une réserve foncière début 2018 de 14,36ha pour 17 parcelles cadastrales, dont la commission est coprésidée par la CRAB (qui gère animation et médiation), convention avec la SAFER, réunions environ 2 fois/an, Charte de fonctionnement signée par le SMT la CRAB et la SAFER

Actions innovantes : expérimentation de l'exportation des broyats de bords de route, avec le Conseil départemental du Finistère

Point de situation de l'état qualitatif :

	Concentration en nitrates ([Q90] en mg/L NO3-)		
	Objectif 2021	2017/2018	2018/2019
Cours d'eau du Douaron	25	29	29

Contexte et enjeux

	2010	2019
Superficie du bassin versant	11 065 ha	
Surface agricole Utile	6 260 ha	6 120 ha
Nombre d'exploitations	-	185 EA
Productions agricoles principales	Diversité des productions, mais territoire majoritairement laitier : 72% d'exploitations de ruminants, élevages de porcs, volailles, grandes cultures.	

Contexte physique et agricole

> Principales caractéristiques du bassin :

Le bassin versant du Douron couvre un secteur limitrophe au Finistère et aux Côtes d'Armor. Il comprend la rivière du Douron, cours d'eau principal qui s'écoule dans le Finistère et fait fonction de limite entre les deux départements, et la rivière du Dour Meur, qui se jette dans l'anse de Locquirec. Le bassin versant du Douron a également la particularité d'être contigu du bassin versant de la Lieue de Grève, et environ une soixantaine d'exploitations s'étendent sur ces deux territoires.

Voisine de la baie de la Lieue de Grève, l'anse de Locquirec présente une agriculture principalement axée sur l'élevage bovin lait (mixte ou spécialisé). Il est par ailleurs à noter que 319,3 ha de SAU sont situés en zones humides (pour 1 117,6 ha de zones humides sur tout le territoire). Les milieux naturels (bois, friches, landes...) constituent 38% de la surface du bassin.

Enfin, le maillage bocager constitue l'un des éléments caractéristiques des paysages du territoire. Bien qu'ayant subi une nette dégradation au cours des dernières années, le bocage du Douron reste prédominant, avec une densité moyenne de l'ordre de 130 mètres linéaires par hectare de SAU.



Figure 1 : Territoire de Baie de la Douron-Locquirec (Source : fiche technique)

Contexte institutionnel et gouvernance

Le Syndicat Mixte du Trégor (SMT) porte depuis 1998 des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau, et depuis 2010 des travaux de restauration de zones humides. En 2016, en plus du PLAV, le SMT était porteur du Contrat Territorial des bassins versants du Trégor, du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la rivière de Morlaix, du Projet Agroenvironnemental et Climatique et de Breizh Bocage.

Le SMT, dont le fonctionnement était basé sur un conseil décisionnel constitué notamment d'agriculteurs du territoire, a intégré Morlaix Communauté au 1^{er} janvier 2019. L'ensemble des missions alors portées a également été transféré.

Bilan du PLAV1

Après deux années complètes d'élaboration du plan et de concertation autour de la construction du dispositif « boucle vertueuse », le premier plan a réellement commencé en 2012.

Le bilan réalisé à la suite du PLAV1 a dans un premier temps permis de constater une diminution de la concentration des nitrates dans les principaux cours d'eau, avec une tendance à la baisse constante de 1 mg/L/an depuis les années 2008-2009. L'objectif visé était de 29 mg/L en quantile 90 sur l'année hydrologique 2014-2015, concentration atteinte à partir de l'année 2016-2017 (la concentration était de 32 mg/L en 2012).

Les principaux axes du programme étaient :

- l'accompagnement agricole individuel, il était proposé à chaque exploitant de construire un projet d'exploitation avec pour objectif global de limiter les fuites d'azote ;
- l'animation collective agricole, visant à diffuser des pratiques favorables au travers de démonstrations, expérimentations... ;
- l'optimisation du fonctionnement des stations d'épuration et des dispositifs d'assainissement individuels ;
- les expérimentations, telle que celle autour du broyage avec exportation des bords de route ;
- les actions transversales, comme le suivi de la qualité des eaux ou la communication.

La mise en œuvre du PLAV1 a été marquée par l'adhésion des agriculteurs du territoire à la démarche au travers du dispositif « boucle vertueuse », réel outil incitatif devant répondre au constat de baisse de main d'œuvre agricole. Les exploitants engagés ont ainsi bénéficié d'un accompagnement autour de l'évolution de leurs pratiques ou système de production, dont les objectifs étaient inscrits dans un contrat d'engagement individuel. En 2016, 87 exploitants ont fait partie de ce dispositif.

Au cœur du programme se trouvent ainsi les actions agricoles, mais aussi le volet assainissement et l'entretien du milieu (bocage, zones humides et cours d'eau). Le PLAV1 a permis la mise en œuvre d'actions dans le cadre du programme Breizh Bocage, telles que la création de talus.

Élaboration et démarrage du PLAV2

Elaboration

Le Syndicat Mixte du Trégor a mené un travail de concertation des acteurs locaux durant l'année 2016. Des entretiens individuels ont notamment été réalisés auprès des tous les exploitants signataires d'un Contrat d'Engagement Individuel (CEI) afin de recueillir leurs perceptions du plan et des actions menées, ainsi que leurs propositions d'améliorations. Ce travail d'enquête a permis de mettre en évidence différentes marges de manœuvre à intégrer pour l'élaboration du PLAV2, basée sur une reconduite quasiment à l'identique du premier plan. Le plan d'actions a alors été élaboré en interne, sans intervention extérieure de bureau d'études par exemple.

L'élaboration de ce plan s'est aussi faite dans un souci de cohérence avec les différents programmes d'actions menés par Morlaix Communauté et le PLAV2 de la Lieue de Grève, bassin versant limitrophe.

Contenu du contrat

Elaboré sur la base du bilan du PLAV1 et d'un travail de recensement des besoins exprimés par les agriculteurs signataires, le PLAV2 s'inscrit dans la continuité du premier plan, avec une place centrale donnée à l'accompagnement individuel des exploitants au travers de la boucle vertueuse, approche compatible avec le nombre d'exploitations présentes sur le bassin.

En termes d'adhésions, l'objectif poursuivi est d'engager dans la démarche 100 exploitations par la signature d'un CEI. L'objectif concernant la qualité de l'eau est de 25 mg/L en quantile 90 en 2021, en visant un flux sortant d'azote de 230 tonnes en 2021 (contre 434 tonnes à l'issue du premier plan).

Les objectifs agricoles poursuivis sont la réduction de la balance globale de l'azote de 10 kg N/ha au minimum.

Démarrage du contrat

Le lancement du PLAV2 a été validé lors du Comité de pilotage régional du 5 juillet 2017, signé le 20 avril 2018. Le deuxième plan consistant majoritairement en une reconduite du premier, le démarrage du contrat a été relativement rapide.

Une moindre mobilisation est néanmoins perçue : une certaine lassitude est constatée chez les exploitants, ne percevant pas les impacts à hauteur de leurs efforts. Un manque de communication est également relevé.

L'année 2017 a été consacrée pour partie à la réactualisation des diagnostics des exploitations engagées dans le précédent PLAV. Chaque exploitant rencontré a ainsi défini de nouveaux objectifs concernant :

- la réduction de la balance globale azotée ;
- la surface en herbe ou la diversité de l'assolement ;
- la couverture hivernale des sols ;
- la création de talus et de haies plantées ;
- la mise en herbe des parcelles en zones humides cultivées.

Avancement des actions

Volet curatif

2 000 m³ d'algues vertes sont ramassés en moyenne chaque année. Malgré une tendance à la diminution des échouages depuis plusieurs années, les conditions peu dispersives de l'hiver 2018-2019 ont provoqué une hausse du volume ramassé en 2019 (3 420 m³ à la mi-septembre). La commune concernée est celle de Locquirec, le ramassage des algues avant épandage étant alors assuré par Morlaix Communauté et Lannion-Trégor Communauté.

La plage du Moulin Vert a par ailleurs été récemment caractérisée comme une baie algues vertes et fera l'objet d'une étude sur l'interdépendance avec l'Anse de Locquirec vis-à-vis des flux de nutriments et des flux algaux en 2020 dans le cadre du Contrat territorial. Il est à préciser que ce site est situé sur la commune de Locquirec, mais en dehors du périmètre d'actions du PLAV2, ce qui limite la prise en charge de l'épandage ou l'envoi des algues à la plateforme de compostage dans le cadre du plan.

Volet préventif

Une bonne dynamique locale est décrite, dans la continuité du PLAV1.

Volet réglementaire

Il n'y a pas de plan de contrôle réalisé, mais un souhait émis d'actionnement du levier réglementaire. Des refus d'implication de la part d'agriculteurs sont constatés, ce qui incite à mettre en place un cadre juridique plus important en parallèle de la démarche volontaire.

Animation collective

Sur le bassin versant du Douron, l'accompagnement collectif comprend trois axes :

- la gestion de l'azote, avec des démonstrations et expérimentations réalisées par la Chambre Régionale d'Agriculture ;
- la gestion de l'herbe, avec l'animation d'un groupe « herbe » et la mise en place d'actions collectives, portes-ouvertes... par la CEDAPA ;
- la promotion de l'agriculture biologique par le GAB29.

Des animations sont également réalisées en lien avec la prestation « désherbage mécanique » de la « boucle vertueuse ».

L'attribution des différents marchés de l'animation collective se fait par appels d'offres, ce qui explique que contrairement à d'autres baies, la Chambre d'Agriculture n'a pas la maîtrise d'ouvrage sur l'animation foncière. Chaque prestataire gère un lot.

L'animation technique sur la gestion de l'herbe correspond à des visites individuelles réalisées par les animateurs du CEDAPA, une animation technique d'un groupe d'éleveurs autour de l'herbe, une journée de travail organisée, l'édition de trois bulletins techniques, la réalisation de deux portes-ouvertes, la mise en place de formations spécifiques pour répondre à des demandes du terrain ainsi que l'information et l'accompagnement sur les MAEC SPE. La dynamique du groupe herbe se maintient, le groupe s'étant étoffé.

En parallèle, des chantiers de désherbage mécanique sont organisés par GAB 29 avec des ETA et CUMA dans le cadre de la promotion d'alternatives aux produits chimiques de synthèse dans les systèmes de production agricole. 5 fermes ont testé le désherbage alterné avec un accompagnement individuel.

Conseils individuels

Le conseil technique agricole fait partie des outils mobilisables par les agriculteurs engagés auprès des organismes agréés que sont la CRAB, le CEDAPA, GAB 29, BCEL Ouest, CAPINOV et ALTEOR. Les diagnostics peuvent concerner :

- le changement de système (agro-écologique, agriculture biologique, systèmes herbagers) ;
- les projets structurants (organisation du parcellaire, méthanisation...) ;
- la gestion de l'azote ;
- la gestion de l'herbe ;
- la gestion de l'interculture.

CAPINOV propose également un accompagnement sur les projets de méthanisation.

70 exploitations sont engagées sur le territoire, soit 55% de la SAU.

MAEC

Sur le territoire du PLAV2, le portage des MAEC se fait au travers des mesures territorialisées du PAEC Trégor-Morlaix. 42 exploitations sont engagées depuis 2015.

Gestion foncière (réserves foncières, échanges amiables...)

Dans le cadre du PLAV2, il a été convenu d'intensifier les efforts réalisés sur la thématique foncière afin de favoriser les échanges amiables de parcelles.

Il a alors été lancé en 2017 deux démarches concertées d'échanges amiables sur les communes de Botsorhel et Plouégat-Moysan, identifiées comme communes à enjeu. Des groupes de travail et d'échanges ont été constitués, animés par la conseillère d'aménagement de la CA et le technicien foncier du syndicat.

Début 2018, une réserve foncière de 14,36 ha, correspondant à 17 parcelles cadastrales, a été créée, dont la commission est coprésidée par la structure porteuse et la CRAB, au travers d'une convention avec la SAFER. Des réunions sont

organisées environ deux fois par an, le comité technique étant composé du SMT, de la CRAB, de la SAFER, du Conseil Départemental du Finistère ainsi que du Conseil Régional de Bretagne. L'animation est assurée par le SMT.

Cependant, en 2018, malgré des réunions de travail effectuées et la proposition de modalités d'échanges, il n'y a pas eu d'issue favorable aux tentatives d'échanges amiables. La gestion relationnelle est décrite comme parfois difficile entre exploitants, avec de nombreux points de blocage avec les propriétaires.

Plus récemment, le mandat du Conservatoire du Littoral pour préempter à la commission foncière est perçu négativement, pouvant impacter l'équilibre agricole déjà fragile.

Zones humides

Le syndicat mixte du Trégor porte un programme Zones Humides, opération de restauration des prairies humides. Dans ce cadre, plusieurs secteurs ont été choisis afin de mener des travaux de restauration, avec également comme objectif de mettre en place et pérenniser une dynamique territoriale de préservation et de gestion des zones humides. Des travaux sont réalisés par Morlaix Communauté, ayant un service GEMAPI.

En 2018, ont ainsi été réouverts 5,2 ha de prairies humides abandonnées pour y restaurer une activité d'élevage (fauche ou pâturage). Il s'agit de la première année d'intervention sur ces parcelles.

Un marché en procédure adaptée a également été passé pour la réalisation des travaux, pour lequel deux entreprises ont été retenues. Elles ont ainsi réalisé des travaux d'entretien/restauration sur une surface de 8.39 ha, ainsi que la création d'une arche de franchissement de cours d'eau.

Un axe communication est également décliné, avec la réalisation de panneaux d'information sur les travaux de restauration et le rôle des zones humides au niveau des sites et une revue de presse.

Actions innovantes (chantiers collectifs, boucles vertueuses...)

L'une des réussites perçues dans la mise en œuvre du PLAV2 est l'intégration de l'aide au remplacement agricole dans le dispositif de la « boucle vertueuse », prestation permettant l'adhésion d'agriculteurs qui étaient en manque de temps.

Ce dispositif est décrit comme un bon levier à la mobilisation agricole, permettant de proposer tout un panel de prestations suffisamment larges afin de pouvoir répondre aux besoins des différents exploitants ayant signé un CEI.

En 2018, 78 exploitations ont recouru à ce dispositif, mais un exploitant peut bénéficier de plusieurs services. La structure d'animation ne dispose cependant pas du suivi détaillé par exploitant, mais par service.

Les semis de couverts précoces sont également expérimentés sur le territoire, à hauteur de 57 ha chez 5 agriculteurs en 2018 pour du semis sous maïs, et 190,92 ha chez 9 agriculteurs de semis de couverts précoces derrière céréales. En 2017, ce sont un peu plus de 100 ha qui ont été implantés par 3 ETA, ce qui montre une certaine évolution. Cependant, ce dispositif se heurte à des lourdeurs administratives lors de l'instruction des dossiers.

Enfin, d'autres types d'expérimentations sont réalisées, telles que l'exportation des broyats de bords de route, avec le Conseil départemental du Finistère, ou la mise en place d'un essai suivi par la CRAB sur le miscanthus, avec l'implantation de 4 ha chez deux agriculteurs. Un dossier a par ailleurs été déposé pour l'AMI sur les PSE.

Volet transversal

Communication :

Deux bulletins d'information à destination des exploitants sont réalisés chaque année, le Douron Info, ainsi que des vidéos d'illustration des prestations de la boucle vertueuse, des journées d'informations, ou encore l'organisation du concours des

pratiques agroécologiques. Les flashs techniques et la diffusion des informations sont réalisés par la Chambre, au travers de bulletins d'information agricoles et fiches techniques sur les essais locaux

Par ailleurs, il n'y a pas de Copil spécifique au PLAV et à son suivi : une limitation des redondances est recherchée en organisant une présentation unique des différentes activités du syndicat au sein de l'EPCI (mise en œuvre des différents programmes).

Une certaine transversalité est recherchée par la mise en œuvre de différentes actions :

- restauration et entretien du bocage au travers de Breizh Bocage, avec expérimentation depuis peu par l'intégration d'un intérêt bois-énergie lors de la réalisation des haies (en 2017, 6 129 m de créations bocagères) ;
- réduction des rejets azotés des STEP et ANC, par un contrôle des installations, une mise en conformité par Morlaix Communauté ;
- échanges réguliers avec le Pays de Morlaix et Lannion-Trégor Communauté afin de mettre en place une filière de valorisation des produits locaux.

Concernant le suivi de la qualité de l'eau, 13 points de suivi sont recensés au travers du territoire, et 24 campagnes de prélèvements ont été réalisées en 2018.

Deux points de suivis sont proches de l'exutoire. Le plus amont, Pont-Menou, est suivi par le syndicat mixte et le conseil départemental du Finistère. Le plus aval, Vieux-Châtel, appartient au réseau de suivi du conseil départemental des Côtes d'Armor. Les teneurs en nitrates, ammonium et phosphates sont analysées aux deux points.

Concernant la qualité biologique, deux points de suivi sont localisés sur le bassin versant.

Accompagnement des partenaires

Les collectivités locales ou des bureaux d'études sont amenés à consulter l'EPCI pour différents sujets : réglementation, inventaire des zones humides, règlement d'urbanisme... Cette identification d'un interlocuteur de référence dans ce domaine doit faciliter la bonne prise en compte des enjeux du territoire. Quelques partenariats locaux peuvent être mentionnés :

- programme CHEMIN (CPIE-INRA), participation aux Cotech et aide à la mise en place des Observatoires Agricoles de la Biodiversité sur des exploitations ;
- trame Verte et Bleue et participation aux Cotech ;
- projet d'extension d'une zone artisanale sur la commune de Plouigneau, cartographies et informations sur les mesures compensatoires ;
- validation de l'expérimentation du broyage de bords de route avec exportation avec le Conseil départemental du Finistère.

Les particuliers et exploitants agricoles sont également invités à demander conseils et informations sur la gestion et l'entretien des prairies humides, gestion et travaux de restauration des zones humides, un technicien zones humides étant interne à la structure.

Des difficultés sont rencontrées dans la relation Morlaix Communauté – Chambre d'Agriculture, celle-ci relevant n'être considérée que comme un prestataire, limitant le lien politique avec les élus et collectivités. La structure porteuse semble peu alors au fait des réalisations possibles de la Chambre.

La structure porteuse, président et animateurs, se disent finalement peu associés aux décisions, notant une faible participation de leur part aux comités de décision ou de financement, impliquant une certaine forme d'institutionnalisation par les financeurs (Agence, Etat, département...).

Cohérence des politiques

Des interrogations subsistent autour des ICPE et des applications de la réglementation à ce niveau, de son respect lors de l'instruction de dossiers d'enregistrement et d'autorisation.

Le service GEMAPI et le portage du PLAV2 au sein de Morlaix Communauté permettent une meilleure transversalité des actions portées dans le domaine des milieux aquatiques et de la gestion de la ressource.

Principaux enseignements

Principales avancées

- pérennisation du dispositif boucle vertueuse et développement du volet remplacement ;
- plusieurs expérimentations menées ;
- création d'une réserve foncière.

Axes d'améliorations

- développement d'un volet communication, notamment autour de la valorisation des efforts réalisés, et accompagnement pédagogique ;
- simplification des démarches administratives ;
- suivi dans le temps, diffusion des informations ;
- renforcement des liens avec les acteurs économiques, les coopératives / prescripteurs ;
- manque d'une réelle politique de gestion intégrée des territoires, de politique agricole locale ;
- gestion de crise et coordination entre les différents acteurs du territoire à améliorer (exemple de l'été 2019).

Bonnes pratiques et propositions

- démarche réglementaire à mettre en œuvre, en parallèle des actions volontaires, cadre juridique plus important, intervention de l'Etat lorsque refus de s'engager ;
- avoir des financements pérennes pour la boucle vertueuse, et intégrant des actions pas forcément centrées autour de l'enjeu azote, telles que le désherbage mécanique ;
- travail sur les circuits courts à une échelle plus large, et création d'un poste en région dédié à un travail avec les filières ;
- mise en place d'une stratégie de communication régionale ;
- besoin d'un accompagnement pour la réalisation d'expérimentations (ex : mises en place de cultures de légumineuses, en AB...) ;
- besoin d'un portage politique local, de partenariat avec les EPCI/collectivités ;
- communiquer auprès du grand public, sensibiliser la population locale ;
- réalisation d'un diagnostic socio-économique au niveau du territoire ;
- assurer une transversalité des actions en étudiant le volet bactériologie.

2.5 Baie d'Horn-Guillec

VISION D'ENSEMBLE

Horn-Guillec
Avancement PLAV2
(2019)

Structure porteuse : Syndicat Mixte de l'Horn
 16 929 ha dont 11 467 ha de Surface Agricole Utile
 19 000 habitants
 455 agriculteurs exploitant au moins 3 ha sur le BV
 Secteur très agricole, en particulier système légumier, mais aussi bovin et porcin
 Objectif N : 58 mg/L (2021)

Volet curatif
Le ramassage relève des compétences communales, peu d'échouages

Volet transversal
Stratégie : Mise en place d'un programme adapté au territoire et aux cultures locales
Communication : flash techniques, valorisation des actions PLAV, portes ouvertes, visites en bouts de champs, plaquettes chantiers collectifs, MAEC, site internet depuis mars 2019...
Articulation avec d'autres programmes :

- Programme d'actions agricoles hors PLAV : enjeu pesticides/érosion, articulation avec le SAGE Léon Trégor
- Articulation avec le programme Breizh Bocage 2016-2020 : objectif de restaurer un maillage bocager fonctionnel en ceinture de zones humides et lutter contre l'érosion (études et travaux d'aménagement)
- 10 agriculteurs participent au réseau basse fuite d'azote de Breizh légum'eau

Volet préventif
Mobilisation : 234 agriculteurs engagés au 26/11/19 (61%, objectif de 2/3), pour 8 417 ha (75%, pour un objectif de 80%)
Volet réglementaire : pas d'action spécifique, et forte opposition à toute intervention réglementaire qui pourrait rompre la dynamique volontaire initiée sur le territoire.
Animation collective : 92 exploitations concernées par les chantiers collectifs de couverts, pour 753 ha (2019), bonne réussite en 2019. Marché public 2018-2021 avec la CRAB sur les couverts innovants, articulation avec Breizh légum'eau. Lancement d'un groupe de travail collectif sur la gestion de l'herbe CRAB-SMH
Etap'N : dispositif constitué d'analyses d'azote du sol (en laboratoire) et de conseils associés (CRAB), affinés par l'évolution des grilles de fertilisation légumes, 4 000 analyses disponibles toutes cultures (dont 2 585 conseils Légumes validés). 234 exploitants en 2019 (215 en 2018)
Conseils individuels : 45 conseils individuels réalisés ou en cours depuis 2018, pour 234 exploitations engagées, soit 19% des exploitations en demande de conseil (gestion de l'inter-culture à l'automne, gestion de l'azote, évolution système, gestion de l'herbe et optimisation environnementale), principalement par la CRAB, mais aussi CAPINOV, GAB29 et Patur'sens
Zones humides et cours d'eau : conseils individuels, restauration et entretien de ZH (5ha/an), sensibilisation et accompagnement
MAEC : depuis 2015, 5 exploitations ont souscrit des mesures MAE (inadaptées aux exploitations du territoire)
Gestion foncière : réserve foncière mise en place, initialement de 22 ha, objectif de faciliter les échanges. Bilan 2014-2019 : 132 ha échangés, 216 ha optimisés. Cellule d'animation foncière portée par la CRAB.
Actions innovantes : diagnostics pépinières, analyse des pratiques de fertilisation et des facteurs de fuites des effluents (CATE)

Point de situation de l'état qualitatif :

	Concentration en nitrates ([Q90] en mg/L NO3-)		
	Objectif 2021	2016/2017	2017/2018
Cours d'eau de l'Horn	58	62	62
Cours d'eau du Guillec	59	62	64

Contexte et enjeux

Contexte physique et agricole

> Principales caractéristiques du bassin :

	2010	2018
Superficie du bassin versant	16 929 ha	
Surface agricole Utile	11 205 ha	11 181 ha
Nombre d'exploitations	495 EA	405 EA
Productions agricoles principales	Dominance de systèmes légumiers de plein champ, mais aussi élevages bovins et porcins	

Contrairement à d'autres baies, la problématique algues vertes est décrite par les acteurs locaux comme assez peu « visible », ne causant pas de grosses nuisances, du fait du caractère très dispersif des eaux littorales et du contexte géo-pédologique particulier du territoire induisant des temps de transfert plus longs des excédents.



Figure 1 : Territoire de la baie d'Horn-Guillec (Source : fiche technique)

Il s'agit d'un territoire avec de gros enjeux environnementaux, nitrates, phytosanitaires mais aussi érosion. A ce titre, en tant que producteur d'eau, le bassin de l'Horn fait partie des bassins concernés par le contentieux vis-à-vis de la Directive eaux brutes, la prise d'eau au niveau de l'Horn amont, ayant été suspendue et un programme d'actions visant au plafonnement des apports d'azote a été mis en place. La décision a été prise en 2007, avec une fermeture effective en 2009. L'amont du bassin ainsi classé en bassin versant à contentieux représente environ un quart du territoire de l'Horn-Guillec (zone grisée sur la Figure 1). A ce jour, les teneurs en nitrates sont encore élevées, empêchant la reprise de la prise d'eau et les mesures obligatoires continuent de s'appliquer.

Le territoire a par ailleurs une forte vocation agricole, puisque 70% de la surface correspond à des terres agricoles. De nombreuses cultures de légumes sont recensées sur le territoire, avec la présence de la SICA de Saint Pol, les productions principales restant les choux, artichauts et échalotes. Des productions porcines, bovines et mixtes sont également présentes. Par rapport à la moyenne bretonne, ces exploitations peuvent être considérées comme de petite taille mais intensives, comptant entre 20 et 30 ha de surface moyenne sur le BVA.

1 241 ha de zones humides sont finalement recensés sur le territoire.

Contexte institutionnel et gouvernance

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon Trégor était désignée comme le porteur de projet du PLAV1. Pour la réalisation de ses missions, la CLE s'appuyait sur le Syndicat Mixte de l'Horn (SMH), structure technique de coordination et maître d'ouvrage principal. Un comité scientifique « algues vertes » avait également été instauré afin de mener des missions d'expertise, saisi par le comité de pilotage régional en cas de besoin.

Le PLAV2 est mis en œuvre par le SMH, producteur d'eau potable et porteur de projets bassins versants. Outre ce plan sur le bassin Horn-Guillec, le syndicat, créé en 1971, mène des actions de reconquête de la qualité de l'eau depuis 2001 et met en œuvre le Contrat Territorial sur le Kerallé.

Pour répondre aux objectifs du plan de lutte contre les algues vertes, trois postes ont été créés : un poste d'agronome, chargé de mettre en œuvre et suivre le plan, un poste de technicien bocage et un de technicien zones humides (3,5 ETP

sont dédiés aux algues vertes). Le volet milieux aquatiques et le dispositif Etap'N sont également déclinés sur le territoire du Kerallé, soit les actions Bassin Versant-pollutions diffuses et Bassin Versant-GEMAPI Volet Milieux Aquatiques-Zones Humides.

Plus récemment, la mise en œuvre du PLAV2 s'est faite dans un contexte de réorganisation des compétences GEMAPI et au travers de la problématique qui relève de la constitution d'un EPAGE, la DREAL n'approuvant pas le périmètre proposé. Des réflexions sont donc encore à conduire avec les EPCI, autour du cadre pour la poursuite des actions GEMA-SMH en 2021. Cette problématique de gouvernance pourrait entraîner la perte du portage du plan d'actions si le syndicat n'est pas labellisé EPAGE.

Concernant la comitologie, un COPIL BV est organisé annuellement, réunissant les élus locaux, les EPCI porteurs des actions GEMAPI, les financeurs institutionnels, les acteurs économiques, les prescripteurs et associations. Des réunions annuelles spécifiques aux financeurs locaux sont également réalisées, ainsi que des réunions élus et agriculteurs référents ou commissions foncières, dans ces deux cas mises en place selon les besoins.

Bilan du PLAV1

Le contexte n'était initialement pas favorable à l'implication des acteurs dans le PLAV. En 2010, le contentieux étant encore assez récent, la proposition de ce plan d'actions a été faite dans un contexte territorial sous tensions.

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place : hors sol, mixte, bio et légumier. Des agriculteurs référents avaient été désignés au sein de chaque groupe afin de porter la voix de leur production et permettre une co-construction et une meilleure implication de tous au travers d'un projet émanant de la base, sur le principe d'actions proposées par des producteurs locaux.

Les objectifs visés étaient alors :

- une concentration de nitrates Q90 de 64 mg/L en 2014/2015 ;
- un gain de 188 tonnes d'azote pour les deux cours d'eau ;
- l'adhésion d'au moins 2/3 des agriculteurs, 80% de la SAU.

Globalement, depuis 2007-2008, une baisse des flux d'azote annuels arrivant en mer est constatée, passant de 1 120 tonnes N-NO₃ à 829 tonnes à l'exutoire des cours d'eau.

En 2015, l'Horn était à 68 mg/L et le Guillec à 67 mg/L (soit 82% et 78% des objectifs atteints), avec une adhésion de 75,5% des agriculteurs pour 78% de la SAU. Les actions du premier plan ont permis une réduction des taux de nitrates dans les cours d'eau, les concentrations passant pour l'Horn et le Guillec de 76 et 78 mg/L en 2013 à 62 mg/L en 2017.

A l'issue du PLAV1, les principaux résultats ou retours sont :

- une reconnaissance de la structure et des actions mises en œuvre. De meilleures relations avec les agriculteurs ont été constatées, ainsi que l'acquisition d'une certaine confiance auprès des exploitants. Les actions du PLAV 1 ont montré une bonne capacité à fédérer et mobiliser les acteurs ;
- la mise en place d'un outil spécifique de pilotage de la fertilisation, Etap'N : analyse de l'azote du sol et conseils de fertilisation en fonction des périodes clés de la culture, outil principal du PLAV sur la baie Horn-Guillec ;
- de nombreuses demandes de la part des agriculteurs afin d'avoir des accompagnements individuels, volet décrit comme compliqué à mettre en œuvre faute de moyens humains à la Chambre d'Agriculture ;
- un trop grand nombre d'indicateurs à collecter, revêtant un aspect chronophage, sans forcément d'analyse réalisée ensuite. Il n'y avait alors pas de réelle méthodologie normalisée, cadrée à l'échelle du territoire. Cet axe du PLAV1 correspondait alors plus à un travail de compilation de données, réalisé par les prestataires effectuant le suivi de la fertilisation des exploitations (11 prestataires et le SMH étaient en charge de la récolte de ces données). Le bilan du recueil des indicateurs montre en outre que le SMH n'a recueilli que partiellement les données chez les 100 agriculteurs n'ayant pas désigné de prestataire, et que les moyennes sur les trois années sont biaisées et difficilement comparables car la taille de l'échantillon et la répartition des typologies ne sont pas les mêmes sur les trois ans.

Le bilan de 2016 des engagements a montré que l'action principalement mise en œuvre et suivie est Etap'N, et l'accompagnement pour la gestion des zones humides.

Volet agricole	Nombre d'engagements
Etap'N	281 EA (pour 767 analyses)
Accompagnements agronomiques tous confondus	47 demandes en 2015, dont 8 ont renouvelé pour 2016
Couverts végétaux	57 en 2015
Accompagnements bovins tous confondus	28 demandes en 2015
Volet milieux	Nombre d'engagements
Bocage	65 de 2014 à 2015
ZH	118 engagés depuis 2015

Figure 2 : Synthèse des engagements, bilan de 2016 (Source : SMH, données 2016)

Élaboration et démarrage du PLAV2

Elaboration

L'élaboration du PLAV 2 s'est faite selon une méthodologie similaire à celle employée pour le PLAV1 : réunion des groupes de travail avec les élus et agriculteurs référents, mais avec plus de fluidité ressentie que précédemment.

Les principaux éléments discutés lors de ces réunions avec les partenaires et acteurs locaux ont alors été :

- l'analyse des freins/leviers et recensement des pistes d'amélioration ;
- la mise en place d'un plan plus adapté au territoire, aux systèmes culturels, peut-être moins transposable à l'ensemble du territoire ;
- les objectifs qualitatifs à viser.

Ce dernier point a fait l'objet de fortes tensions politiques, les taux de nitrates visés étant discutés par les partenaires institutionnels jugeant les objectifs affichés trop laxistes, pas suffisamment ambitieux. Parallèlement, les acteurs locaux arguaient pour des niveaux plus réalistes, par rapport aux teneurs passées et aux gains déjà obtenus.

Ces discussions-négociations ont abouti à une situation de fortes tensions, nécessitant une intervention du préfet de région avant qu'une ZSCE ne soit mise en pourparlers.

Contenu du contrat

Le PLAV2 se veut dans la continuité des actions du premier plan, celles-ci ayant montré une bonne capacité à fédérer les acteurs du territoire.

L'objectif qualitatif poursuivi est une concentration en nitrates inférieure à 50 mg/L sur l'Horn et le Guillec pour 2024, avec des objectifs intermédiaires de 58 mg/L pour l'Horn et 59 mg/L pour le Guillec en Q90 en 2021.

Un engagement de minimum 2/3 des exploitations du territoire et au moins 80% de la SAU du bassin est par ailleurs toujours poursuivi.

Les actions du PLAV2 prévues sont alors :

- une optimisation de la fertilisation via le dispositif Etap'N ;
- des conseils techniques individuels, par un ensemble d'organismes agréés et au choix de l'exploitant ;
- une animation collective agricole et des expérimentations ;
- un investissement dans du matériel agro-environnemental ;

- des actions foncières, sous maîtrise d'ouvrage de la CRAB ;
- un volet milieux naturels, par des conseils, restauration et sensibilisation zones humides et cours d'eau ;
- la déclinaison de Breizh Bocage, développement et gestion du bocage.

Des actions réellement opérationnelles sont recherchées, inscrites dans une charte de territoire.

Démarrage du contrat

Au niveau local, le plan de lutte a été signé en avril 2018, après deux années de transition et élaboration du programme pendant lesquelles les actions ont été poursuivies (Etap'N). Cependant, il a été relevé que cette période de discussion a occulté une réflexion plus approfondie autour des actions du PLAV 2, celles-ci étant alors réellement centrées autour du dispositif Etap'N.

Avancement des actions

Volet curatif

Trois collectivités sont concernées par le ramassage des algues vertes et possèdent la compétence communale. En ce qui concerne la méthode de ramassage, elles font appel à une entreprise ETA ponctuellement, qui ramasse les algues et les valorise par épandage agricole. La fréquence et le volume d'algues sont peu importants, ne correspondant qu'à quelques centaines de m³ par an, ce qui implique de faibles moyens mis en œuvre sur ce volet.

Volet préventif

La phase de mobilisation a débuté en février 2018 par une réunion associant la CRAB et rassemblant une quarantaine d'agriculteurs. Au 26 novembre 2019, 61% des exploitants du territoire étaient engagés dans au moins l'une des actions proposées du PLAV2, représentant 75% de la SAU. 13% des agriculteurs du territoire n'avaient pas encore été rencontrés.

Les agriculteurs engagés dans le premier plan devaient seulement signer une convention de renouvellement d'adhésion, tandis qu'une première signature est conditionnée par la réalisation d'un diagnostic complet de l'exploitation par l'un des prestataires (CRAB, GAB29, CAPINOV ou Alteur Environnement). Il est par ailleurs rappelé qu'un exploitant est considéré comme engagé s'il adhère à au moins une des actions du PLAV2, chacun choisissant en moyenne 2,2 actions.

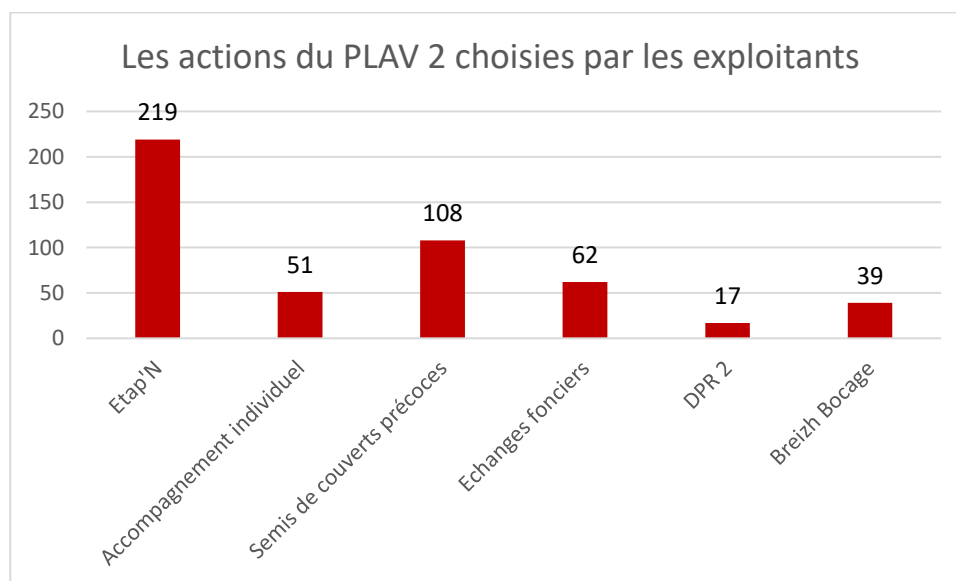


Figure 3 : Répartition du nombre d'exploitants engagés par type d'action (Source : SMH, données 11/2019)

Parmi les 234 agriculteurs engagés, Etap'N et les semis de couverts précoces sont les actions les plus demandées.

Volet réglementaire

Les entretiens réalisés ont mis en évidence des retours fortement négatifs sur l'éventualité de contrôles ou d'actions plus contraignantes pour la profession agricole. Une volonté forte est perceptible de dissocier le PLAV d'un volet réglementaire, en laissant ce dernier à la charge des services de l'État indépendamment du rôle porté par les structures porteuses.

Animation collective

Sur cet axe, la Chambre est prestataire unique. En 2018, un marché pluriannuel (2018-2021) a été signé avec la Chambre. Il est constitué de deux lots :

- la thématique fertilisation et l'analyse des Etap'N ;
- l'animation collective, dont les actions sont redéfinies tous les ans.

Ce marché aux thématiques redéfinies annuellement doit permettre d'aborder avec les agriculteurs tous les sujets en lien avec l'azote.

En 2019, une animation a été réalisée autour des couverts innovants :

- couverts sous légumes, par le biais des rendez-vous bout de champs ou du flash Breizh légum'eau ;
- déclinaison de l'outil Maxi couv' (décrit comme une demi-réussite sur ce territoire), démonstration de semis de couvert avant moisson et diffusion de vidéos.

Conseils individuels

Les prestataires agréés sur ce bassin versant sont la CRAB, CAPINOV, GAB29 ou encore Pâturesens, ayant reçu l'agrément pour l'accompagnement à la gestion de l'herbe en octobre 2019. Des conseils individuels sont proposés aux exploitants lors de la signature de la convention de renouvellement ou du diagnostic. Depuis 2018, 45 conseils individuels ont été réalisés, principalement autour de la gestion de l'inter-culture.

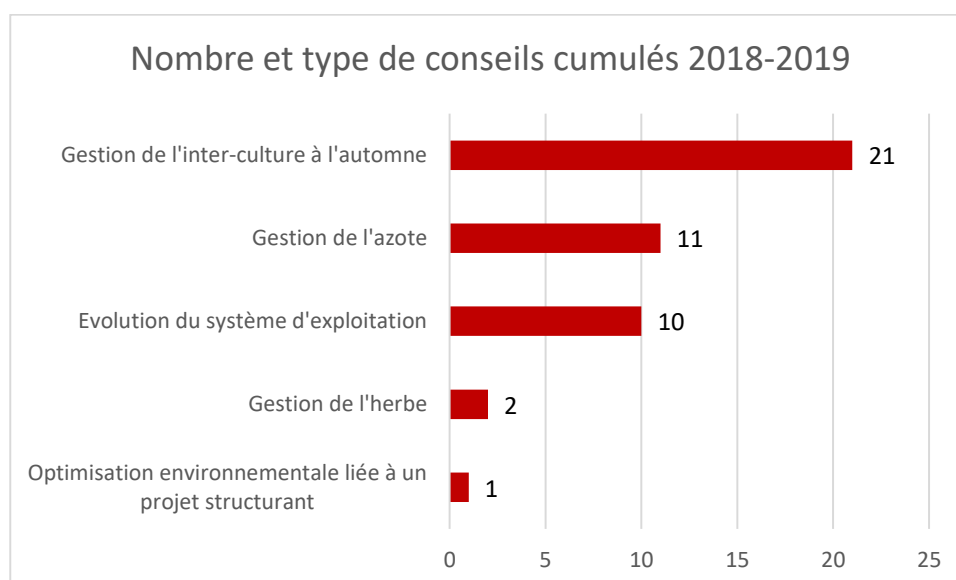


Figure 4 : Répartition du nombre de conseils réalisés par type d'action (Source : SMH, données 11/2019)

Ces conseils sont majoritairement réalisés par la Chambre, mais un manque de moyens humains pour les accompagnements et la récupération des indicateurs est avancé, limitant leur réalisation. Il est par ailleurs à noter que des

conseils individuels font également partie du dispositif Etap'N (non comptabilisés ici) : différentes étapes constituent l'action, dont la réalisation d'analyses du sol et de conseils adaptés aux résultats.

MAEC

Depuis 2015, le SMH est porteur d'un PAEC sur les territoires de l'Horn Guillec et du Kerallé. Les MAEC sur le territoire sont donc gérées de manière transversale sur ces deux secteurs, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Depuis 2015, cinq exploitations du territoire Horn Guillec ont souscrit à des MAEC système, mais il n'y a eu aucune nouvelle souscription à des MAEC en 2018 malgré des diagnostics réalisés auprès des exploitants. Il a par exemple été avancé que ce sont souvent les périodes de fauches proposées qui dissuadent les exploitants de souscrire à un type de MAEC ZH et la rémunération jugée comme trop faible. Le cadre des MAE est perçu comme relativement contraint, rendant difficile de proposer aux agriculteurs la mise en place d'actions dans ce contexte. Les MAEC existantes ont été décrites comme non adaptées aux exploitations du territoire (échanges de terres fréquents entre les systèmes légumiers ou encore parcellaire très éclaté des éleveurs laitiers).

Gestion foncière (réserves foncières, échanges amiables...)

La CRAB est le maître d'ouvrage du volet foncier, le chargé de mission du SMH participant aux réunions de la commission foncière locale, mais aussi des membres du bureau, élus, et au besoin un chargé de mission Zones Humides. Lors du PLAV1, la SAFER ne participait pas aux commissions locales, et il n'y avait pas de Vigifoncier réalisé (en raison de coût avancé). Pour ce deuxième plan, l'objectif a alors été d'adopter une stratégie foncière adaptée afin de valoriser la réserve foncière créée ex-nihilo, améliorer les regroupements parcellaires et augmenter les surfaces pâturables.

Cette action est donc basée sur des échanges parcellaires, facilités par la réserve de 22 ha constituée à l'initiative de la SAFER. Depuis 2014, 132 ha ont été échangés, et 216 ha optimisés.

Depuis 2017, le SMH est impliqué par la rédaction d'un avis sur la cohérence de chaque échange et des propositions afin de tenir compte du bocage et des zones humides dans le projet foncier.

Zones humides

Des inventaires et études préalables des zones humides ont été réalisés en 2013 et mis à jour en 2015. Ce volet est décliné dans le cadre du volet Milieux aquatiques, mis en œuvre sur l'Horn le Guillec, le Kerallé et les ruisseaux côtiers.

Les actions zones humides pour le PLAV2 se découpent en trois types :

- les conseils individuels, pour les agriculteurs et particuliers (50 annuels pour l'ensemble du territoire) ;
- les travaux de restauration et d'entretien, seulement sur le BVAV en 2018, étendus à tout le territoire ensuite (objectif de 5 ha/an, 6,25 ha réalisés en 2019). Des conventions de mise à disposition gratuite à des éleveurs bovins peuvent être réalisées, afin de combiner entretien des espaces et gain fourrager (sur les 3,5 ha prévus pour le moment, 1,7 ha signés et suivis) ;
- de la sensibilisation et communication, à destination du grand public et des communes (animations, mise en ligne du site internet en mars 2019...).

Les conseils réalisés se font principalement autour des suivis et réglementation liées aux zones humides ou des constats de remblai ou autres travaux. Ils ont concerné en 2019 11 agriculteurs, 2 particuliers ou entreprises, ou encore 4 conseils MAEC ZH.

Dans le cadre du réengagement des exploitants dans le PLAV2, des rencontres ont été réalisées en 2018 et ont été l'occasion pour les animateurs et techniciens de sensibiliser aux actions zones humides et rappeler la possibilité de conseils sur la gestion de ces espaces.

Actions innovantes (chantiers collectifs, boucles vertueuses...)

- **L'action Etap'N** est le principal outil mis en œuvre dans le cadre du PLAV Horn-Guillec. Cette action a pour objectif de développer un pilotage optimisé de la fertilisation, en mettant en place un outil d'aide à la décision en adéquation avec les systèmes culturels. Il comprend :
 - le financement de 3 analyses par an, dont la période est laissée au libre choix de l'exploitant ;
 - l'accompagnement par la CA et conseils de fertilisation par rapport aux grilles GREN développées.

Plus de 90% des acteurs engagés ont souscrit à ce dispositif, et 815 analyses et conseils ont été réalisés sur tout le territoire du syndicat en 2019 (contre 607 en 2018). Il est précisé qu'environ 64% des préconisations de fertilisation sont respectées. Les cultures de choux représentent à elles-seules 32 % de ces conseils.

Depuis la mise en place de ce dispositif, près de 4 000 analyses du sol, toutes cultures (dont 2 585 conseils Légumes validés) ont été réalisées entre 2013 et 2019. Au-delà du conseil immédiat, l'outil Etap'N, selon les termes mentionnés, vise à réaliser et décliner un conseil de référence adapté par des grilles de fertilisation légumes.

	Nombre d'analyses ETAP'N effectuées sur l'année	Coût effectif – prestation d'analyses (prélèvement et analyse en laboratoire)
2017	825 = 609 (Horn Guillec) + 216 (Kerallé)	47 925.88€ = 35 370.99 (HG) + 12 555€(K)
2018	607 = 546(Horn Guillec) + 61 (Kerallé)	37 185.47€ = 33 433.94€(HG) +3 751.53€(K)

Figure 5 : Nombre d'analyses Etap'N réalisées et coût effectif (Source : SMH, 2019)

Une condition est cependant formalisée dans la convention d'engagement : aucune des données, que ce soit analyses ou conseils, n'est diffusée en dehors du partenariat CRAB-SMH-exploitant.

La stratégie alors adoptée a été un développement de cet outil de travail, facilitant les échanges avec la CA, une optimisation collective des données, afin de développer fin 2017 un logiciel en partenariat avec la Chambre et faire évoluer les grilles de fertilisation locales.

- **Les chantiers collectifs de couverts** sont une action menée en lien avec sept entreprises du territoire (six ETA, une CUMA). Une forte augmentation a été constatée en 2019, mais les RGI sous maïs restent une pratique peu développée sur le territoire.

	Nombre d'exploitants concernés par les chantiers collectifs	Surface concernée
2017	15	294,6 ha (18,1 ha de RGI sous maïs)
2018	37	300 ha
2019	92	753 ha

Figure 6 : Nombre d'exploitants et surface concernés par les chantiers collectifs (Source : SMH, 2019)

Cette action montre une participation accrue des ETA du territoire et un intérêt croissant des agriculteurs autour des couverts végétaux.

Par ailleurs, sur le territoire de l'Horn Guillec, entre 5 et 10 exploitations avaient au moins une parcelle d'essai dans le programme Breizh Légum'eau, programme ayant pour objectif de faire évoluer les pratiques des producteurs de légumes afin de réduire l'impact des cultures sur les ressources en eau. Il a été décliné entre tous les bassins légumiers de Bretagne et la Chambre, afin de limiter les fuites d'azote et réduire les intrants de phytosanitaires. Le programme s'est terminé en 2019.

Au début de l'année 2018, le SMH a été contacté par un pépiniériste souhaitant réaliser des travaux afin de permettre l'épuration des eaux rejetées par son exploitation, issues de l'arrosage et des eaux de pluies. Après échanges avec la station expérimentale CATE, des stations expérimentales seront aménagées afin de tester un phyto-traitement des eaux et servir d'exemple pour les autres pépiniéristes du territoire. Il a alors été proposé la réalisation de diagnostics pour la quinzaine existant sur le secteur algues vertes. Est prévu par la suite un accompagnement individuel de tous les pépiniéristes du territoire sur les problématiques de fuites d'azote.

Le syndicat souhaiterait ensuite étendre ces actions aux serristes de tomates hors sol, avec la proposition de tester un dispositif d'épuration des eaux de drainage, mais axe refusé par l'Agence de l'Eau après la signature du deuxième plan (dispositif proposé alors considéré comme non pertinent dans le cadre de la gestion de l'azote). L'objectif ici poursuivi serait de pouvoir réaliser un diagnostic complet des exploitations du territoire et des impacts environnementaux de leurs productions, en associant horticulteurs et exploitations sous serres.

Volet transversal

Communication :

Le syndicat réalise différents types de communications afin de maintenir un lien avec les exploitants sur les différentes thématiques et actions proposées. Des courriers sont envoyés par la CRAB ou le SMH, et peuvent être :

- des plaquettes d'informations, 4 à 5 par an (couvert végétaux, MAEC, chantiers collectifs de couverts précoces...);
- des flashs Inf'eau, flashs Breizh Bocage ;
- des invitations pour des portes ouvertes, des journées d'échanges, des démonstrations agricoles...

Il a été rappelé que lors des portes ouvertes ou réunions agricoles, des SMS étaient envoyés aux agriculteurs afin de leur rappeler ce rendez-vous et favoriser la mobilisation. Le site internet du SMH a par ailleurs été mis en ligne en mars 2019.

L'appréciation globale des outils de communication est plutôt négative en lien avec le déroulement de l'année 2019 (manque de réactivité et de coordination face à la médiatisation du risque sanitaire). La qualité du site internet mis en place est par contre soulignée.

- Le volet Breizh-Bocage est par ailleurs mis en œuvre par le syndicat, au travers de l'élaboration d'une stratégie bocagère (Breizh Bocage 2) pour la période 2016-2020 ciblant la mise en place de talus antiérosifs et en ceinture de zones humides, et comprenant la réalisation de diagnostics et de travaux : création de linéaires bocagers, accompagnement des communes pour la préservation du bocage dans les documents d'urbanisme, communication... Depuis 2013-2014, 23,6 km d'aménagements créés.
- Un travail de sensibilisation, communication, appui/conseil aux collectivités est proposé, notamment dans la réalisation de leur PLU ou de travaux au niveau des zones humides. Il peut s'agir d'une communication large, telle que la réalisation de deux après-midi « découverte aux milieux aquatiques », tout public.
- Un peu de recherche appliquée est menée avec le Forum des Marais Atlantiques, leur référentiel servant pour le classement des zones humides de tout le grand ouest.

Accompagnement des partenaires

Localement, les relations entre acteurs se caractérisent par :

- Un fort partenariat avec la Chambre d'Agriculture.
- Des contacts avec les partenaires qui sont principalement liés aux comités de pilotage. Les EPCI ne sont que peu impliqués, ils ne s'impliquent pas dans le processus de réflexion-déclinaison du processus de lutte contre les algues vertes. Par rapport à d'autres baies, la problématique est assez peu visible, ne provoquant pas de grosses nuisances mais limitant de fait la mobilisation des collectivités.
- Un bon fonctionnement avec le SAGE : la cellule d'animation est décrite comme « en retrait » par rapport à la problématique des algues vertes, ayant adopté une position d'observateur mais pas acteur. La cellule porteuse de la démarche suit les travaux mais n'est pas active. Le SAGE comprend par ailleurs deux territoires algues vertes, différents en termes de portage, et d'actions mises en œuvre.
- La structure porteuse souligne la lourdeur de l'animation régionale avec de nombreuses réunions (comité technique, de pilotage et groupes de travail thématiques) sans une réelle coordination, impliquant un certain niveau de redondance et un aspect chronophage.
- Le SMH ressent par ailleurs un manque de coordination régionale, même si cet aspect n'est pas jugé comme primordial du fait de la typicité du territoire et de la difficile transposabilité des actions. Néanmoins, une faible concertation, consultation au moment des prises de décision (notamment sur les nouvelles actions) est ressentie, il n'y aurait alors que peu de partage mis en place avec les financeurs et acteurs institutionnels.

Cohérence des politiques

Les élus ne sont pas en opposition, mais peu impliqués. Il ne semble pas y avoir de réelle transversalité entre les différentes politiques, pas d'échanges ou relation de partenariat mis en place permettant une intégration concrète des enjeux algues vertes dans les politiques locales.

Principaux enseignements

Principales avancées

- relations bonnes et partenariales avec la profession agricole (C A, prestataires...) ;
- liens réguliers avec les agriculteurs ;
- chantiers collectifs et couverts précoces ;
- développement d'un logiciel et de grilles de fertilisation.

Axes d'améliorations

- Des outils de gestion de la fertilisation pouvant être considérés comme « classiques » mais qui correspondent au projet territorial ;
- Un suivi plus ambitieux de l'engagement des exploitants ;
- Des approches individuelles restant à développer ;
- Une réflexion encore embryonnaire autour des PSE ;
- Réactualisation de la charte des prescripteurs ;
- Une meilleure diffusion des données de flux d'azote entre les différentes parties prenantes ;
- Développement de la communication.

Bonnes pratiques et propositions

- pérenniser le financement du dispositif Etap'N, pour le moment crainte quant à sa durabilité ;
- communication à avoir entre les différents coordinateurs de plans ;
- développer les actions transversales, ne pas limiter les efforts à une partie du volet agricole, volonté d'intégrer les horticulteurs et exploitants sous serres dans le plan, dans une approche territoriale ;
- besoin d'appui pour le projet d'EPAGE et la déclinaison locale de la GEMAPI ;
- limiter la lourdeur administrative.

2.6 Baie de Quillimadec

VISION D'ENSEMBLE

Quillimadec Avancement PLAV2 (2019)



Structure porteuse : **Communauté Lesneven Côte des Légendes**
 9 762 ha dont 6 502 ha de Surface Agricole Utile
 16 231 habitants
 240 exploitations agricoles au moins 3 ha sur le BV
 Diversité des systèmes de production, dominance des systèmes bovins
 lait (70% de la SAU), légumes (12%), cultures
 Objectif N : 38 mg/L (2020/2021)

Volet curatif

Pour la période juin-septembre 2019, 4 857m³ échoués (4 026m³ épanchés et 831m³ pris par Agrival).

Tendance globale à la baisse, mais hausse en 2019.

Volet transversal

Stratégie : mise en œuvre et gouvernance par la structure porteuse, communauté de commune, mais SAGE Bas Léon pour la maîtrise d'ouvrage pour une mutualisation des actions

Communication : bulletins techniques (3 en 2019, sur l'outil Bouteille de lait, les couverts précoces et l'accessibilité des pâtures), rencontres « J'agis pour le BV », articles dans la presse locale, portes ouvertes exploitations, rendez-vous bouts de champs, vidéo démonstrations

Connaissance : Expérimentations menées avec la CA, études sur le potentiel de dénitrification reportées à 2020.

Campagne de prélèvements bactériologiques (fermeture de plages récurrentes dans la baie de Guissény, présence de bactéries de diverses origines) – étude menée sur les sources et solutions à apporter

Volet préventif

Mobilisation : certain essoufflement par rapport au PLAV 1, pour lequel 67% des exploitants concernés avaient signé un contrat d'objectif.

Volet réglementaire : pas de souhait de renforcement des contrôles, poster réglementation transmis aux exploitations du SAGE

Animation collective : démonstration de matériel avec CRAB, CUMA, GAB29

Formation Gestion de l'herbe (5 agriculteurs présents en 2019) et Tour de pâtures (8 éleveurs), formation auprès des éleveurs de l'IREQ, interventions sur la caractérisation, le pilotage et l'évolution d'un système herbager

Chantiers collectifs – aide à la mise en place de couverts précoces

Conseils individuels : actions d'accompagnement individuel sur la thématique fertilisation, pour une baisse de la pression azotée – 100ha de drones ou satellites en 2019, 16ha de test d'une technique d'épandage de précision (avec ETA) et mise en place Etap'N (21 exploitations pour la campagne 2018/2019).

Rencontres de sensibilisation des laitiers par un conseiller de la CRAB autour de l'outil Bouteille de lait (25 diagnostics réalisés).

Aide financière à l'implantation de couvert – 130 ha de RGI sous maïs en 2019

MAEC : 5 MAE « évolution ou maintien en système herbager » signés sur 2015-2018

Axe création de bocage : lien avec Breizh Bocage, 91% de l'objectif 2017-2021 atteint (59km de bocage réalisés)

Gestion foncière : portée par la CRAB, convention signée, et volonté de mettre en place une réserve foncière, 34ha échangés depuis 2017 (objectif de 120ha), expérimentation menée sur une commune – outil Vigifoncier

Milieux aquatiques / ZH : actions entreprises abandonnées, études sur remise en talweg et fonctionnalités épuratoires.

Actions innovantes : mise en place d'expérimentations de CIPAN et vulgarisation de techniques limitant les fuites d'azote, réalisation de vidéos de démonstration de désherbage mécanique/matériel innovant

Point de situation de l'état qualitatif :

	Concentration en nitrates ([Q90] en mg/L NO3-)		
	Objectif 2021	2017/2018	2018/2019
Cours d'eau du Quillimadec	38	41	43
Cours d'eau de l'Alanan	38	37	40

Contexte et enjeux

Contexte physique et agricole

> Principales caractéristiques du bassin :

	2010	2018
Superficie du bassin versant	9 762 ha	9 762 ha
Surface agricole Utile	6 502 ha de SAU	6 502 ha de SAU
Nombre d'exploitations	235 EA (168 ayant plus de 10 ha)	240 EA (160 ayant plus de 10 ha)
Productions agricoles principales	Laitier (70%), hors-sol (11%) et légumier (12%)	

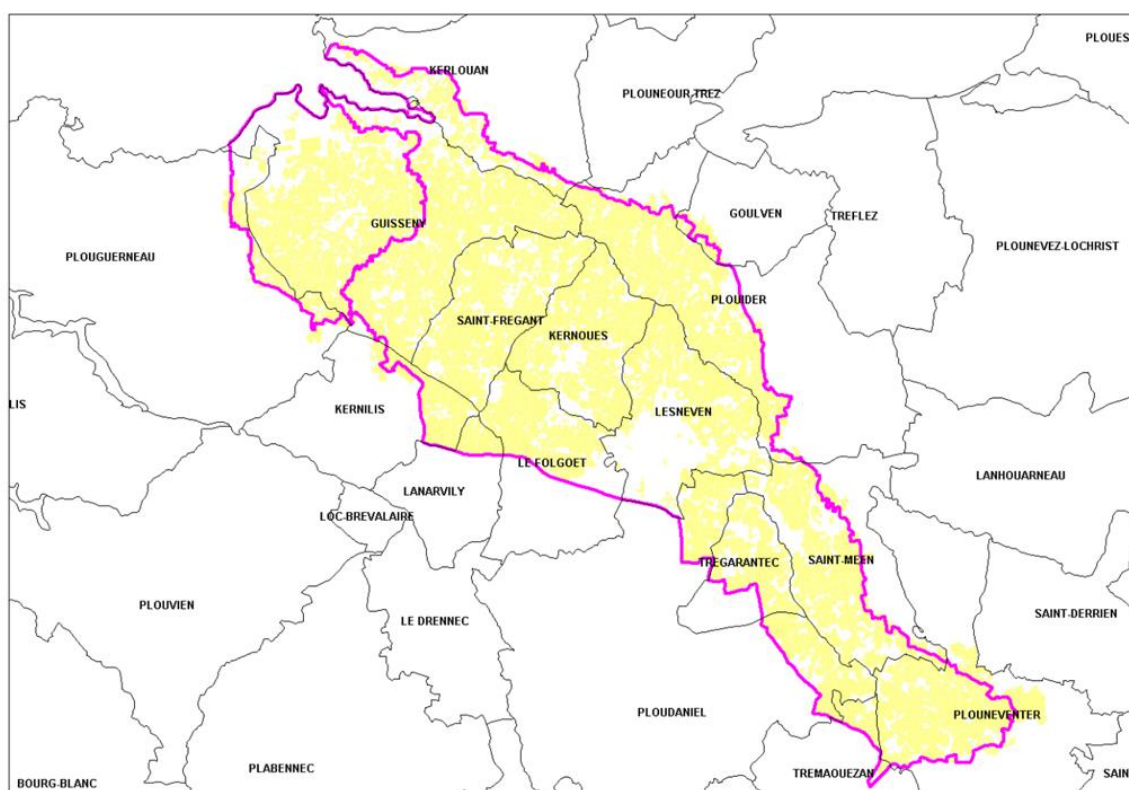


Figure 1 : Territoire de la baie de Quillimadec (Source : fiche technique)

Le territoire concerné par le programme d'action correspond à une surface de 9 762 ha répartie sur les bassins versants de deux cours d'eau (8 206 ha sur le bassin versant du Quillimadec, 1 556 ha sur celui de l'Alan). La SAU représente 66% du territoire, les 160 exploitants ayant plus de 10 ha représentent à eux seuls 85% de cette surface. La particularité de l'agriculture du territoire est la diversité des systèmes de production, avec une dominance des systèmes bovins laits spécialisés ou laits et hors-sols, représentant 70% de la SAU. La surface de zones humides recensée dans le bassin est de 1 291 ha.

Il s'agit par ailleurs d'une baie géographiquement plus allongée, pouvant développer des échouages plus tardivement qu'au niveau d'autres baies. Elle est alimentée par deux cours d'eau, le Quillimadec, principal pourvoyeur en azote, et l'Alan.

En outre, trois plages sont régulièrement fermées dans la baie de Guissény, en raison de qualité insuffisante depuis 2013 pour cause de pollutions bactériologiques.

Contexte institutionnel et gouvernance

Le premier Plan Algues Vertes était porté par le Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon, structure porteuse du SAGE Bas-Léon. La Communauté de Communes Lesneven Côte des Légendes (CLCL) était maître d'ouvrage de certaines actions.

En 2016, lors de la mise en œuvre du SAGE, une réorganisation des maîtrises d'ouvrage a été votée : le syndicat assurerait la maîtrise d'ouvrage des volets transversaux et des actions pouvant être mutualisées à l'échelle du SAGE, et les communautés de communes auraient la charge de conduire les volets opérationnels du PLAV.

La structure porteuse du PLAV2 est donc maintenant la CLCL, ayant notamment les compétences aménagement et économie du territoire, et depuis le 1^{er} janvier 2020 eau et assainissement, gestion des déchets, environnement.

Au sein de la Communauté de Communes, le portage du projet de territoire est assuré par la coordination de plusieurs services : le service Espaces naturels, une personne en charge de la coordination globale, en lien avec Breizh Bocage, les milieux aquatiques et les actions opérationnelles du SAGE. L'animateur du PLAV2 s'occupe de l'animation agricole, du suivi du ramassage et de l'articulation avec la Chambre d'Agriculture (CA).

Bilan du PLAV1

La mise en œuvre du PLAV1 a montré un engagement significatif de la part des agriculteurs (112 diagnostics réalisés, 104 contrats d'objectifs, 66% de la SAU, pour un objectif de 70%) et des objectifs atteints en termes de concentration en nitrates sur le Quillimadec, représentant 88% des apports de la baie (106% de l'objectif atteint pour le Quillimadec, mais 40% pour l'Alanan). Le quantile 90 a diminué de 45 à 41 mg NO₃/L entre 2014-2015 et 2017-2018, mais est remonté de 2mg/L sur l'année hydrologique 2018-2019.

Les exploitants engagés par la signature d'un contrat d'objectifs ont pu être accompagnés pendant 3 ans autour de la gestion de la fertilisation azotée et les pratiques culturales. La stratégie poursuivie était de rechercher l'engagement en contrats d'objectif des agriculteurs exploitant plus de 10 ha sur le territoire, soit 168 exploitants. 90% des exploitations ont alors été contactées, et deux tiers d'entre eux ont signé un contrat d'objectif.

Les objectifs d'évolution n'ont été que partiellement atteints, mais le bilan de cette première charte de territoire est jugé comme satisfaisant.

Les réussites de ce premier plan sont :

- l'évolution de la fertilisation, objectif atteint à 85% (gain de 14,7 tonnes d'azote contre 17,3 tonnes escomptées) ;
- la mise en place de talus et de haies sur 35 km, soit 87% de l'objectif atteint ;
- le couvert végétal implanté dans les 15 jours après la récolte sur 68 ha, contre 95 ha envisagés, soit 72% de l'objectif.

Certaines actions ont été partiellement mises en place, telles que :

- l'implantation de RGI sous maïs, 26% de l'objectif atteint ;
- l'évolution des surfaces en agriculture biologique, 62% de l'objectif atteint ;
- l'évolution de la ceinture bocagère le long des zones humides mise en place dans le cadre de Breizh Bocage, 36% de l'évolution prévue.

En revanche, plusieurs actions se sont révélées ne pas être adaptées aux contextes physiques et pratiques culturales de la baie (gestion des retournements par rotation courte, mise en place de betteraves après retournement de pâture...).

Finalement, le gain estimé d'azote suite à ces évolutions de pratiques réalisées entre 2012 et 2015 est de 25,2 tonnes. Les engagements pris par les agriculteurs et l'évolution de la qualité de l'eau sont donc jugés satisfaisants.

Élaboration et démarrage du PLAV2

Elaboration

L'élaboration du PLAV2 s'est faite dans un contexte d'un certain essoufflement de la part de la profession agricole vis-à-vis de la lutte contre les algues vertes, suite à une conjoncture économique difficile, en particulier dans le secteur de l'élevage, et à une évolution de la qualité de l'eau et des pratiques encore peu tangibles.

S'est alors posée la question des leviers à mobiliser afin de maintenir une dynamique autour de la lutte contre les algues vertes. Une approche avec des actions plus collectives a alors été favorisée, afin de mobiliser un plus grand nombre d'exploitants.

Une réflexion a été engagée en mai 2016 avec les acteurs locaux (élus, acteurs du monde socioprofessionnels, partenaires technique et financiers) afin d'identifier les pistes d'action à mettre en œuvre sur le bassin. Le résultat de cette réflexion a ensuite été retranscrit sous la forme d'une note stratégique. Le processus de concertation s'est poursuivi en automne autour des actions à engager.

Le choix a alors été fait de se réorienter vers des actions moins ambitieuses en termes de gain d'azote mais pouvant mobiliser plus d'agriculteurs. Ce deuxième plan ne se focalise alors plus sur des actions lourdes impliquant un changement de modèle de production.

Contenu du contrat

Ce deuxième plan cible lui-aussi les exploitations de plus de 10ha sur le territoire. Dans la continuité du PLAV1, des actions un peu moins ambitieuses mais devant mobiliser plus d'acteurs sont recherchées, afin de bénéficier d'un effet multiplicateur. La principale évolution consiste en la proposition des actions directement aux exploitants en fonction de leurs besoins et non plus d'engagement dans un contrat d'objectif.

Deux types d'objectifs sont définis dans le projet de territoire :

- un objectif de résultats sur la qualité de l'eau en nitrates ;
- un objectif de moyens, définis à travers les plans d'actions.

La mise en œuvre du plan se fait selon plusieurs entrées, différentes actions étant proposées selon le profil des exploitants :

- proposition d'accompagnement individuel pour les agriculteurs non engagés dans le premier plan ;
- proposition de l'outil Etap'N pour les légumiers ;
- possibilité d'un accompagnement collectif pour les agriculteurs déjà engagés, et mise en place d'expérimentations ou d'actions novatrices, telles que l'utilisation de drones, d'épandeurs munis de GPS... ;
- en parallèle, mise en place de formations, démonstrations... ;
- développement du couvert des sols après récolte de maïs ou céréales.

Le choix a donc été fait d'actions mobilisatrices d'une part, et d'un aménagement foncier d'autre part afin de regrouper les parcelles : animation d'une commission agricole foncière par la CA, afin de favoriser les échanges amiables ou déclinaison de la réserve foncière. L'objectif à l'échéance 2021 est de 120 ha échangés. Ce volet aménagement du territoire est notamment mis en place à travers l'action Breizh bocage. Celle-ci est proposée à tous les exploitants propriétaires sur le bassin, avec comme objectif pour 2021 d'atteindre 17 km de haies et talus sur le bassin versant (objectif à mi-parcours pour 2019 de la moitié).

Globalement, l'objectif visé est l'atteinte d'une concentration de 38 mg de nitrates par litre, (soit une réduction de 7mg/L sur le Quillimadec et de 3mg/L sur l'Alanan par rapport à la référence de 2014-2015), en menant des actions de conseil individuel sur environ 70 exploitants et des actions collectives sur la totalité des exploitants de plus de 10 ha sur le bassin versant.

Le PLAV2 est présenté sous la forme de 16 fiches actions, dont 6 jugées prioritaires.

Avancement des actions

Volet curatif

Quatre communes littorales sont concernées par les algues vertes et déclenchent le ramassage en cas de besoin en prévenant l'ETA. A titre indicatif, du 17 juin au 26 septembre 2019, 5 051 m³ ont été ramassés, dont 194 m³ pris en mer. 4 026 m³ ont alors été épandus, le restant ayant été collecté par Agrival. Le volume échoué en 2019 est par ailleurs supérieur au cumul des années 2017 et 2018.

Volet préventif

60 exploitants ont été rencontrés au cours des rencontres « J'agis pour le bassin versant », avec inscription dans les 5 actions phares du bassin. L'objectif est de proposer à chacun différents types d'actions, collectives ou individuelles, regroupées autour :

- du développement de couvert efficace, précoce ;
- de la réflexion sur les systèmes fourragers ;
- OAD – fertilisation et Etap'N pour les légumiers ;
- de Breizh Bocage ;
- du volet foncier.

Ces rencontres vont être poursuivies au printemps 2020.

Volet réglementaire

La phase réglementaire est envisagée uniquement s'il y a non atteinte ni des objectifs de qualité de l'eau, ni des objectifs de moyens à l'horizon 2021. Une intervention de l'Etat lors de refus d'implication d'exploitants pourrait alors être souhaitée.

Animation collective

La mobilisation collective des agriculteurs est suscitée selon différents axes :

- formation Gestion de l'herbe, 5 agriculteurs présents en 2019 (1 en 2018), avec de nombreux échanges sur la gestion des pâtures et leur accessibilité ;
- tour de pâtures, 8 éleveurs présents à l'évènement organisé le 26/04/2019 ;
- formation auprès des élèves de l'IREO, avec des interventions autour de la caractérisation d'un système herbager, de son pilotage, et de l'évolution d'un système fourrager ;
- démonstration de matériel (CRAB, CUMA et GAB29).

Conseils individuels

Les actions d'accompagnement individuel visent à développer la précision dans la fertilisation. Plusieurs leviers sont mobilisés, avec les prescripteurs comme maîtres d'ouvrage :

- passage de drones ou satellites sur les cultures, 100 ha en 2019 (138 ha en 2018) ;

- réalisation sur 16 ha de tests d'une technique d'épandage de précision en engrais minéral, chez 5 exploitants, par des ETA ;
- mise en place du dispositif Etap'N, avec la possibilité de 3 reliquats par exploitation légumière. Pour la campagne 2018-2019, 21 exploitations suivies, 12 reliquats, et 17 analyses de déjections.

Depuis deux ans, le dispositif « Bouteille de lait » a également été mis en œuvre, pour lequel une animatrice de la Chambre rencontre les éleveurs individuellement afin de réaliser un diagnostic des exploitations laitières et une sensibilisation des agriculteurs. Cet outil présente des intérêts pour une meilleure gestion de l'herbe, la limitation des fuites d'azote tout en dégageant des marges de manœuvre vers une optimisation économique du système laitier. 8 rendez-vous « Bouteille de lait » ont été réalisés en 2019, 5 sont prévus en 2020 (20 en 2018). La création d'un groupe d'échange sur la gestion de l'herbe et l'évaluation économique via l'outil Eval'lait de la Chambre est prévue pour 2020.

L'accompagnement individuel se retrouve également sur la thématique du couvert végétal (fiche 5 – améliorer l'efficacité des couverts en aidant à leur mise en place précoce). Sur 2019, l'aide financière a ainsi permis l'implantation de 130 ha de RGI sous maïs, 64 ha après orge, et 36 ha après blé.

MAEC

5 MAE « Evolution ou maintien en système herbager » ont été signées sur 2015-2018 (3 SPE Maintien 12/70, 1 maintien 28/55, 1 conversion 18/65).

Gestion foncière (réserves foncières, échanges amiables...)

L'objectif poursuivi pour ce volet est de 120 ha échangés entre 2017 et 2021, avec la réalisation de 34 ha entre 2017 et 2018.

La Chambre d'Agriculture est directement partie prenante de ce volet en ayant la maîtrise d'ouvrage de la gestion foncière.

L'état des lieux sur le foncier a fait apparaître un parcellaire très dispersé sur le bassin : 25% de la SAU des exploitations se trouve à plus de 3 km du siège, d'où un enjeu fort de favoriser les échanges parcellaires. Par ailleurs, les 104 exploitants du bassin rencontrés dans le cadre des contrats d'objectifs se sont dit intéressés à 85% afin de réaliser des échanges amiables. Néanmoins, l'action foncière est longue à mettre en œuvre, avec une participation des éleveurs laitiers parfois en demi-teinte.

Des réunions et échanges avec les agriculteurs et la Chambre ont été réalisés depuis la mise en œuvre du premier plan afin de recenser les possibilités d'échanges fonciers et de cartographier les ilots cessibles. Les rencontres lors des contrats d'objectifs étaient l'occasion de développer ces aspects, mais sans réel avancement de ce volet foncier. L'outil de veille Vigifoncier de la Safer est mobilisé et 4 groupes ont été mis en place afin de faciliter les échanges (2 sur les échanges de culture, et 2 autour des propriétés, seulement un de chaque a abouti).

Une commission foncière a été mise en place et porte la réflexion autour de la création d'une réserve foncière afin de faciliter les échanges, sous la présidence de la Chambre et de la communauté de communes. Elle regroupe également la Safer, la DDTM, le conseil départemental... Des expérimentations sont menées sur la commune de Plouider.

Zones humides

Une action de restauration des zones humides était envisagée, avec pour objectif :

- une réouverture de 20 ha sur 4 ans ;
- la mise en place de 15 passerelles au-dessus des ruisseaux afin de permettre au bétail d'accéder à 45 ha supplémentaires.

Cependant, cette action a été abandonnée, car jugée trop complexe à réaliser, en raison du besoin d'un sol portant afin de limiter les risques de drainage par la suite, un temps d'appropriation et d'animation conséquent, et un bénéfice incertain pour la biodiversité.

Cet axe a du mal à démarrer et a alors été repoussé par manque de moyens financiers, humains, et en raison du temps d'appropriation nécessaire. Ils ont alors choisi de réorienter cette action, de ne pas réaliser la partie désenfrichement mais de travailler en lien avec le SAGE sur la fonctionnalité épuratoire des zones humides et la remise en talweg, plus intéressants en termes de pouvoir dénitrifiant.

Filières agricoles (circuits courts, valorisation produits...)

Il n'est pas envisagé d'actions sur la structuration de filières d'économie locale au niveau de la CLCL, le pôle Pays de Brest ayant déjà un programme d'actions en partenariat avec la CA29 et la Maison de la Bio 29. En revanche, une réelle volonté de travailler avec les prescripteurs est décrite. Chaque action devait donc leur être présentée afin d'assurer un relai local.

La fiche 3 du PLAV2 prévoit une vulgarisation de techniques limitant les fuites d'azote. Des expérimentations de semis de couvert précoce sont alors réalisées, avec des démonstrations avec Maxicouv', soit un semis sous couvert dans l'orge, sans travail du sol et avant la moisson. Cette technique doit permettre de diminuer le temps de travail, le coût d'implantation des couverts, et d'augmenter la biomasse de couvert (2 à 3 fois plus). L'expérimentation a eu lieu le 12 juillet 2019 : semis d'un CIPAN (avoine, radis, phacélie) sur deux parcelles différentes, comparés au couvert après moisson le 5 août. Cependant, cet essai sur CIPAN a été arrêté car il connaissait trop d'irrégularités, avec 30% de poids brut en plus sur la parcelle en dérobée par rapport à l'implantation classique.

Volet transversal

- On retrouve dans ce volet les actions bocagères, avec pour objectif poursuivi pour 2021 l'implantation de 17 km sur le territoire. Entre 2014 et 2019, 59 km de bocage ont été réalisés, dont 15,4 km depuis 2017, soit 91% de l'objectif atteint. Des expérimentations locales d'entretien ont par ailleurs été menées afin de comparer deux modalités de coupe (tronçonneuse et lamier) par le GIEE Terres et Bocages. En parallèle, une réunion d'échange a été réalisée entre des exploitants et la SCIC Coat Bro Montroulez afin de mener une réflexion autour d'une gestion durable du bocage et l'initiation d'une filière bois plaquette. Ceci permettrait notamment de produire de l'énergie renouvelable, en lien avec le PCAET de la CLCL.
- Des actions de communication sont également réalisées : réalisation de vidéos de démonstration de désherbage mécanique et de matériel innovant, communication via les bulletins techniques (3 en 2019), autour de l'outil bouteille de lait, des couverts précoces, articles dans la presse locale, portes ouvertes, rendez-vous bouts de champs...

Accompagnement des partenaires

Une expérimentation Sol Aid est menée sur la fertilisation et la précision des outils, du type Grille GREN, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, afin de pouvoir disposer d'un outil plus précis dans les apports sur grandes cultures (maïs, blé), sur 3 ans (2017-2019).

L'étude portant sur le marais de Curnic, un site Natura 2000, afin d'étudier son potentiel de dénitrification, est reportée à 2020.

Il existe une certaine mutualisation des actions et moyens mis en œuvre à l'échelle du SAGE Bas-Léon :

- poster réglementation transmis à l'ensemble des exploitations du SAGE ;

- vulgarisation de l'agriculture biologique : dossier de presse de communication, fermes ouvertes, constitution d'un groupe conversion à l'AB avec le suivi par GAB29 ;
- accompagnement d'un dossier de demande de subvention pour séchage en grange ;
- accompagnement des collectivités et sensibilisation des particuliers dans la réduction de l'usage des phytosanitaires ;
- aménagement d'ouvrages afin de favoriser la circulation des poissons ;
- sensibilisation sur les plantes invasives...

Enfin, la structure porteuse participe au financement du programme Breizh Légum'Eau, mené par la Chambre.

Principaux enseignements

Principales avancées

- actions mises en œuvre dans le cadre de Breizh Bocage ;
- mise en place de journées de rencontres et de formations ;
- certaine adaptation aux légumiers avec Etap'N ;
- mise en place d'une réflexion et expérimentation autour du volet foncier

Axes d'améliorations

- un niveau d'avancement global des actions à renforcer par rapport aux autres baies
- une animation agricole qui doit continuer de monter en charge pour relancer les dynamiques
- des liens à reconstruire entre les élus du territoire
- amorcer la création de la réserve foncière ;
- un renforcement possible des moyens autour du volet zones humides ;

Bonnes pratiques et propositions

- communication positive sur les actions engagées, l'implication des acteurs et les résultats ;
- faire un lien avec les PCAET des territoires, mutualiser les efforts et moyens mis en œuvre ;
- poursuivre le volet foncier en expérimentant au niveau d'une ou plusieurs autres communes ;
- étendre les expérimentations de semis de couvert précoce ;
- création d'un groupe d'échanges sur la gestion de l'herbe et l'évaluation économique via l'outil Eval' Lait ;
- poursuite et développement des groupes collectifs d'échanges.

2.7 Baie de Douarnenez

VISION D'ENSEMBLE

Douarnenez Avancement PLAV2 (2019)



Structure porteuse : **EPAB**

28 250 ha dont 17 215 ha de Surface Agricole Utile

348 agriculteurs exploitant au moins 3 ha sur le BV

Diversité des productions avec présence de systèmes bovins et porcins

Objectif N : concentration cible de 15mg/l en moyenne par cours d'eau sur la période Mai-Septembre à l'horizon 2027

Volet curatif

Collecte et le traitement des algues vertes assurés par les EPCI-FP (traitement par compostage, capacité 1 500 m3/semaine).

Pas de difficultés (volumes en baisse)

Volet transversal

Animation de deux groupes avec les agriculteurs :

- groupe relai avec 2 agriculteurs référents + prescripteurs + élus EPAB
- groupe bio (agriculteurs et prescripteurs),

Supports d'information : site internet de l'EPAB, lettre agricole (2 n° en 2019), courriers d'invitation, presse locale et spécialisée, suivi de la qualité des eaux aux exutoires (21 stations)

Volet préventif

Mobilisation : 192 exploitations concernées par au moins un des outils (majoritairement chantiers collectifs et accompagnements individuels) représentant 68% de la SAU

Volet réglementaire : plan de contrôle des exploitations orienté sur les risques de pollution microbiologique de la plage du Ris (contrôle du respect des dispositions du SAGE sur les sites d'abreuvement direct du bétail dans les cours d'eau). Extension prévue du processus de coordination d'un volet réglementaire (contrôle police de l'eau sur le respect du programme d'action nitrates) avec les résultats de suivis (concentrations en nitrates, reliquats) puis avec le ciblage des accompagnements individuels, cf. démarche engagée sur la baie de La Forêt)

MAEC : bilan des surfaces contractualisées est plutôt bon (22% des exploitants concernés) mais essentiellement poursuite de contrats signés dans le PLAV1

Animation collective : certaines animations annulées, participation globale faible (43 agriculteurs ont participé à au moins une action collective en 2019). Retrait CRAB.

Conseils individuels : 88 demandes d'accompagnement par 60 agriculteurs (à mi-novembre). Intervenant sont la CRAB puis BCELO, CAPINOV, le GAB29 et en fin l'EPAB. typologie : 46 Diagnostic agro-environnemental, 15 Evolution de système, 14 Gestion de l'azote, 8 Gestion de l'herbe, 5 Optimisation environnementale

Volet foncier : définition d'une stratégie foncière en 2016, cellule foncière mise en place (dans le cadre de la mission CRAB), réserve foncière de 42.2 ha (bassin du Ris)

Zones humides : rythme de travaux enregistré est d'environ 8 à 10 ha /an (DIG + lien avec volet foncier)

Actions innovantes (chantiers collectifs, boucle vertueuse...) : 2 000 ha CIPAN précoces en 2019

Point de situation de l'état qualitatif :

Les objectifs du PLAV2 sont exprimés en termes de flux d'azote annuels et sur la période Mai-Septembre (flux pondérés par l'hydraulicité) :

	Objectif 2020-2021	2014-2015	2018-2019
Flux total pondéré (TN/an)	610	713	676
Flux Mai-Septembre pondéré (TN)	87	105	101

Année	2014-2015	2020-2021	2026-2027	Réduction envisagée
Flux total pondéré reconstitué (TN/an)	713	610 ± 30	506	-29%
Flux mai-sept pondéré reconstitué (TN)	105	87 ± 4	68	-35%

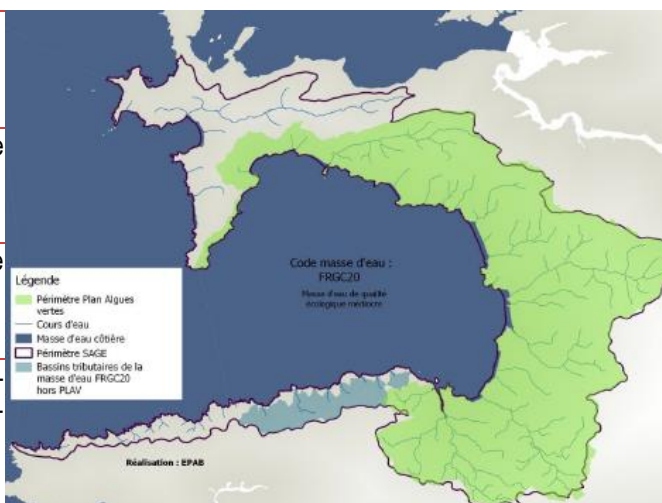
Tableau 6 : Correspondance des objectifs pour le flux total pondéré reconstitué et le flux mai-septembre pondéré reconstitué

Contexte et enjeux

De nombreux émissaires littoraux courts dans un contexte agricole diversifié

> Principales caractéristiques du bassin :

Superficie des bassins versants concernés	28 246 ha
Surface agricole Utile	17 215 ha (2016, source : projet de territoire)
Nombre d'exploitations	348 EA (2016, source : projet de territoire)
Productions agricoles principales	Diversité des productions avec présence de systèmes bovins et porcins



La demande des élus de l'EPAB d'extension du périmètre du plan entre le PLAV1 et le PLAV2, pour intégrer l'ensemble des bassins versants de la baie (extension aux petits bassins versants du Cap Sizun), dans le but d'être cohérent également avec le périmètre du SAGE, n'a pas été retenue par les partenaires institutionnels du PLAV2.

> Les caractéristiques des phénomènes de prolifération sont principalement les suivantes :

- les volumes de dépôts au regard de la biomasse globale d'algues vertes sont très variables (moyennes oscillant entre 5 000 et 10 000 m³/an), nettement plus faibles dans les années récentes (aucun dépôt en 2018), cf. graphique en annexe
- le paramètre nutritif le plus efficace comme levier de contrôle de la marée verte est l'azote, du fait de la fourniture sédimentaire de P.
- autres caractéristiques : impact du fonctionnement hydrologique différent entre les bassins versants du sud de la baie et ceux du nord, présence d'un rideau d'algues vertes qui ne s'échouent pas forcément, ...

Contexte institutionnel et gouvernance

La structure porteuse du contrat de territoire 2017-2021 est l'EPAB (Etablissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez). Elle est également la structure porteuse du SAGE et du contrat territorial milieux aquatiques 2017-2019, sur un périmètre légèrement plus large (périmètre du SAGE de la baie de Douarnenez : 38 359 ha).

L'équipe est composée de 6 personnes sur les postes suivants : direction/animation du SAGE, secrétariat/comptabilité, coordination des actions milieux aquatiques (dont les travaux zones humides et cours d'eau), animation Breizh bocage, animation agricole/foncier et animation du suivi de la qualité des eaux. Ces personnes ne sont pas toutes dédiées à l'action sur le PLAV.

Bilan du PLAV1

Un bilan du 1^{er} PLAV plutôt encourageant :

- Une diminution des concentrations en nitrates sur l'ensemble des cours d'eau suivis (30% de l'effort à fournir sur chaque cours d'eau par rapport à l'objectif de 10 mg/l cité par le conseil scientifique dans son avis du 18 juin 2010). L'objectif de Q90 inscrit dans la charte de territoire a été atteint pour les cours d'eau suivants : Aber, Lestrevet et Pénity, il n'a pas été atteint pour les cours d'eau suivants : Kerharo, Lopic, Ris, Stalas et Kergaoulédan.
- Les flux globaux ont effectivement baissé de 940 T à 713 t/an entre les années hydrologiques 2009-2010 et 2014-2015.
- Une mobilisation moyenne de la profession agricole : 271 diagnostics (71% des exploitations) ont été réalisés et se sont prolongés pour 151 exploitations par un engagement dans un contrat d'engagement individuel (39% des exploitations). Ce pourcentage de signatures limité montre la difficile mobilisation des agriculteurs pour signifier leurs bonnes pratiques ou leurs éventuels souhaits d'évolution
- Les principaux gains estimés étaient liés à l'optimisation de la fertilisation et au traitement ou à l'exportation d'effluents.

Une mise en œuvre du PLAV1 qui a permis d'engager une démarche collective basée sur :

- La connaissance des systèmes d'exploitation ;
- Une dynamique d'échanges entre les collectivités, les agriculteurs et les organismes de conseils ;
- La prise en compte des espaces naturels en tant qu'espaces à restaurer pour leur redonner leurs fonctionnalités, notamment au niveau épuratoire ;

Certaines mesures présentaient un bilan mitigé car nécessitant des délais plus importants en lien notamment avec le travail important de concertation nécessaire, ainsi que le besoin d'une réelle volonté des acteurs pour s'y investir :

- les modifications structurelles de systèmes d'exploitation,
- la mise en œuvre de certaines pratiques culturales comme les semis sous couverts,
- le volet de restauration des zones humides
- le volet sur l'amélioration des structures foncières, avec l'animation des échanges amiables
- le volet économique visant à développer des filières de production moins impactantes.

Élaboration et démarrage du PLAV2

Elaboration

La signature du contrat de territoire déclinant le PLAV2 date d'avril 2018. Le processus d'élaboration a été long dans le contexte d'incertitudes sur les financements. Ce délai conséquent a eu un effet de démobilisation des acteurs localement. Cette période a également coïncidé avec la finalisation du projet de SAGE. Le cadre de concertation mis en œuvre pour l'élaboration du PLAV2 a été plus restreint que pour le premier plan : les discussions ont été limitées au seul cadre de la

CLE + échanges et validation au sein du comité syndical de l'EPAB. Les Agriculteurs ont cependant également fait partie de la concertation (rencontres individuelles, groupe relais).

Les débats ont notamment porté sur le calage des objectifs et l'affichage d'un objectif de concentration moyenne de 15 mg/l sur la période Mai-Septembre à l'horizon 2027 (discussion en CLE, car objectif inscrit dans le SAGE). A noter l'avis défavorable sur le SAGE par la CRAB du fait de son désaccord notamment sur cet objectif.

Les axes d'intervention du PLAV2 ont été vécus positivement localement notamment quant à la volonté de développer les modalités de financement direct des exploitants.

Contenu du contrat

Les objectifs rappelés dans le contrat visent l'atteinte d'une concentration moyenne en nitrates dans les cours d'eau de 15 mg/l à l'horizon 2027, conformément à l'objectif du SAGE de la baie de Douarnenez. En termes de flux annuels pondérés, ces objectifs correspondent (par rapport à une référence de 700 T/an en 2014-2015) à une réduction de :

- 100 T du flux annuel pour l'année hydrologique 2020-2021 (ou 2021-2022),
- 200 T du flux annuel pour l'année hydrologique 2026-2027 (ou 2027-2028).

Le projet a été élaboré sur la base du bilan du PLAV1 et d'un travail de recensement des besoins exprimés par les agriculteurs signataires d'un CEI (Contrat d'Engagement Individuel) dans le PLAV1, avec les principaux axes d'évolution suivants :

- Adopter une approche intégrée des exploitations intégrant les différentes composantes de fonctionnement de l'exploitation
- Alléger le dispositif d'accompagnement (par rapport à la formule des CEI),
- Développer la communication,
- Assurer une équité de l'accompagnement pour les différents types d'exploitations (i.e. mieux intégrer les exploitations granivores),
- Clarifier l'organisation et le rôle de chaque acteur dans un contexte de reprise de la maîtrise d'ouvrage par l'EPAB. : sur le PLAV1, la CRAB était maître d'ouvrage de la convention cadre, et l'EPAB MO sur les actions collectives agricoles. Les choses étaient claires. Pour le 2^{ème} PLAV, l'EPAB conserve sa MO sur les actions collectives agricoles, et l'animation individuelle est pilotée au niveau régional.
- Développer les aides directes, notamment sur le matériel, et les accompagnements techniques sur des thématiques précises.

Le texte du contrat de territoire rappelle également :

- la demande de partage des responsabilités (et des financements) sur les actions curatives,
- la demande d'appui scientifique sur la clarification des indicateurs de résultats.

Démarrage du contrat

Le démarrage du contrat a été marqué par des tensions entre l'EPAB et la CRAB dans le contexte de reprise de la maîtrise d'ouvrage du volet agricole par l'EPAB. Ces tensions résultant d'un historique de défiance entre les deux structures. Le non-partage par la CRAB des objectifs de réduction des teneurs en azote inscrit dans le SAGE en 2017 témoigne également des divergences. La réunion de concertation (proposée par la DDTM29) qui a eu lieu en septembre 2018 n'a pas permis de résoudre les différends.

Sur le volet animation collective, le maître d'ouvrage a formalisé un accord cadre multi-attributaire (BCELO, GAB29, CRAB, CAPINOV) à bons de commande en avril 2018. Les incompréhensions ont abouti au retrait de la CRAB de ce marché, officialisé par courrier en avril 2019 malgré plusieurs réunions ont eu lieu à l'initiative de l'EPAB pour valoriser au mieux l'implication que souhaitait avoir la CRAB dans le PLAV2.

Le sentiment exprimé par les agriculteurs est qu'il apparaît difficile d'aller au-delà des progrès sur les pratiques agricoles, des résultats obtenus sur la réduction des flux d'azote et que désormais les marges de manœuvre sont limitées et les gains marginaux plus difficiles à obtenir.

Avancement des actions

NB : les constats présentés ci-après sont liés aux contacts pris lors de la phase d'enquête (fin 2019), certains points ont pu évoluer depuis cette période.

Volet curatif

Les communes assurent la collecte des algues vertes échouées sur les plages. Les EPCI-FP du territoire assurent le traitement des algues vertes sur les 3 stations de co-compostage (capacité de traitement de 1 500 m³/semaine). Du fait de la réduction des échouages dans les années récentes (aucun échouage en 2018), la collecte et le traitement des algues vertes ne semblent pas poser de problème dans le contexte local.

Volet préventif

Le bilan global à mi-novembre 2019 quant à la participation des agriculteurs au PLAV2 met en évidence que 192 exploitations ont été concernées par au moins un des outils (majoritairement chantiers collectifs et accompagnements individuels) représentant 68% de la SAU.

Volet réglementaire

Dans le contexte local, un plan de contrôle des exploitations a été engagé mais orienté sur les risques de pollution microbiologique de la zone de baignade du Ris (contrôle du respect des dispositions du SAGE sur les sites d'abreuvement direct du bétail dans les cours d'eau).

L'extension prévue (par la DDTM) du processus de coordination d'un volet réglementaire (contrôle police de l'eau sur le respect du programme d'action nitrates) avec les résultats de suivis (concentrations en nitrates, reliquats) puis avec le ciblage des accompagnements individuels, à l'image de la démarche engagée sur la baie de La Forêt) est peu discutée localement.

Animation collective

Ce volet est destiné à favoriser la mise en réseau des agriculteurs sur le territoire et à communiquer sur des messages techniques généraux et spécialisés. Le bilan global des animations est mitigé : certaines animations ont été annulées (TCS, pâturage en zones humides, intégration de la protéine dans l'assolement en élevage porcin), la participation globale est faible (43 agriculteurs ont participé à au moins une action collective en 2019, 84 au bilan d'avril 2020).

Lors de la réunion du groupe relai, certains intervenants soulignent la difficulté à dégager une plus-value de l'animation (collective et individuelle) liée au PLAV2 au regard des progrès déjà obtenus dans le PLAV1. A mettre en lien avec la difficulté de trouver des actions innovantes et le sentiment également que les résultats obtenus sont plutôt la conséquence de la réduction du nombre d'élevages et la réglementation contraignante.

Il a été souligné également que les actions proposées étaient intéressantes, que la disponibilité des agriculteurs faisait défaut et qu'il manquait de scientifiques agronomes pour accompagner ces interventions.

Conseils individuels

Le bilan 2019 fait état de 88 demandes d'accompagnement par 60 agriculteurs (à mi-novembre). Les principaux intervenants sont la CRAB puis BCELO, CAPINOV, le GAB29 et en fin l'EPAB. La typologie des accompagnements demandés en 2019 est la suivante :

- 46 Diagnostic agro-environnemental,
- 15 Evolution de système,

- 14 Gestion de l'azote,
- 8 Gestion de l'herbe,
- 5 Optimisation environnementale

Le fait d'avoir positionné le diagnostic agro-environnemental comme pré-requis pour d'autres financements a un peu dopé les demandes. L'EPAB fait état de la difficulté à obtenir les comptes-rendus de ces accompagnements et des délais très importants de restitution.

De nombreux acteurs des filières locales (coopératives d'approvisionnement, groupements de producteurs porcs, filières volailles ou laiteries) sont pour l'instant totalement absents du projet de territoire.

MAEC

Le bilan des surfaces contractualisées est plutôt bon mais essentiellement dans la poursuite de contrats signés dans le PLAV1 (cf. DRAAF pour le bilan quantitatif) sur la base du PAEC établi en 2015 (22% des exploitants de la baie concernés). Ces mesures ont très peu d'effet de levier : elles permettent de conforter des systèmes bénéfiques en place (système herbe notamment) mais pas de faire évoluer des systèmes à forts impacts.

Les acteurs locaux soulignent l'impact de l'inertie dans les validations de dossiers et des retards de versements. Dans ce contexte, il apparaît difficile de faire la promotion de ces mesures. Certains agriculteurs soulignent également le poids des contrôles ou les formations obligatoires peu adaptées associées aux contrats.

NB : dans certains cas, les contractualisations MAEC semblent également être un frein aux échanges parcellaires.

Gestion foncière (réserves foncières, échanges amiables...)

Un travail spécifique de définition d'une stratégie foncière a été mené par l'EPAB validée en comité syndical en 2016. Les actions retenues étaient déclinées autour de quatre orientations stratégiques :

- Protéger et restaurer les milieux naturels,
- Améliorer les structures parcellaires des exploitations agricoles pour faciliter la mise en œuvre des plans d'épandage, le pâturage, la rotation des cultures et l'optimisation des intercultures,
- Contribuer à l'installation agricole hors cadre familial en complément des dispositifs existants,
- Animer, coordonner et promouvoir la stratégie foncière sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez.

Une cellule foncière a été mise en place par l'EPAB dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie foncière en lien avec la mission confiée à la CRAB. Le fonctionnement de cette cellule foncière apparaît difficile dans le contexte de défiance entre l'EPAB et la CRAB. La CRAB semble par exemple accepter difficilement le fait de conditionner les échanges d'une réserve sur des indicateurs d'évolution de pratiques concourant aux objectifs du PLAV, sous prétexte que le foncier est un sujet complexe. Elle accepte difficilement également l'intervention d'un établissement public dans ces démarches auprès des agriculteurs. Le nombre de réunions de cellule foncière montre néanmoins que cette instance fonctionne.

Une réserve foncière de 42.2 ha a été constituée sur le bassin du Ris. Les modalités d'utilisation de cette réserve sont en cours de discussion (animation sur les échanges parcellaires assurée par la CRAB, animation de la cellule foncière assurée par l'EPAB). L'enjeu sera de concilier les enjeux économiques (confortement des exploitations riveraines) et environnementaux (type d'exploitations privilégiées, mode de gestion et d'aménagement des parcelles au regard des objectifs du PLAV) dans les choix dans l'attribution des parcelles mises en réserve.

Une convention a été signée entre l'EPAB et la SAFER pour permettre l'accès à l'outil VIGIFONCIER et la création de ces réserves foncières pour faciliter les échanges. La prise en charge du portage foncier de la réserve est assurée via la convention entre la SAFER et la Région Bretagne.

Zones humides

Depuis plusieurs années, l'EPAB a engagé une politique volontariste de restauration de zones humides avec un volet spécifique déjà inscrit dans le CTMA 2017-2019. L'objectif identifié dans le contrat territorial 2017-2021 est de restaurer 100 ha de zones humides sur la durée du projet, en articulant les travaux prévus dans la DIG et la politique d'acquisition foncière et d'échanges parcellaires.

Globalement le rythme de travaux enregistré est d'environ 8 à 10 ha /an avec un objectif d'amélioration des fonctionnalités épuratrices de zones humides.

Filières agricoles (circuits courts, valorisation produits...)

Une animation a été mise en place pour accompagner les collectivités locales sur l'application de la loi EGALIM. Les objectifs pour 2020 sont de s'appuyer sur le dispositif de Projet Alimentaire de Territoire et l'outil Agrilocal29, plate-forme portée par le Conseil départemental pour mettre en réseaux les acteurs locaux (producteurs, restauration collective). Certains agriculteurs réfutent la légitimité de la structure porteuse à intervenir sur les filières agricoles et l'intérêt des actions destinées à développer les filières courtes. Cette attitude montre la non-appropriation du PLAV, qui a toujours mis en avant la valorisation économique des produits agricoles locaux dans les actions à déployer...

Actions innovantes (chantiers collectifs, boucles vertueuses...)

Plus de 2 000 ha d'implantation de CIPAN précoces ont été réalisés en 2019 (demandes de paiement). Ces implantations concernent très majoritairement des semis précoces après céréales. L'efficacité de ce dispositif apparaît cependant limitée. Les semis sous couvert en maïs sont très peu pratiqués malgré leur intérêt au regard des fuites d'azote (42 ha en 2019). Les agriculteurs mettent en avant l'intérêt économique et la simplicité administrative du dispositif.

L'EPAB met en avant les difficultés pour obtenir les éléments de vérification de l'éligibilité des demandes.

Le dispositif a fait l'objet de contrôle par la DDTM portant sur la conformité des CIPAN mis en œuvre, ces contrôles mettent en évidence une proportion d'environ 10% de couverts non satisfaisants.

Volet transversal

Le processus de concertation associé au PLAV2 s'est traduit par :

- l'animation de deux groupes avec les agriculteurs :
 - groupe relai ouvert à tous les agriculteurs et prescripteurs agricoles du territoire + 2 agriculteurs référents + prescripteurs + élus EPAB + institutionnels partenaires qui sont invités
 - groupe bio (agriculteurs et prescripteurs),
- l'utilisation de différents supports d'information : site internet de l'EPAB, bulletin d'information agricole (2 n° en 2019), courriers d'invitation, presse locale et spécialisée
- le suivi de la qualité des eaux aux exutoires (8 ou 21 stations selon les années hydrologiques)

Accompagnement des partenaires

Les contacts avec les partenaires sont liés principalement aux comités de pilotage :

- locaux : sous la forme d'un comité des financeurs qui fait le bilan annuel des actions et entérine le programme de l'année suivante (les agriculteurs référents du groupe relai sont invités à la réunion financeurs annuelle). Les partenaires financiers sont également invités au groupe relai réunissant agriculteurs, représentants agricoles et prescripteurs.

- régionaux : comités de pilotage essentiellement auxquels s'ajoutent les comités techniques réunissant les techniciens locaux et les partenaires. La plupart des acteurs regrettent le manque de visibilité et d'anticipation sur la préparation de ces rencontres.

Concernant l'appui scientifique, dans le cadre du PLAV2, et suite à un appel à projet régional porté par le CRESEB, le projet scientifique intitulé MORAQUI (Modélisation de la réactivité des aquifères dans les bassins algues vertes) a débuté en juillet 2018. La phase terrain débutera sur le territoire de la baie de Douarnenez à partir de fin février 2019. Ce projet est porté par l'INRA et l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR). Ce programme vise à caractériser l'influence du temps de réponse des aquifères sur le flux d'azote qui arrive en baie.

Un autre projet scientifique concerne également la baie de Douarnenez : le projet DEMaIN (Diagnostic très haute résolution des zones d'Émission et d'Abattement du Nitrate dans les bassins versants algues vertes), qui vise à cartographier la qualité de l'eau dans 8 sous-bassins versants algues vertes, à une résolution compatible avec les niveaux de gestion que sont la parcelle ou l'exploitation agricole (environ 100m). Ce projet, porté par l'INRA de Rennes, repose sur une collaboration avec l'entreprise innovante TRANSCENDER offrant un service de cartographie haute résolution des concentrations en nitrates et d'autres paramètres dans les cours d'eau grâce à un appareil de mesure portable.

Cohérence des politiques

De façon assez classique, certains représentants agricoles soulignent le contexte sociétal peu favorable à l'agriculture (impacts environnementaux de l'agriculture sur les marées vertes et les contaminations par les pesticides, remise en cause des conditions d'élevage...), le contexte économique défavorable aux principales filières présentes sur le territoire et la complexité administrative à laquelle ils sont confrontés.

L'évolution des productions (évolutions des cheptels notamment) est un sujet de débat entre une vision professionnelle exprimée de diminution des cheptels du fait des contraintes environnementales qui apparaît en contradiction avec les résultats affichés par la DDTM (augmentation des cheptels porcins et laitiers sur le périmètre du Parc Marin d'Iroise mais qui dépasse très largement le seul périmètre du projet de territoire de la baie de Douarnenez). La publication régulière de données objectives sur ce sujet permettrait de clarifier ce débat.

L'origine de l'azote dans le développement des marées vertes est également remise en cause par certains agriculteurs, opinion largement exprimée lors de la réunion avec le groupe relai pour pointer l'inaction des collectivités.

Principaux enseignements

Principales avancées

- un volet foncier bien engagé mais qui reste à développer et à impulser sous réserve de l'engagement de tous les acteurs,
- un volet zones humides qui s'est concrétisé sur le 2^{ème} PLAV par des réhabilitations sur le terrain, même si elles concernent des surfaces restreintes et avec une bonne articulation avec le volet foncier,
- une forte participation aux chantiers collectifs d'implantation précoce des CIPAN,

Axes d'améliorations

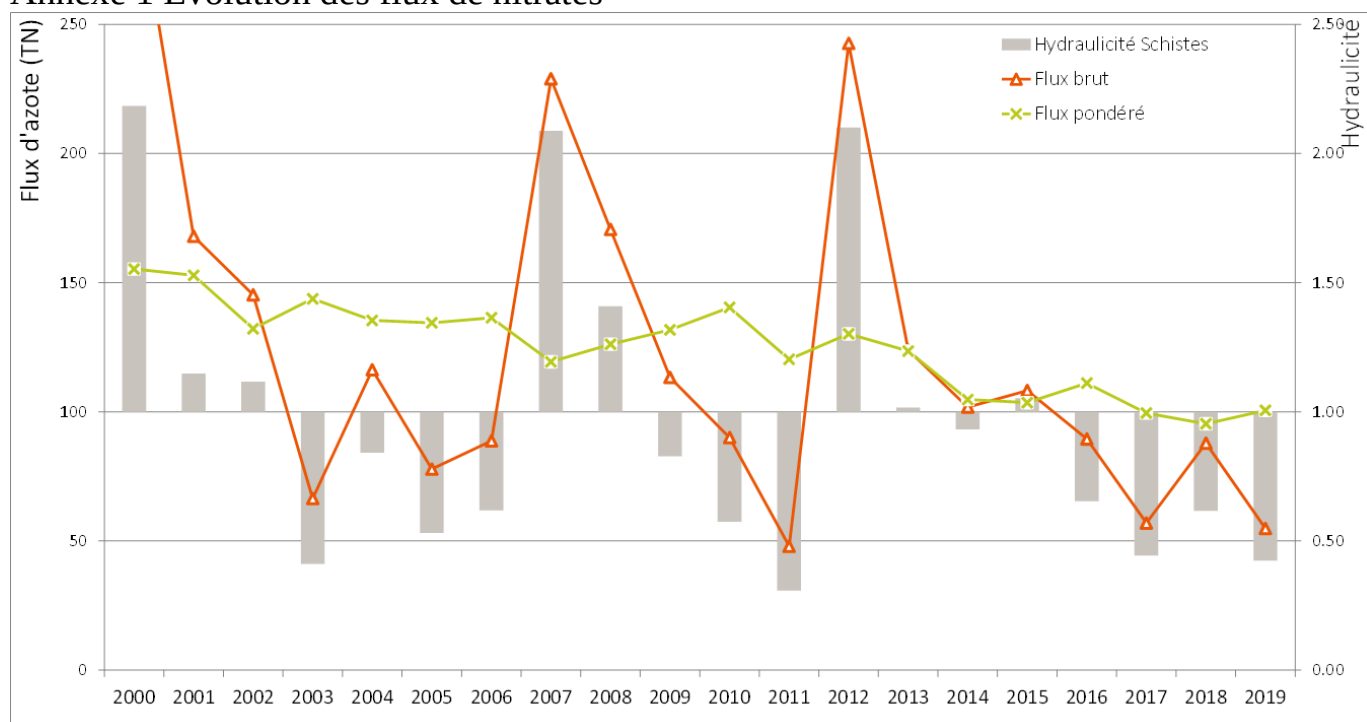
- un contexte de tensions récurrentes entre l'EPAB et la chambre d'agriculture. Ces tensions se nourrissent d'une défiance structurelle historique,
- une notion de projet collectif remise en cause du fait de ces tensions (du fait notamment du non-partage de l'objectif de réduction des concentrations en nitrates) avec plutôt l'impression d'actions parallèles peu coordonnées,
- un questionnement par les partenaires de l'efficacité des moyens mis en œuvre sur ce territoire,
- une dynamique très impactée par le délai d'élaboration du PLAV2,
- une faible implication des acteurs économiques (coopératives, groupements) locaux,
- une difficulté à développer une approche intégrée d'accompagnement des exploitations en prenant en compte l'ensemble des composantes stratégiques d'évolution des exploitations (aspects socio-économiques, techniques et environnementaux).

Bonnes pratiques et propositions

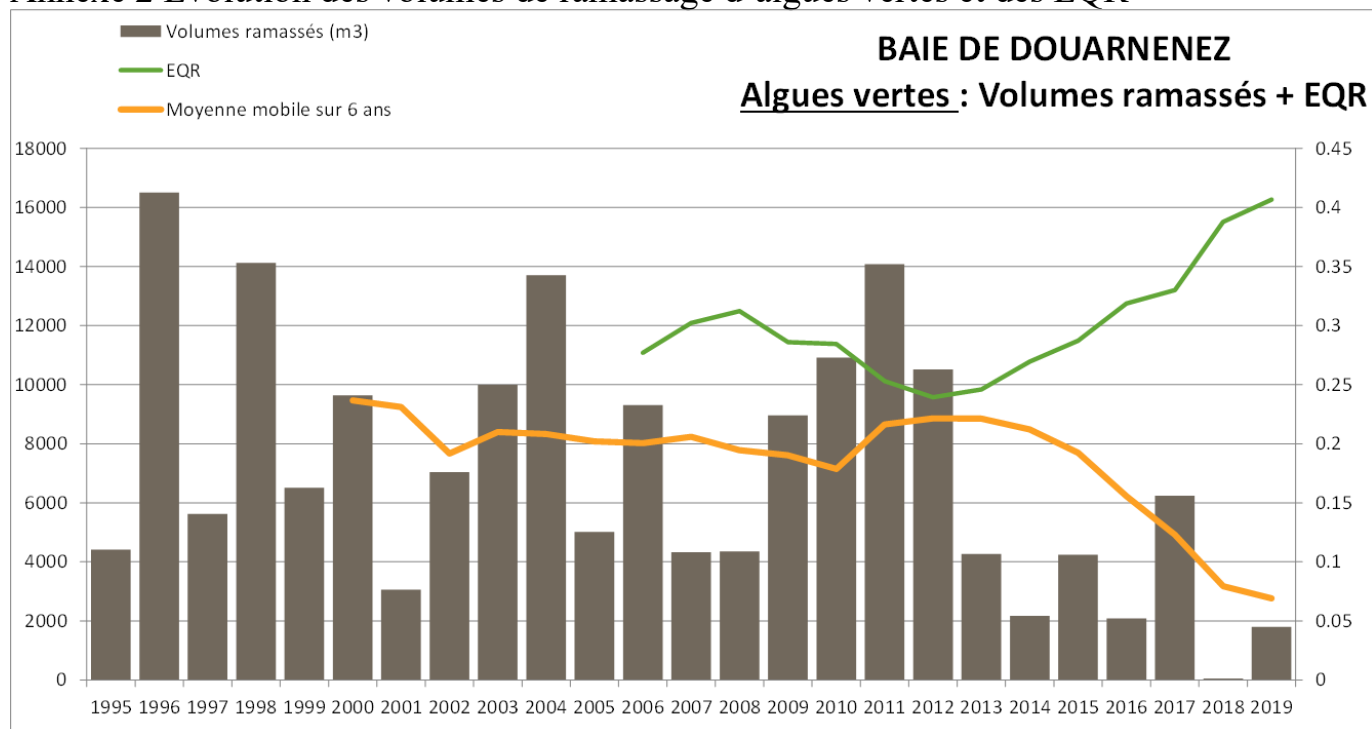
- engager un travail politique de conciliation. La réussite d'une telle démarche, déjà tentée à l'initiative des services de l'Etat, suppose un engagement et une volonté politique réciproque pour dépasser les tensions entre technosstructures,
- développer une communication plus positive sur les efforts et les résultats déjà obtenus,
- faire aboutir les démarches foncières en conciliant une plus-value environnementale et une plus-value fonctionnelle et économique pour les exploitations concernées. La réussite de ce volet pourrait constituer une première étape dans l'apaisement des tensions,
- impliquer davantage les acteurs économiques présents localement. Sur un territoire qui ne constitue pas un cœur de collecte stratégique, il apparaît difficile à la structure porteuse de mobiliser ces acteurs. Les leviers de mobilisation de ces acteurs à un niveau départemental ou régional seraient à étudier,
- valoriser le développement d'un volet réglementaire analogue à celui mis en place sur la baie de la Forêt. Dans un contexte où il est difficile d'impliquer les filières hors-sol, cela permettrait de mieux les intégrer.

Annexes (source : EPAB)

Annexe 1 Evolution des flux de nitrates



Annexe 2 Evolution des volumes de ramassage d'algues vertes et des EQR



2.8 Baie de Concarneau - La Forêt

VISION D'ENSEMBLE

Concarneau-La Forêt Avancement PLAV2 (2019)



Structure porteuse : **Concarneau-Cornouaille Agglomération**
 15 350 ha dont 7 380 ha de Surface Agricole Utile
 166 agriculteurs exploitant au moins 3 ha sur le BV
 Diversité des productions avec prédominance des systèmes bovins
 + Particularité : légumes industriels (10% de la SAU)
 Objectif N : pour 2021 : diminution de 30% des concentrations en nitrates (quantile 90), référence : année hydrologique 2013-2014

Volet curatif

Environ 10 000 m³/an (collecte : communes, traitement par compostage : CCPF), peu de difficultés

Volet transversal

Programme en phase de démarrage :

- 7 réunions en 2019 (2 commission algues vertes, 1 réunion de concertation avec les services de l'Etat, 2 réunions du groupe de concertation agricole, 2 réunions d'ateliers agricoles,
- différents supports d'information : site internet du SAGE sud Cornouaille, lettre agricole (1 fois par trimestre), mailings, déploiement sur les réseaux sociaux,
- suivi de la qualité des eaux aux exutoires (10 stations) et sur certains sous-bassins (5 stations)

Volet préventif

Mobilisation : PLAV 2 opérationnel au deuxième semestre 2019. Faible mobilisation des agriculteurs autour des outils proposés à ce stade.

Volet réglementaire : plan de contrôles ciblés par les services de l'Etat (DDTM + DDPP) et ciblage territoire à enjeux (27 contrôles en 2019, 30 prévus en 2020). Satisfaction des collectivités sur ce volet qu'elles avaient demandé.

Animation collective : 2 marchés d'animation attribués (Herbe et Bio). Consultation relancée sur 2 autres lots (CIPAN et gestion de l'azote)

Conseils individuels : 8 prescripteurs agricoles agréés, outil actuellement peu mobilisés (19 accompagnements)

MAEC : bilan des surfaces contractualisées est plutôt bons (36 exploitants) mais essentiellement poursuite de contrats signés dans le PLAV1

Gestion foncière : phase de démarrage : cellule foncière mise en place (mission CRAB). Un secteur du bassin (bassin amont du Lesnevard)

Actions innovantes : 800 ha CIPAN précoces implantés en 2019, pas de boucle vertueuse

Point de situation de l'état qualitatif :

	Concentration en nitrates ([Q90] en mg/L NO ₃ -)		
	Objectif 2021	2017/2018	2018/2019
Saint-Laurent	27	34	33,5
Moros	26	30	31
Minaouët	22	27,6	25,5

Contexte et enjeux

Plusieurs petits cours d'eau littoraux et une agriculture moins présente sur le littoral

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du bassin

	2010	2017
Superficie du bassin versant	12 678 ha	15 347
Surface agricole Utile	6 999 ha de SAU	7 381 ha de SAU
Nombre d'exploitations	139 EA	166 EA
Productions agricoles principales	Diversité des productions avec prédominance des systèmes bovins + Particularité : légumes industries (10% de la SAU)	

Le périmètre du plan a fait l'objet d'une extension entre le PLAV1 et le PLAV2 pour intégrer l'ensemble des bassins versants de la baie :



Les particularités du territoire concerné sont la faible part relative de la SAU (un peu moins de la moitié) dans un contexte de pression urbaine forte sur le littoral. Les systèmes sont dominés par les systèmes bovins lait avec une présence notable des surfaces en légumes de plein champ.

Les caractéristiques des phénomènes de prolifération montrent quelques spécificités sur la baie de La Forêt :

- les volumes de dépôts au regard de la biomasse globale d'algues vertes sont très inférieurs. Les dépôts sont plus tardifs (fin d'été) et ont été marqués par des proportions d'algues brunes importantes en 2019 (laminaires notamment),
- la hiérarchisation des paramètres nutritifs limitants est moins marquée que sur les autres baies : bien que l'azote apparaisse comme le principal facteur limitant, le phosphore peut également l'être ponctuellement.

Contexte institutionnel et gouvernance

Le portage du plan a évolué entre les deux plans dans le cadre des réflexions sur la gouvernance des enjeux liés au grand cycle de l'eau : le portage du plan algues vertes est ainsi passé de la Communauté de communes du Pays fouesnantais à Concarneau Cornouaille Agglomération. L'animation du plan est assurée par une animatrice dédiée.

Bilan du PLAV1

Le bilan du 1^{er} PLAV est plutôt encourageant :

- **Une diminution des concentrations en nitrates** sur l'ensemble des cours d'eau suivis (passant d'une moyenne de 40 à 45 mg/l en 2010 à une moyenne de 30 à 35 mg/l de nitrates). Les objectifs de qualité fixés pour 2015 dans les quatre cours d'eau principaux (Minaouët, Moros, Saint Jean et Saint Laurent) ont presque été atteints (cf. graphiques en annexe1).
- Les **objectifs d'engagement, notamment ceux concernant la profession agricole, ont quasiment été atteints** (96% des exploitations agricoles diagnostiquées et 74% des exploitations engagées dans des améliorations de pratiques)

La mise en œuvre du PLAV1 a permis d'engager une démarche collective basée sur :

- La connaissance des systèmes d'exploitation ;
- Une dynamique d'échanges entre les collectivités, les agriculteurs et les organismes de conseils ;
- La prise en compte des espaces naturels ;

Les freins identifiés étaient liés aux lourdeurs administratives et/ou financières (MAEC par exemple). L'absence d'articulation avec un volet réglementaire a été également soulignée, la dynamique mise en place risquant d'être compromise par les pratiques de quelques agriculteurs réfractaires.

Elaboration et démarrage du PLAV2

Elaboration

La validation du contrat de progrès lié au PLAV2 a été particulièrement tardive sur la baie de la Forêt (signature du contrat en novembre 2018). Cette situation est due essentiellement aux discussions entre les collectivités locales et les services de l'Etat sur le volet réglementaire associé. Ces discussions ont abouti à un engagement des services de l'Etat pour un renforcement des contrôles sur les sous-bassins versants identifiés comme les plus contributeurs (Lesnevard amont et Moros amont).

Contenu du contrat

Le contrat finalement adopté comporte (en plus du volet réglementaire évoqué ci-dessus) :

- Un volet « actions agricoles » : conseils individuels, animation collective avec la mise en place d'un groupe de concertation agricole (agriculteurs, ETA/CUMA locales mais aussi acteurs économiques) pour orienter le choix des actions collectives et donner des avis sur les perspectives économiques et foncières.

En complément, des outils financiers sont mobilisés : investissements agricoles, MAEC, chantiers collectifs

- Un volet foncier (maîtrise d'ouvrage CRAB) destiné à optimiser le parcellaire agricole et à favoriser ainsi les systèmes herbagers.
- Un volet « valorisation économique » destiné à créer du lien entre les acteurs économiques et à favoriser le développement de filières locales.
- Un volet « aménagement de l'espace » (bocage).
- Un volet transversal (animation générale, suivi qualité, communication).

Démarrage du contrat

Dans le contexte de rationalisation des compétences des EPCI-FP dans le grand cycle de l'eau, le portage des moyens humains (assuré par la CCPF dans le PLAV1) est passé à la CCA au démarrage du PLAV2. Cette situation a nécessité un passage de relai entre les techniciens mobilisés. L'animation du contrat a fait l'objet d'un recrutement spécifique d'une animatrice au sein de la CCA mais qui a dû être rapidement remplacée.

Sur le volet animation collective, le maître d'ouvrage a lancé un marché public sur 4 lots distincts (agriculture biologique, système herbager, couverts végétaux, fertilisation). Les deux derniers lots ont été infructueux (et relancés récemment) dans un contexte de tension avec la chambre d'agriculture qui souhaitait avoir une place prépondérante ou spécifique dans le dispositif global d'animation.

Avancement des actions

Volet curatif

Les communes assurent le ramassage des dépôts d'algues sur leur territoire. Celles-ci sont traitées sur la plateforme de compostage de Kerambris à Fouesnant (CCPF).

Les volumes collectés sont d'environ 10 000 m³/an dans les dernières années.

La collecte et le traitement des algues vertes ne semblent pas poser de problème dans le contexte local.

Volet préventif

Volet réglementaire

Un plan de contrôles ciblés a été mis en place par les services de l'Etat (DDTM + DDPP) sur 3 ans avec contrôles du respect des prescriptions liées à la directive nitrate chez environ 80 agriculteurs (ciblage territoire à enjeux). En 2018 le bilan est le suivant :

- 27 contrôles effectués,

- dont 16 conformes, 5 rappels à la règle, 1 arrêté de mise en demeure, 1 arrêté de mise en demeure avec PV et 1 sanction administrative.

39 contrôles sont prévus en 2020 avec retour sur les non-conformités déjà constatées.

La mise en œuvre de ce volet, qui avait été fortement souhaitée par les collectivités maîtresses d'ouvrage du plan, leur donne satisfaction et n'a pas soulevé de réactions négatives de la part de la chambre d'agriculture. Le souhait est d'articuler les priorités d'appui individuel sur les exploitations identifiées en non-conformité.

La réunion du groupe de concertation agricole (début janvier 2020) a cependant mis en évidence des retours négatifs de la part des professionnels agricoles sur les modalités de contrôle et l'attitude de certains contrôleurs.

Animation collective

Ce volet est destiné à favoriser la mise en réseau des agriculteurs sur le territoire et à communiquer sur des messages techniques généraux. Dans le contexte, évoqué plus haut, de débat sur la place de la chambre d'agriculture dans le dispositif, ce volet est peu avancé actuellement (une seule formation portée par la chambre d'agriculture marquée par une très faible participation).

Deux marchés d'animation ont été attribués sur les lots Herbe et Bio. Une consultation a été relancée récemment pour mettre en œuvre les lots d'animation non attribués pour l'instant (CIPAN et gestion de l'azote).

La profession agricole souligne l'absence de programmation à moyen et long terme sur les animations et la nécessité de redéfinir un projet global.

Conseils individuels

8 prescripteurs agricoles ont été agréés par la DRAAF (dont BCELO, CRAB, GAB, CER France, Capinov...). Le niveau d'implication des principales coopératives présentes sur le bassin (Triskalia, CECAB, Coop St Yvi...) est faible.

Cet outil est actuellement peu mobilisé (19 accompagnements comptabilisés, essentiellement dans la continuité des accompagnements engagés dans le PLAV1 et sur le périmètre de la CCPF). Ces accompagnements concernent la gestion de l'azote (9), l'évolution du système de production (5), des projets structurants (3) et un diagnostic nouveau.

Les axes de progrès concernent :

- la poursuite de la communication sur les accompagnements possibles,
- le ciblage sur les exploitations à risque identifiées dans les contrôles réglementaires.

MAEC

Le bilan des surfaces contractualisées est plutôt bon mais essentiellement dans la poursuite de contrats signés dans le PLAV1 (36 exploitants représentant % de la surface) sur la base du PAEC établi en 2014-2015. Ces mesures ont très peu d'effet de levier : elles permettent de conforter des systèmes bénéfiques en place mais pas de faire évoluer des systèmes à forts impacts.

La profession agricole souligne le poids de contrôles vécus comme lourds et l'impact des retards de versements.

Gestion foncière (réserves foncières, échanges amiables...)

Une cellule foncière a été mise en place dans le cadre de la mission confiée à la CRAB. Un secteur du bassin (bassin amont du Lesneval) a été ciblé (présence d'éleveurs laitiers potentiellement intéressés).

Une convention a été signée entre la SAFER et les EPCI-FP pour permettre la création de réserves foncières pour faciliter ces échanges. Cette animation s'appuie sur le dispositif de veille Vigifoncier. La pression foncière spécifique sur le territoire complique la mise en œuvre de ce volet du plan.

Le dispositif Vigifoncier est également perçu comme imparfait en particulier au regard des stratégies de contournement possibles (structures sociétares...).

Filières agricoles (circuits courts, valorisation produits...)

Il y a une volonté forte de la CCA d'articuler l'animation du PLAV avec les activités du service économique de la CCA même si les déclinaisons concrètes de ces liens n'apparaissent pas encore. Les tentatives menées pour impliquer les acteurs locaux des filières (notamment pour les légumes de plein champ) se sont révélées infructueuses.

Une démarche d'animation, portée par le réseau Trame a été mise en œuvre pour débattre de la place de l'agriculture dans les territoires (sans lien spécifique annoncé avec les enjeux marées vertes).

Une première initiative de filière a été initiée sur le territoire avec la création d'une filière de production d'orge brassicole biologique et la création en cours d'une malterie à Scaër. Cette démarche n'est cependant pas strictement liée au PLAV.

Actions innovantes (chantiers collectifs, boucles vertueuses...)

Plus de 800 ha d'implantation de CIPAN précoces ont été réalisés en 2019. Ces implantations concernent très majoritairement des semis après céréales (plus de 40% des surfaces potentiellement concernées par la mesure). L'efficacité de ce dispositif apparaît cependant limitée. Par contre, les semis sous maïs sont très peu pratiqués malgré leur intérêt au regard des fuites d'azote.

Malgré les annonces, le dispositif de la boucle vertueuse n'a pas été étendu à la baie de La Forêt (la structure porteuse avait travaillé à la formulation d'une proposition pour la grille de points et d'une proposition pour la liste de prestations). Dans un contexte de renouvellement de la composition du groupe professionnel agricole, ce report a suscité des déceptions.

Volet transversal

Le processus de concertation associé au PLAV2 s'est traduit par :

- 7 réunions en 2019 (2 commissions algues vertes, 1 réunion de concertation avec les services de l'Etat, 2 réunions du groupe de concertation agricole, 2 réunions d'ateliers agricoles,
- l'utilisation de différents supports d'information : site internet du SAGE sud Cornouaille, lettre agricole (1 fois par trimestre), mailings, déploiement sur les réseaux sociaux,
- le suivi de la qualité des eaux aux exutoires (10 stations) et sur certains sous-bassins (5 stations)

Accompagnement des partenaires

L'accompagnement des partenaires est principalement celui des partenaires départementaux (services de l'Etat et du conseil départemental systématiquement présents dans les comités de pilotage locaux).

La structure porteuse souligne la lourdeur de l'animation régionale avec de nombreuses réunions (comité technique, de pilotage et groupes de travail thématiques).

Le suivi des reliquats est vécu comme plus efficace du fait du lien avec le volet réglementaire et d'une meilleure réactivité dans la fourniture des résultats.

Sur la question de l'accompagnement scientifique, une rencontre avec le groupe permanent d'appui du CRESEB a eu lieu (05/09/19) localement. Cette rencontre a été vécue positivement par les acteurs du territoire. Elle a permis de souligner la difficulté d'atteinte d'objectifs très ambitieux (10 mg/l NO₃⁻) compte-tenu des outils actuellement disponibles notamment pour favoriser/financer les évolutions de systèmes.

L'appréciation globale des outils de communication est plutôt négative en lien avec le déroulement de l'année 2019 (manque de réactivité et de coordination face à la médiatisation du risque sanitaire). La qualité du site internet mis en place est par contre soulignée.

Principaux enseignements

Principales avancées

- un volet réglementaire bien structuré et bien perçu par tous les acteurs avec néanmoins des remontées plus négatives des agriculteurs ;
- une volonté collective de relancer la dynamique du projet de territoire ;
- une volonté de coordination avec les actions de développement économique portées par les EPCI-FP.

Axes d'améliorations

- une dynamique très impactée par le délai d'élaboration du PLAV2, par le relai entre les deux EPCI-FP (CCPF vers CCA), puis par le renouvellement de l'animatrice ;
- en conséquence, beaucoup de volets du plan en sont au stade du démarrage ;
- faible implication des acteurs économiques (coopératives, groupements) locaux, notamment dans le domaine spécifique des légumes de plein champ ;
- difficulté à relancer spécifiquement les conseils individuels ;
- contexte tendu avec la chambre d'agriculture mais volonté exprimée de trouver un accord.

Bonnes pratiques et propositions

Les principales priorités qui découlent des constats sont les suivantes :

- se donner du temps : la mise en œuvre du projet de territoire est encore en phase de démarrage et la dynamique locale a été très impactée par le délai entre les deux plans. Dans une logique d'efficacité, la prolongation du plan sur ce territoire apparaît indispensable (en évitant de relancer sur la négociation d'un nouveau plan) ;
- impliquer davantage les acteurs économiques présents localement. Sur un territoire qui ne constitue pas un cœur de collecte stratégique, il apparaît difficile à la structure porteuse de mobiliser ces acteurs. Les leviers de mobilisation de ces acteurs à un niveau départemental ou régional seraient à étudier ;
- redéfinir plus précisément une programmation de mise en œuvre du plan ;
- formaliser des supports permettant aux agriculteurs d'identifier les différents volets du plan et le rôle de chaque intervenant ;
- mettre en œuvre des outils de financement direct des agriculteurs (boucle vertueuse, PSE...).

III. Annexes

3.1 Liste des personnes interrogées

- Baie de la Fresnaye

Nom	Structure	Fonction	Date de l'entretien
Elvis Denieul	Dinan Agglomération	Coordinateur des contrats BV/milieus, animateur du PLAV2	14/11/19 et réunion du 11/12/19
Anne-Cécile Verger	Dinan Agglomération	Chargée de mission PPC/PAV, coordinatrice agricole du plan	
Joseph Gautier		Agriculteur	Réunion du 11/12/19
Serge Ruellan		Agriculteur	Réunion du 11/12/19
Florine Guelet	CRAB		Réunion du 11/12/19
Frédérique Canot	CRAB		Réunion du 11/12/19
Anaïs Queinnec	CapInov	Référente PLAV et milieux naturels	Réunion du 11/12/19
Elisa Dubois	GAB22	Animatrice conseil et développement	Réunion du 11/12/19
Sebastien Dantec	Triskalia	Responsable environnement	Réunion du 11/12/19
Michel Barbu	Eau et Rivière de Bretagne		Réunion du 11/12/19
Jean-Paul Turgie	DDTM22		05/02/2020
Jean-Luc Barbo	Lamballe Terre et Mer	Vice-président au développement durable et des milieux naturels, président de la CLE	Réunion du 11/12/19
Jean-Louis Nogues	Dinan Agglomération	Vice-président	Réunion du 11/12/19
Joëlle Brurnouf	CLE SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye	Vice-présidente de la CLE, élue à Plévenon	Réunion du 11/12/19

Daniel Baron	CLE SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye	Président de la CLE	Réunion du 11/12/19
Marie-Christine Toquet	Syndicat mixte Arguenon-Penthievre	Coordinatrice du SAGE	Réunion du 11/12/19
Romuald Toussaint		Directeur environnement	Réunion du 11/12/19

- **Baie de Saint Brieuc**

Nom	Structure	Fonction	Date de l'entretien
Franck Jubert	PETR du Pays de St Brieuc	Animateur PLAV2	15 octobre et 18 décembre 2019
Wilfrid Messiez-Poche	PETR du Pays de St Brieuc	Animateur SAGE et responsable cellule Eau/MA	20-nov-19
Yan Yobe	Cedapa/GAB	Elu	20-nov-19
Charles David	Chambre d'Agriculture	Chargé de mission	10-déc-19
Jean-Jacques René	Elu	En charge du PCAET, suivi SAGE, PLAV1 et 2	15-janv-20
Joëlle Le Guern	Association de la source à la mer, Binic	Membre	04-déc-19
Jean Paul Turgie	DDTM22		04-déc-19
Bruno Lebreton	DDTM22		28-nov-19
Solène Carduner	Lamballe Terre et Mer	Coordinatrice bassin versant et littoral	28-nov-19
Jean Luc Barbo	Lamballe Terre et Mer	Elu, Président de la CLE	13-nov-19
François David	St Brieuc Armor Agglomération	Responsable service, eau, MA...	04-déc-19
Pascal Prido	St Brieuc Armor Agglomération	Membre de la CLE (élu), agriculteur, maire de Foel	10-déc-19
Marie Claude Nihoul	AELB		05/02/2020

- Baie de la Lieue de Grève

Nom	Structure	Fonction	Date de l'entretien
Gwenaëlle Briant	Communauté d'agglomération Lannion Trégor	Animatrice du PLAV2, directrice adjointe/responsable du service Politiques de l'eau	07/11/19 et réunion du 17/12/19 07-nov
Solenne Ledu	Communauté d'agglomération Lannion Trégor	Coordinatrice bassins versants (Animatrice du PLAV1)	
Emilie Doussal	Communauté d'agglomération Lannion Trégor	Chargée de mission agricole	Réunion du 17/12/19
Edwige Kerboriou	CRAB	Référente PLAV, membre du CP, agricultrice	10/01/2020
Jean-Claude Lamandé	Lannion Trégor Communauté	Vice-président	14/02/2020

- Baie de Douron-Locquirec

Nom	Structure	Fonction	Date de l'entretien
Paul Salaün	Morlaix Communauté	Référent agricole - animateur du PLAV2	07/11/19 et réunion du 13/12/2019 Réunion du 13/12/19
Marie-Claire Picart		Agricultrice	Réunion du 13/12/19
Anaïs Queinnec	Caplnov	Référente PLAV et milieux naturels	Réunion du 13/12/19
Virginie Le Stanc	GAB29		Réunion du 13/12/19
Xavier Briant	ETA Efflam		Réunion du 13/12/19
Gilles Efflam	ETA Efflam		Réunion du 13/12/19
Philippe Bras	APPMA du Pays de Morlaix	Président	Réunion du 13/12/19

Thomas Vilette	APPMA du Pays de Morlaix	Technicien et secrétaire	Réunion du 13/12/19
Christine Prigent	Eau et rivières de Bretagne		Réunion du 13/12/19
Guy Pennec	Morlaix Communauté	Vice-président en charge de l'environnement	Réunion du 13/12/19
Rémi Geffroy		Membre de la commission Eau, et référent agricole et bocage	Réunion du 13/12/19
François Girotto		Maire de Plouégat-Moysan	Réunion du 13/12/19
Sébastien Bouget		Conseiller municipal à Guimaëc	Réunion du 13/12/19
Michel Daniel		4e adjoint à Plestin-les-Grèves	Réunion du 13/12/19
Jean-René Laour		Conseiller municipal à Plouégat-Guérand	Réunion du 13/12/19
Amandine Carn	CERFRANCE Finistère	Conseillère en environnement	Réunion du 13/12/19
Margaux Fournis	Finistère remplacement	Responsable de secteur Lesneven-Morlaix	Réunion du 13/12/19
Lenaig Saout	CD29	Référentes PLAV et milieux naturels	5/03/2019

- **Baie d'Horn-Guillec**

Nom	Structure	Fonction	Date de l'entretien
Armel Gentien	Syndicat Mixte de l'Horn	Chargé de mission agricole, animateur du PLAV2	29/10/19 et réunion du 16/12/2019
Valérie Morvan Rouxel	Syndicat Mixte de l'Horn	Directrice	29/10/19 et réunion du 16/12/2019
Laurie Gariglio	Syndicat Mixte de l'Horn	Technicienne zones humides et agricole	29/10/19 et réunion du 16/12/2019

Gérard Yven	CRAB	Agriculteur	Réunion du 16/12/19
Jean-Guy Guéguen	Syndicat Mixte de l'Horn	Président	Réunion du 16/12/19
François Palut	Syndicat Mixte de l'Horn	Vice-président du SMH et maire de Plouvorn	Réunion du 16/12/19
Lenaig Saout	CD29	Référentes PLAV et milieux naturels	5/03/2019

- **Baie de Quillimadec**

Nom	Structure	Fonction	Date de l'entretien
Anthony Momaud	Communauté de Communes Lesneven Côte des Légendes	Coordinateur bassins versants, algues vertes, animateur du PLAV2	14/11/19 et réunion du 16/01/20
Emmanuelle le Gad	Communauté de Communes Lesneven Côte des Légendes	Coordinatrice Espaces naturels, animatrice Breizh Bocage (animatrice jusqu'en 2016 du PLAV1)	Réunion du 16/01/20
Christophe Bèle	Communauté de Communes Lesneven Côte des Légendes	Vice-Président en charge de l'environnement, maire de Kernouest	Réunion du 16/01/20
Julien Cabon	CRAB	Agriculteur	16/01/2020
Lenaig Saout	CD29	Référentes PLAV et milieux naturels	5/03/2019

- **Baie de Douarnenez**

Nom	Structure	Fonction	Date de l'entretien
Manon Lebreton	EPAB	Animatrice agricole	02/12/2019
Mickaël Bouguyon		Agriculteur référent groupe relai	Réunion groupe relai agricole du 15/01/20
Emmanuelle Le Diouris	CA29	Responsable antenne / PLAV	02/12/2019

Anaïs Queinnec	Caplnov	Référente PLAV et milieux naturels	Réunion groupe relai agricole du 15/01/20
Françoise Lumalé	DDTM	Référente PLAV en 29	03/12/19
Anne Huitric / Sandrine Alary	CD29	Référentes PLAV et milieux naturels pour notre territoire	03/12/19
Henri Caradec	EPAB - comité syndical	Président	02/12/19
Paul Divanach	CLE SAGE	Président	02/12/19

- **Baie de la Forêt**

Nom	Structure	Fonction	Date de l'entretien
Guy Pagnard	CCA	Vice-président et charge de l'eau, Vice-Président de la CLE	18/11/19
Roger Le Goff	CCPF	Président de la CCPF et Président de la CLE	18/11/19
Nicolas Dagorn	GAEC de Coat Kergunus	Agriculteur	23/01/20
Jean Michel Lebreton	CRAB	Elu	18/11/19
Hervé Le Goff	CRAB	Référent territorial	18/11/19
Anaïs Queinnec	Caplnov	Référente PLAV et milieux naturels	21/01/20
Françoise Lumalé	DDTM du Finistère	Référente PLAV en 29	03/12/19
Lénaïc Saout / Anne Huitric	CD29	Référente PLAV et milieux naturels pour notre territoire	03/12/19

3.2 Guide d'enquête

Contexte et objectif de l'atelier

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Plan de lutte contre les Algues Vertes 201-, le groupement Planète Publique / SCE a été mandaté pour organiser des visites sous la forme d'ateliers dans chacune des baies

Ces ateliers visent à rassembler les principales parties prenantes concernées par la mise en œuvre du projet de territoire : élus et équipe d'animation de la structure porteuse (et du SAGE le cas échéant), membres du Comité professionnel agricole (CPA) et exploitants, représentants de la Chambre d'agriculture, associations locales, prescripteurs du territoire...

- *Partager les premiers éléments de bilan sur l'avancée des actions du PLAV au niveau du territoire, au regard des engagements qui étaient prévus dans le cadre du projet de territoire*
- *Identifier les points d'amélioration au niveau et co-produire des pistes de propositions qui seront discutées au niveau régional*

Dans la mesure du possible, ces ateliers seront organisés sur une durée de 2 à 3 h et pourront être complétée par des visites sur plusieurs exploitations. Au préalable un échange avec l'équipe d'animation permettra ainsi que de formaliser des premiers éléments de bilan.

Déroulé

Schématiquement et en fonction du temps et de la configuration des acteurs présents, ces ateliers se dérouleront selon la trame suivante :

Introduction (PP/SCE) :

Séquence 1 (env. 1h30) :

Bilan global du PLAV

Bilan technico-financier du territoire

Bilan des réalisations action par action

Volet curatif

Organisation et fonctionnement du ramassage et du traitement des AV, pistes d'amélioration possibles.

Volet préventif

Systématiquement analyse des freins/leviers et recensement des pistes d'amélioration

Animation collective

Contenu, fonctionnement, pistes d'amélioration.

Conseils individuels

Avancement et jeu d'acteurs (prestataires labellisés intervenants sur le territoire),

Type de diagnostics engagés¹² :

- *diagnostic agri-environnemental,*
- *accompagnement évolution systèmes,*
- *optimisation environnementale lié à 1 projet,*
- *accompagnement herbe,*
- *accompagnement azote (reliquats forts ou spécifique légumes),*
- *accompagnement intercultures*

MAEC*Surfaces contractualisées sur les différentes MAEC****Gestion foncière (réserves foncières, échanges amiables...)****Surfaces concernées, objectif associé,****Filières agricoles (circuits courts, valorisation produits...)****Actions développées/ surfaces concernées,****Actions innovantes (chantiers collectifs, boucles vertueuses...)****Actions retenues localement, surfaces concernées****Appel à projets / investissements structurants****Nbre projets financés :*

- *augmentation surfaces en herbe (séchage, boviducs...)*
- *porc sur paille*

Actions non mises en place / acteurs non touchés¹²Cf. cahier des charges accompagnement individuel PLAV2

Priorités dans les pistes d'amélioration

Evolutions prioritaires pour améliorer la mise en œuvre du programme localement.

Dispositif d'accompagnement régional (Q2)

Globalement collecter les avis AFOM et pistes d'amélioration

Animation transversale du plan

Reliquats : déroulement / résultats / liens avec les autres actions et le volet réglementaire,

Accompagnement scientifique : quid de l'appui local ?

Foncier : intérêt et retombée de la convention avec la SAFER

Communication

Appel à projets

Cohérence externe (Q3)

Globalement collecter les avis AFOM et pistes d'amélioration

Réglementaire :

PAR6

Police de l'eau

Police ICPE

Politiques agricoles :

Ecoconditionnalité PAC,

MAEC

PCAFA

Politiques foncières

Stratégies des différentes filières agricoles et agro-alimentaires

Conclusion générale

Synthèse de l'étude de cas

Bilan des principales pistes d'amélioration proposées